



La Prestation nationale pour enfants

Rapport d'étape : 2002





La Prestation nationale pour enfants

Rapport d'étape : 2002



SP-119-07-03F

Juillet 2003

Le présent document peut être également consulté sur le site Web fédéral/provincial/territorial à l'adresse :

N° du catalogue : SP-119-07-03F

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2003

N° de cat : MP43-395/2003F

ISBN: 0-662-88977-0

The English version of this document is available upon request.



Table des matières

Message des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux	i
Sommaire	iii
Chapitre 1 : Objet du présent rapport	1
Chapitre 2 : En quoi consiste la Prestation nationale pour enfants?	3
Chapitre 3 : Supplément de la Prestation nationale pour enfants	11
Chapitre 4 : Volet provincial et territorial de la Prestation nationale pour enfants	17
Chapitre 5 : Les Premières nations et la Prestation nationale pour enfants	27
Chapitre 6 : Suivi des progrès – Indicateurs de niveau sociétal	33
Chapitre 7 : Évaluation de l'effet de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants	47
Chapitre 8 : Perspectives	59

Liste des annexes

Annexe 1 : Glossaire	61
Annexe 2 : Réinvestissements et investissements liés à la PNE par les provinces et territoires et par les Premières nations	63
Annexe 3 : Résultats de l'analyse de l'EDTR	97
Annexe 4 : Autres données statistiques	101



Message des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada responsables des services sociaux¹ se sont engagés à évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la Prestation nationale pour enfants (PNE), dont les objectifs ont été établis lors du lancement de l'initiative, en 1998, et à présenter aux Canadiens et aux Canadiennes les résultats de leur évaluation. Le document *La Prestation nationale pour enfants - Rapport d'étape 2002* est le quatrième rapport préparé par les ministres depuis l'instauration de la PNE.

Le présent rapport fait le point sur les activités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des Premières nations qui visent l'amélioration de la condition des enfants vivant dans des familles à faible revenu et sur les effets de ces activités.

Le rapport fournit notamment des renseignements détaillés sur la contribution du gouvernement du Canada à la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et au Supplément de la PNE, de même que des informations sur les programmes et les services que les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les Premières nations offrent

dans le cadre de l'initiative conjointe de la PNE. Le rapport a été préparé par un groupe de travail formé de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des Premières nations.

Le rapport présente également des informations tirées d'études récentes, qui montrent comment la PNE favorise l'intégration de certaines personnes au marché du travail, et comment elle coordonne l'administration des prestations pour enfants entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

En tant que ministres responsables des services sociaux au Canada, nous accueillons favorablement l'annonce, dans le budget fédéral 2003, d'augmentations supplémentaires pour le Supplément de la PNE. Nous comptons poursuivre notre travail de collaboration en vue d'améliorer la condition des enfants canadiens et de leur famille, et nous continuerons à informer les Canadiens et les Canadiennes des progrès réalisés dans ce domaine.

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux

¹ Le gouvernement du Québec a déclaré être d'accord avec les principes fondamentaux de la Prestation nationale pour enfants (PNE). Le Québec a choisi de ne pas participer à la PNE parce qu'il souhaite conserver le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec, mais il a adopté une démarche comparable. Dans le présent rapport, toutes références à des dispositions conjointes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux n'incluent pas le Québec.



Sommaire

La Prestation nationale pour enfants (PNE) est une initiative conjointe des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada² et des Premières nations, qui visent à prévenir et à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants, à faciliter l'intégration des parents au marché du travail et à réduire le double emploi et les chevauchements dans les programmes gouvernementaux.

Le document *La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape 2002* est le quatrième rapport présenté à la population canadienne depuis l'instauration de la PNE, en juillet 1998.

Le rapport 2002 confirme que la PNE, tout en donnant aux provinces, aux territoires et aux Premières nations la souplesse nécessaire pour répondre à leurs besoins particuliers, est en bonne voie d'atteindre ses trois objectifs.

Le rapporte montre que le nombre d'enfants canadiens vivant dans des familles à faible revenu continue de décroître. Ces résultats positifs sont certes attribuables en grande partie à l'amélioration de la situation économique, mais l'initiative de la PNE des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux a également joué un rôle important.

Le rapport montre comment la PNE aide à réduire tant l'incidence que l'étendue de la pauvreté chez les enfants. Il montre également comment la PNE abaisse le « mur de l'aide sociale » en rendant le travail rémunéré plus attrayant financièrement et en réduisant la dépendance des parents à faible revenu envers l'aide sociale.

La PNE permet au gouvernement du Canada, par le biais du Supplément de la PNE de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), de fournir directement de l'aide aux familles à faible revenu qui ont des enfants. Les provinces, les territoires et les Premières nations offrent d'autres programmes et services aux parents de leurs collectivités.

Le chapitre 3 présente de l'information relative à la contribution du gouvernement du Canada par le biais du Supplément de la PNE. La participation fédérale au programme est passée à 2,5 milliards de dollars, pour l'exercice terminé en juin 2002, comparativement à 1,9 milliard de dollars en 2001. Entre juillet 2001 et juin 2002, 1,5 million de familles comptant 2,7 millions d'enfants ont bénéficié du Supplément de la PNE, ce qui représente 40 pour cent de toutes les familles canadiennes ayant des enfants. Ces prestations s'ajoutent aux prestations de base de 3,1 milliards de dollars que ces familles ont reçues dans le cadre de la PFCE.

Le chapitre 4 et l'annexe 2 fournissent une information exhaustive sur les réinvestissements et les investissements des provinces, des territoires et des Premières nations dans des programmes et des services destinés aux enfants et à leur famille. En 2001-2002, ces programmes et services ont entraîné des dépenses totales de 692,4 millions de dollars, et on s'attend à ce que le total des dépenses atteigne 777,0 millions de dollars en 2002-2003.

² Le gouvernement du Québec a déclaré être d'accord avec les principes fondamentaux de la Prestation nationale pour enfants (PNE). Le Québec a choisi de ne pas participer à la PNE parce qu'il souhaite conserver le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec, mais il a adopté une démarche comparable. Dans le présent rapport, toutes références à des dispositions conjointes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux n'incluent pas le Québec.

Le chapitre 5 porte sur la PNE pour les Premières nations. Il décrit la collaboration, dans le cadre de la PNE, du gouvernement du Canada et de quelques 600 Premières nations en vue de répondre aux besoins des familles à faible revenu vivant sur les réserves. Pour 2001-2002, les réinvestissements des Premières nations dans des programmes et des services se sont élevés à 57,2 millions de dollars.

Le chapitre 6 traite de la question clé de la « mesure du faible revenu », qui comprend le Seuil de faible revenu, (SFR), la Mesure de faible revenu (MFR) et la Mesure du panier de consommation (MPC). Au moyen des données après-impôt des SFR et de l'Enquête sur la dynamique de travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada, le chapitre montre comment la situation des familles à faible revenu et de leurs enfants continue de s'améliorer à plus d'un égard (quoique le rapport ne lie pas directement ces améliorations socio-économiques à la PNE).

Le chapitre 7 relie directement l'effet de la PNE sur la réduction du nombre de familles à faible revenu des enfants et sur la promotion de la participation au marché du travail.

- Les chiffres concernant la réduction du nombre de familles à faible revenu montrent que, grâce à la PNE, 55 000 enfants et 22 900 familles sont sortis de la catégorie des familles à faible revenu, en 2000, une réduction de 5,1 pour cent du nombre de familles à faible revenu ou 1 famille sur 20. Ces familles avec enfants ont vu leur revenu disponible moyen s'accroître de près de 1 800 \$, ou 7,5 pour cent en 2000.
- La PNE encourage les parents des familles à faible revenu à quitter l'aide sociale et à obtenir un emploi rémunéré, même au salaire minimum. Par exemple, sans la PNE, les chefs de familles monoparentales qui ont deux enfants pourraient devoir subir une réduction de leur revenu disponible de plus de 8 pour cent s'ils acceptaient un travail à un taux de salaire minimum. En 2001,

leur revenu disponible était de 2 pour cent plus élevé après avoir quitté l'aide sociale, une amélioration générale de 10 points de pourcentage par rapport à 1997. La PNE était responsable de 72 pour cent de cette amélioration.

- Les preuves disponibles démontrent que les familles avec enfants sont moins dépendantes de l'aide sociale depuis l'instauration de la PNE. Celle-ci a contribué à abaisser le nombre des familles avec enfants qui bénéficient de l'aide sociale, comparativement aux familles sans enfant bénéficiaires de l'aide sociale, et à réduire la durée pendant laquelle certaines familles monoparentales reçoivent l'aide sociale.
- Une administration simplifiée des prestations destinées aux enfants a permis à un bon nombre de provinces et territoires de réunir le Supplément de la PNE et leurs propres prestations en un seul versement intégré.
- La souplesse de la PNE a permis aux gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'aux Premières nations, de répondre aux besoins locaux des familles à faible revenu.

Le gouvernement du Canada a annoncé d'autres augmentations du Supplément de la PNE. Par conséquent, on prévoit que, en 2007-2008, la participation annuelle du gouvernement fédéral visant à soutenir, par le biais de la PFCE et du Supplément de la PNE, les familles canadiennes qui ont des enfants sera de 10 milliards de dollars, et que ces augmentations feront passer, d'ici 2007-2008, les prestations maximales d'une famille ayant deux enfants de 4 682 \$ à 6 259 \$.

La PNE a établi les composantes clés d'un système intégré de prestations pour enfants. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, de même que les Premières nations, continueront de développer ce système et informeront les Canadiens et les Canadiennes des progrès réalisés.



1. Objet du présent rapport

Le document *La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape 2002* décrit les activités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux³, ainsi que des Premières nations, qui visent le mieux-être des enfants vivant dans des familles à faible revenu. Le rapport traite des progrès accomplis, depuis l'instauration de la Prestation nationale pour enfants (PNE), en 1998, en vue d'atteindre les objectifs de la PNE, qui sont la prévention et la réduction de l'étendue de la pauvreté chez les enfants, l'intégration des parents au marché du travail et la réduction des chevauchements et du double emploi dans les programmes.

Ce quatrième rapport sur la PNE présente des informations qui portent sur plusieurs années. En ce qui a trait au volet fédéral de la PNE, le rapport se concentre sur les exercices 2000-2001 et 2001-2002

du programme. Les dépenses des provinces, des territoires et des Premières nations au titre des programmes liés à la PNE sont fournies en chiffres réels pour l'exercice 2000-2001, alors que des estimations sont présentées pour les exercices financiers de 2001-2002 et 2002-2003.

Nous présentons plus particulièrement des preuves de l'effet direct de la PNE à l'égard de son premier objectif, soit d'aider à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et à la prévenir. Un sommaire de récentes études d'évaluation met en lumière la façon dont la PNE a contribué à améliorer l'intégration au marché du travail ainsi que la coordination et l'administration des prestations pour enfants entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

³ Le gouvernement du Québec a déclaré être d'accord avec les principes fondamentaux de la Prestation nationale pour enfants (PNE). Le Québec a choisi de ne pas participer à la PNE parce qu'il souhaite conserver le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec mais il a adopté une démarche comparable. Dans le présent rapport, toutes références à des dispositions conjointes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux n'incluent pas le Québec.



2. En quoi consiste la Prestation nationale pour enfants?

La Prestation nationale pour enfants (PNE) constitue une approche novatrice et progressive qui vise le soutien des enfants canadiens. L'initiative a été instaurée en 1998 par les ministres responsables des services sociaux des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et elle consiste en un partenariat unique formé de ces gouvernements et des Premières nations.

La PNE comporte trois objectifs :

1. Aider à prévenir et réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants;
2. Favoriser l'intégration au marché du travail – ce qui réduira le nombre de familles bénéficiaires de l'aide sociale – en veillant à ce qu'il soit toujours plus avantageux, pour les familles, de travailler;
3. Réduire les chevauchements et le double emploi en harmonisant les objectifs des programmes et les prestations, et en simplifiant l'administration.

■ Fonctionnement de la PNE

Avant l'instauration de la PNE, en 1998, les parents qui quittaient l'aide sociale et acceptaient un travail à temps plein perdaient les avantages financiers qu'ils recevaient au nom de leur enfant. Ils devaient aussi renoncer souvent à des prestations en nature, comme les prestations supplémentaires pour les services de santé, les soins de la vue, les soins dentaires et les médicaments d'ordonnance. Les programmes gouvernementaux ont érigé par inadvertance un « mur de l'aide sociale », qui complique la sortie des parents de l'aide sociale vers un emploi.

La PNE offre une structure qui permet de contourner ce problème. Par le biais de la PNE, le gouvernement du Canada fournit une aide directe aux enfants vivant dans des familles à faible revenu, que les

parents reçoivent de l'aide sociale ou qu'ils travaillent. Le gouvernement du Canada a instauré le Supplément de la PNE, une composante de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) [voir la figure 1, *Fonctionnement de la PNE*]. Le Supplément est un fondement que les provinces et les territoires peuvent utiliser pour faciliter la transition de l'aide sociale au travail. Ainsi, les provinces, les territoires et les Premières nations rajustent les montants qu'ils versent au titre de l'aide sociale et des prestations pour enfants, et investissent les économies réalisées dans de nouveaux programmes de prestation et de service destinés à répondre aux besoins locaux des familles à faible revenu et/ou dans l'amélioration des programmes existants.

Une des forces de la PNE réside dans sa souplesse à permettre aux provinces, aux territoires et aux Premières nations de répondre aux besoins de leurs citoyens tout en respectant les objectifs de l'initiative. Les programmes offerts par les provinces, les territoires et les Premières nations sont conçus de manière à ce que toutes les familles à faible revenu puissent, lorsqu'elles accèdent au marché du travail, continuer à bénéficier d'avantages tels que les services de garde d'enfants, les services à la petite enfance et les services de santé supplémentaires. En plus des services et des prestations en nature, un bon nombre d'administrations fournissent une aide supplémentaire par le biais des prestations pour enfants et des suppléments au revenu gagné.

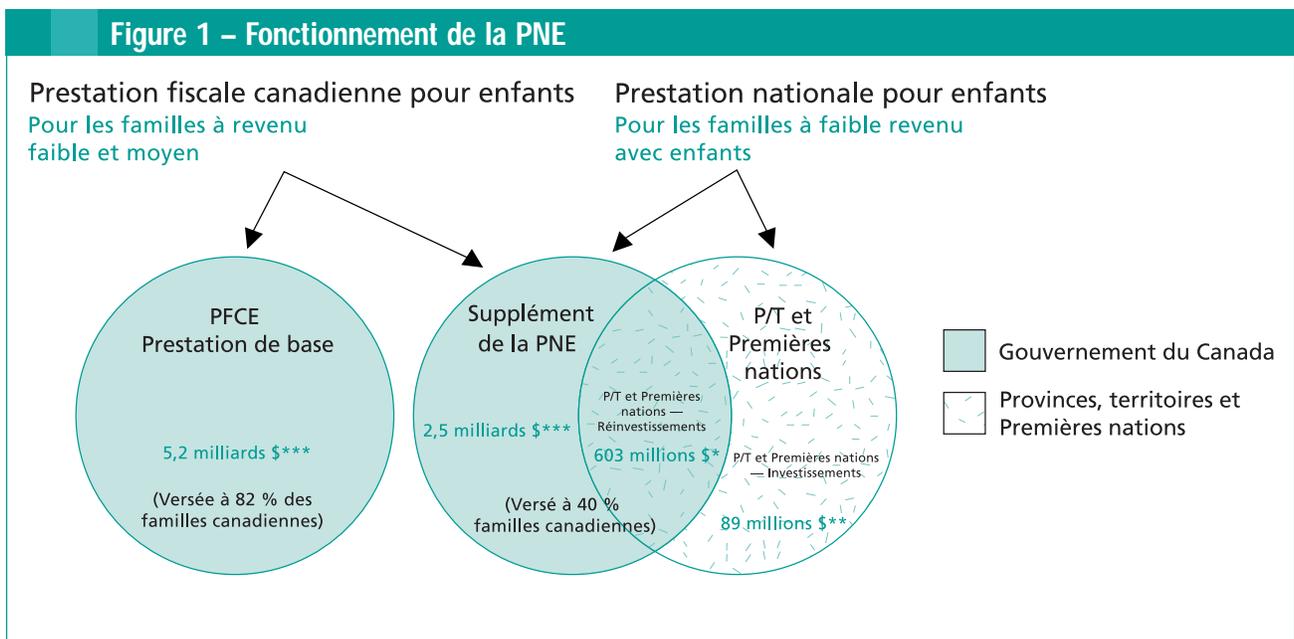
Dans l'ensemble, les provinces, les territoires et les Premières nations ont réinvesti et investi 692,4 millions de dollars, en 2001-2002, sous forme de services et de soutien du revenu dans le cadre de la PNE. Bien qu'une partie de ce financement soit assuré par les propres revenus des administrations, la majeure partie provient des économies qu'elles

ont réalisées en raison du fait qu'elles n'ont plus à fournir une aide de base aux enfants, parce que cette aide est graduellement remplacée par le Supplément de la PNE du gouvernement fédéral. En d'autres termes, les provinces, les territoires et les Premières nations réinvestissent les économies qu'entraînent les augmentations du Supplément de la PNE dans l'administration de services et de prestations en nature à toutes les familles à faible revenu, que les parents reçoivent de l'aide sociale ou qu'ils travaillent.

Les administrations qui participent à la PNE font des progrès vers la réalisation des objectifs de la PNE (les effets directs de la PNE sur chacun des trois objectifs sont présentés au chapitre 7). Pour atteindre ces objectifs, les provinces, les territoires et les Premières nations ont adopté différentes approches, qui seront

décrites plus en détail au chapitre 4, *Volet provincial et territorial de la Prestation nationale pour enfants* et au chapitre 5, *Les Premières nations et la Prestation nationale pour enfants*.

La PNE, une composante clé de la politique sociale canadienne, soutient le Plan d'action national pour les enfants en posant les fondements qui assureront aux enfants le meilleur départ possible dans la vie. Comme l'indiquent les auteures du document intitulé *Un plan d'action stratégique axé sur les enfants au Canada*⁴, le revenu est l'une des trois « conditions favorables » importantes pour s'assurer que les enfants obtiennent des résultats positifs. Les deux autres sont un encadrement parental efficace et des milieux communautaires réceptifs, qui sont le point de mire de nombreux programmes provinciaux et territoriaux financés par la PNE.



* Les fonds de réinvestissement comprennent les économies réalisées dans le cadre de l'aide sociale et des prestations pour enfants, et, dans certaines administrations, les recouvrements au titre des Allocations spéciales pour enfants. Veuillez consulter l'annexe 2 pour plus d'information. La plupart des provinces et des territoires réduisent leurs prestations d'aide sociale ou de prestation pour enfants d'un montant égal à l'augmentation du Supplément de la PNE, en vue de financer de nouveaux programmes ou d'améliorer des programmes existants. La PNE offre aux provinces, aux territoires et aux Premières nations la souplesse de réinvestir les économies réalisées dans le cadre de programmes, de prestations et/ou de services dans des projets qui répondent mieux aux priorités et aux besoins locaux.

** Les fonds d'investissement représentent les montants supplémentaires, en plus des fonds de réinvestissement, que les provinces ou les territoires décident d'affecter à la PNE. Veuillez consulter l'annexe 2 pour plus d'information. Les fonds d'investissement supplémentaires des Premières nations sont fournis par Affaires indiennes et du Nord Canada.

*** Les montants portent sur la période de juillet 2001 à juin 2002.

⁴ Jane Jensen et Sharon M. Stroik, *Un plan d'action stratégique axé sur les enfants au Canada*, Réflexion 3, octobre 1999.

■ La contribution du gouvernement fédéral à la PNE

Par le biais de la prestation de base de la PFCE et du Supplément de la PNE, le gouvernement du Canada a augmenté les prestations pour enfants qu'il accorde à toutes les familles à faible revenu avec enfants. La prestation de base de la PFCE est un montant non imposable versé mensuellement à plus de 82 pour cent des familles canadiennes pour les aider à assumer les coûts associés à l'éducation des enfants de moins de 18 ans. Entre juillet 2001 et juin 2002, la PFCE a versé des prestations de base de 5,2 milliards de dollars à environ 3,2 millions de familles comptant 5,8 millions d'enfants⁵.

En plus de la prestation de base de la PFCE, les familles à faible revenu avec des enfants de moins de 18 ans ont droit au Supplément de la PNE, une autre prestation mensuelle non imposable. Tout comme c'est le cas avec la prestation de base, le Supplément de la PNE est lié au revenu et utilise des informations puisées dans le système fiscal. Il assure un soutien du revenu de base supplémentaire aux familles à faible revenu qui ont des enfants, que les parents travaillent ou touchent l'aide sociale. Entre juillet 2001 et juin 2002, en plus de la prestation de base de la PFCE, le Supplément de la PNE a versé environ 2,5 milliards de dollars à environ 1,5 million de familles comptant 2,7 millions d'enfants. Le Supplément de la PNE fait bénéficier 40 pour cent de toutes les familles canadiennes ayant des enfants⁶.

■ Les volets provinciaux, territoriaux et des Premières nations de la PNE

La plupart des provinces et territoires ont utilisé les prestations fédérales pour remplacer une partie de

leurs versements d'aide sociale ou leurs prestations pour enfants destinées aux familles avec enfants. Cette souplesse a permis aux familles recevant de l'aide sociale de maintenir le même niveau de prestations, tout en procurant aux provinces et aux territoires⁷ des fonds supplémentaires pour la création de nouveaux programmes destinés aux familles à faible revenu ayant des enfants ou l'amélioration de programmes existants. Les prestations et les services de la PNE diffèrent au niveau provincial et territorial afin de répondre aux circonstances et aux besoins locaux. Les prestations et les services sont divisés en cinq secteurs clés : les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné; les services de garde et les garderies; les services à la petite enfance et aux enfants à risque; les prestations supplémentaires pour les services de santé de même que d'autres prestations et services. Pour en savoir davantage sur ces prestations et services, consultez le chapitre 4, *Volet provincial et territorial de la Prestation nationale pour enfants*, et le chapitre 5, *Les Premières nations et la Prestation nationale pour enfants*.

Mis à part ces réinvestissements, les provinces et les territoires disposent de fonds supplémentaires qu'ils peuvent investir dans les prestations et les services fournis dans le cadre de la PNE en vue de les améliorer. C'est l'ensemble de ces réinvestissements et investissements qui sert au financement des prestations et des services de la PNE dans les provinces, les territoires et les Premières nations. Ces prestations et ces services s'ajoutent à d'autres programmes que les provinces et les territoires ont mis en place, il y a longtemps, afin de favoriser le développement de l'enfant et aider les familles à faible revenu.

⁵ Tiré des données administratives de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), Agence des douanes et du revenu du Canada.

⁶ Tiré des données administratives de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), Agence des douanes et du revenu du Canada. Pour en savoir davantage sur le Supplément de la PNE, voyez le chapitre 3, *Supplément de la prestation nationale pour enfants*.

⁷ Le document *La Prestation nationale pour enfants : Rapport d'étape 2002* ne comprend pas de données sur les investissements et réinvestissements du Québec. Tous les résidents du Québec bénéficient de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, tout comme le reste de la population canadienne. En outre, ils bénéficient des investissements importants réalisés par le gouvernement du Québec, dans le contexte de sa politique de la famille, dans les services pour les familles et les enfants.

Depuis l'instauration de la PNE, en 1998, un certain nombre d'approches portant sur le rajustement de l'aide sociale et des prestations pour enfants ont été adoptées. Certaines administrations rajustent le montant de leurs prestations d'aide sociale et de leurs prestations pour enfants d'un montant égal au Supplément de la PNE. D'autres administrations ont restructuré leur régime d'aide sociale afin de verser des prestations pour enfants hors du régime de l'aide sociale. Parmi ces administrations, quelques-unes continuent de rajuster l'aide sociale pour enfants d'un montant égal aux augmentations du Supplément de la PNE. D'autres ont atteint un point où le Supplément de la PNE compense entièrement le montant des prestations pour enfants. À mesure que le Supplément de la PNE augmente, ces administrations ne rajustent pas leurs prestations pour enfants liées au revenu. Vous trouverez plus d'information sur les méthodes utilisées par les provinces et territoires pour compenser les prestations d'aide sociale grâce à la PNE au chapitre 4, *Volet provincial et territorial de la Prestation nationale pour enfants*.

■ Abaisser le « mur de l'aide sociale »

Dans le but d'aider les personnes bénéficiaires de l'aide sociale à répondre à leurs besoins essentiels en matière de santé et de bien-être, et à faciliter leur intégration au marché du travail, les gouvernements ont mis en place bon nombre de prestations et de services destinés aux personnes qui reçoivent l'aide sociale. Ces programmes comprennent des prestations de base pour enfants, des incitatifs financiers au travail, des prestations supplémentaires pour les médicaments d'ordonnance, les soins dentaires et les soins de la vue ainsi que d'autres formes de soutien analogues qui répondent aux besoins des familles bénéficiaires de l'aide sociale.

Toutefois, un certain nombre de ces prestations et services bloquaient la sortie de l'aide sociale, car, lorsque les bénéficiaires acceptaient un emploi

rémunéré, ils devaient renoncer à beaucoup de ces prestations en argent et en nature (telles que les prestations supplémentaires pour les soins de santé, les soins dentaires, les soins de la vue et les médicaments d'ordonnance) Une intégration au marché du travail signifiait souvent, pour les parents à faible revenu, une diminution ou une faible amélioration de leur revenu disponible.

Le mur de l'aide sociale :

Des barrières qui peuvent rendre l'intégration au marché du travail moins attrayante pour les bénéficiaires de l'aide sociale en raison d'une perte de revenus ou de services.

De plus, les familles qui intégraient le marché du travail devaient acquitter des dépenses liées au travail, comme les frais de garde et le transport, en plus de devoir payer l'impôt sur le revenu, les cotisations d'assurance-emploi et les cotisations au Régime de pensions du Canada. Il est donc possible que certains de ces parents aient été en réalité en plus mauvaise situation financière en occupant un emploi peu rémunéré qu'en recevant de l'aide sociale. Le « mur de l'aide sociale » représente les obstacles posés sur le chemin des bénéficiaires qui souhaitent se détacher de l'aide sociale pour intégrer le marché du travail. Bien que la perte de services soit difficile à évaluer, elle constitue également un des facteurs importants du mur de l'aide sociale.

Par exemple, immédiatement avant l'instauration de la PNE, en juillet 1998, une famille bénéficiaire de l'aide sociale, qui comptait deux enfants (un de moins de sept ans et un autre de plus de sept ans), recevait en moyenne 5 253 \$ par an en prestations

pour enfants des gouvernements fédéral et provincial ou territorial. Si cette famille commençait à gagner un revenu d'emploi, ses prestations d'aide sociale, y compris les prestations pour enfants, diminuaient d'autant, exception faite de l'exemption de base. Lorsque cette famille à faible revenu quittait définitivement l'aide sociale, ses prestations pour enfants tombaient à 2 753 \$, presque la moitié du montant que la même famille bénéficiaire de l'aide sociale recevait⁸.

La PNE est conçue de façon à abaisser le mur de l'aide sociale. D'abord, le Supplément de la PNE est offert à toutes les familles à faible revenu, qu'elles travaillent ou non, ce qui leur permet de continuer à recevoir le Supplément de la PNE après avoir quitté l'aide sociale. Ensuite, un bon nombre d'administrations remplacent une partie ou toutes les prestations d'aide sociale pour enfants ou les prestations pour enfants par le Supplément de la PNE, ce qui assure le même niveau de revenu disponible aux familles bénéficiaires de l'aide sociale. Enfin, des administrations ont utilisé leurs fonds de réinvestissement pour mettre en place ou améliorer certains programmes, comme les prestations supplémentaires de soins de santé destinés aux familles qui gagnent un faible revenu d'emploi, et pour étendre les services subventionnés de garde d'enfants. Ce genre de programmes fait en sorte que, lorsque les familles quittent l'aide sociale, elles continuent à recevoir une aide qui leur est nécessaire.

■ Exemple de la PNE à l'œuvre

Chaque province et territoire améliore ses propres prestations et services destinés aux familles à faible revenu en vue d'atteindre les objectifs de la PNE. Le présent rapport met l'accent sur deux exemples, qui illustrent deux approches différentes du remplacement des prestations d'aide sociale pour enfants dans le cadre de la PNE.

Le premier exemple nous est fourni par la Nouvelle-Écosse. Il illustre une approche qui intègre les prestations pour enfants à la PNE sans rajuster ces prestations en fonction des augmentations de la PNE⁹. La Nouvelle-Écosse a restructuré son régime d'aide sociale en août 2001 afin de fournir, par l'entremise du régime fiscal des particuliers, des prestations pour enfants en dehors du régime d'aide sociale. La province a toutefois choisi de ne pas rajuster l'aide sociale aux enfants d'un montant égal aux augmentations du Supplément de la PNE dans son régime provincial de prestations pour enfants.

Le second exemple provient de la Saskatchewan. Il illustre une approche qui intègre puis rajuste les prestations pour enfants en fonction des augmentations de la PNE¹⁰. La Saskatchewan a restructuré son régime d'aide sociale en 1998, lors de l'instauration de la PNE. Elle a alors retiré les prestations pour enfants du régime d'aide sociale pour faire place aux Prestations pour enfants de la Saskatchewan et aux Supplément de l'emploi de la Saskatchewan. La Saskatchewan rajuste les prestations d'aide sociale pour enfants d'un montant égal aux augmentations du Supplément de la PNE

⁸ Cet exemple ne s'applique pas à la Colombie-Britannique, qui a remplacé, en 1996, les versements de soutien du revenu de l'aide sociale pour enfants par le B.C. Family Bonus.

⁹ Pour étudier l'effet de la PNE sur le mur de l'aide sociale, indépendamment des autres facteurs, seuls les changements apportés au régime d'aide sociale, à la PFCE et à la prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse (NSCB) ont été pris en compte dans la présente analyse. Le montant de l'impôt sur le revenu, des charges sociales (comme les cotisations à l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada) et le crédit pour taxe sur les produits et services a été établi à son niveau de janvier 2002 dans les versions antérieure et postérieure à la PNE de la présente analyse.

¹⁰ Voir la note n° 9.

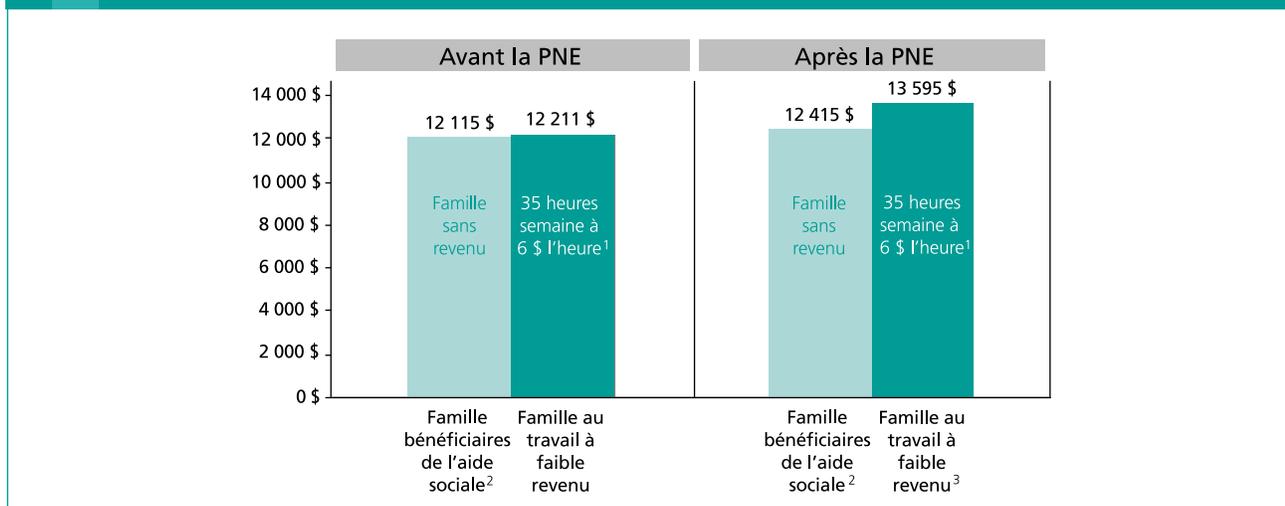
La figure 2 montre la façon dont les modifications apportées à l'administration de la PNE aide à abaisser le mur de l'aide sociale en comparant le revenu disponible qu'un chef de famille recevrait d'un emploi à celui qu'il recevrait de l'aide sociale, avant et après l'instauration de la PNE¹¹.

Comme l'indique la figure 2, avant l'instauration de la PNE, un chef de famille monoparentale vivant en Nouvelle-Écosse avec un jeune enfant, et travaillant 35 heures par semaine pendant 50 semaines au salaire minimum, avait un revenu annuel disponible de 12 211 \$. Ce parent aurait reçu un peu moins de l'aide sociale, soit 12 115 \$. En conséquence, une fois pris en compte les frais de garde d'enfants, de transport et d'assurance-maladie, les parents n'étaient pas incités financièrement à quitter l'aide sociale pour accepter un travail.

Depuis juillet 2002, après l'instauration de la PNE et l'augmentation de la prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse, cette même famille monoparentale peut bénéficier d'un revenu disponible annuel de 13 595 \$, pour le même emploi au même salaire, ce qui représente une augmentation de près de 1 400 \$. En outre, ce montant excède de plus de 1 100 \$ ce que la famille aurait reçu du régime d'aide sociale.

L'effet que la PNE a sur le mur de l'aide sociale en Saskatchewan est illustré à la figure 3. Le graphique compare le revenu disponible qu'un chef de famille monoparentale pourrait tirer d'un emploi avec celui qu'il pourrait tirer de l'aide sociale, avant et après l'instauration de la PNE.

Figure 2 – Revenu disponible d'une famille monoparentale comptant un enfant de cinq ans et vivant en Nouvelle-Écosse



¹ Fondé sur 50 semaines de travail.

² Comprend l'aide sociale, la PFCE, le crédit pour la TPS, les prestations pour enfants de la Nouvelle-Écosse (2002 seulement). Ne comprend pas les services de soutien à l'emploi pour des dépenses telles que les frais de garde d'enfants, de transport et d'assurance-maladie.

³ Ne comprend pas les services de soutien à l'emploi pour des dépenses telles que les frais de garde d'enfants, de transport et d'assurance-maladie.

¹¹ Depuis l'instauration de la PNE en 1998, la prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse (NSCB) a été l'un des principaux réinvestissements de la Nouvelle-Écosse dans le cadre de la PNE. La NSCB est une prestation mensuelle versée par l'entremise de la PFCE. Pour étudier l'effet de la PNE sur le mur de l'aide sociale, indépendamment des autres facteurs, seuls les changements apportés au régime d'aide sociale, à la PFCE et à la NSCB ont été pris en compte dans la présente analyse. Le montant de l'impôt sur le revenu, des charges sociales (comme les cotisations à l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada) et le crédit pour taxe sur les produits et services et le crédit pour taxe de vente harmonisée a été établi à son niveau de janvier 2002 dans les versions antérieure et postérieure à la PNE de la présente analyse.

Comme l'indique la figure 3, avant l'instauration de la PNE, un chef de famille monoparentale vivant en Saskatchewan avec un jeune enfant, et travaillant 35 heures par semaine pendant 50 semaines au salaire minimum, avait un revenu annuel disponible de 13 581 \$. Ce parent aurait reçu un peu moins de l'aide sociale, soit 11 618 \$.

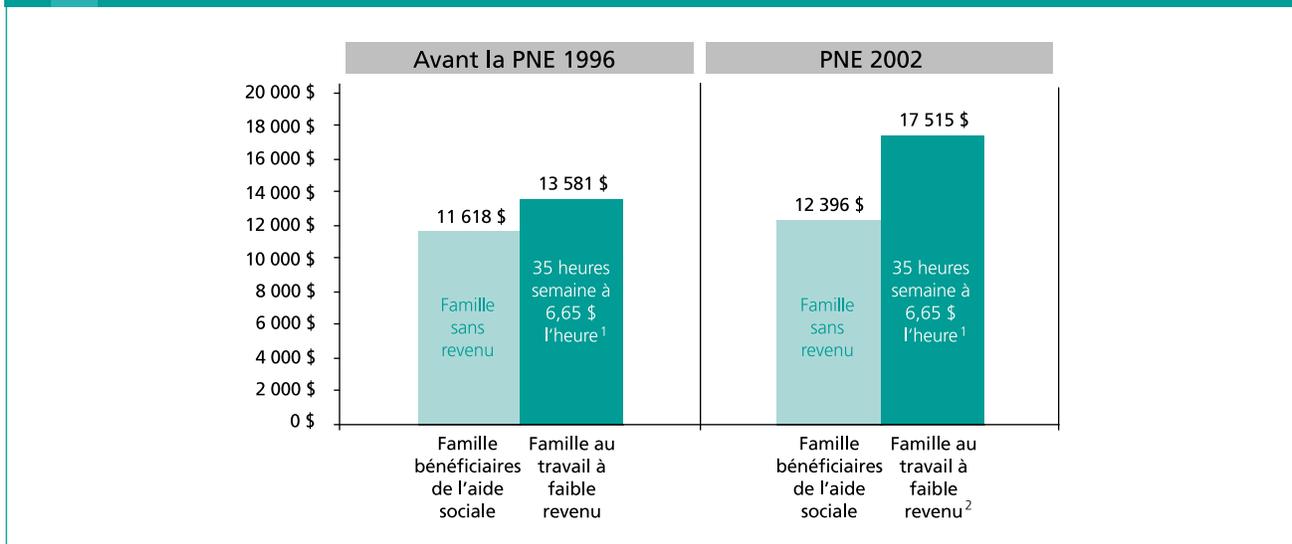
En juillet 2002, ce chef de famille recevrait, du même emploi au même salaire, un revenu disponible annuel de 17 515 \$, ce qui représente une augmentation de près de 4 000 \$ de revenu. En outre, ce montant excède de plus de 5 000 \$ les 12 396 \$ que la famille recevrait de l'aide sociale.

Les provinces et les territoires ont adopté des approches différentes afin de rajuster les prestations pour enfants de leur régime d'aide sociale à la PNE. Toutefois, indépendamment de l'approche adoptée, la PNE encourage les parents à se chercher un emploi en augmentant le soutien aux familles à faible revenu dont les parents travaillent ainsi que leur revenu disponible.

Soulignons que ces exemples ne tiennent pas compte des prestations et des services en nature, comme le Saskatchewan Family Health Benefit ou le Healthy Child Development Initiative en Nouvelle-Écosse, et des autres investissements ou réinvestissements dans les services de soutien de l'emploi, qui représentent une part importante de la PNE dans bon nombre de provinces et territoires.

Toutefois, ces exemples illustrent bien la souplesse de la PNE, qui permet aux provinces et aux territoires d'abaisser le mur de l'aide sociale grâce à des approches mixtes de prestations et de services directs répondant à des besoins précis. Par l'entremise des réinvestissements et des investissements des provinces, des territoires et des Premières nations dans les programmes et services destinés à toutes les familles à faible revenu, la PNE s'attaque aux obstacles liés au revenu et aux services auxquels se heurtent les parents dans les efforts qu'ils déploient pour subvenir aux besoins de leurs familles pendant qu'ils travaillent.

Figure 3 – Revenu disponible d'une famille monoparentale comptant un enfant de cinq ans et vivant en Saskatchewan



¹ Fondé sur 50 semaines de travail.

² Inclue le Supplément d'emploi de la Saskatchewan.

Sans doute, de nombreux facteurs influent sur la décision d'une personne de chercher un emploi plutôt que de continuer de toucher l'aide sociale. L'atténuation du mur de l'aide sociale grâce à des prestations de revenu, toutefois, est une façon pour la PNE de faire de l'emploi une option plus avantageuse et plus viable financièrement pour les parents à faible revenu.

Les trois prochains chapitres décrivent plus en détail la façon dont les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les Premières nations collaborent en vue de soutenir les enfants canadiens et leur famille pour qu'ils abaissent le mur de l'aide sociale et se libèrent de la pauvreté.



3. Supplément de la Prestation nationale pour enfants

■ Régime fédéral de prestations pour enfants

Le gouvernement du Canada procure depuis longtemps des prestations pour enfants aux familles canadiennes. Depuis juillet 1998, le gouvernement du Canada fournit une aide financière directe aux familles par le biais de la Prestation fiscale

canadienne pour enfants (PFCE). Il s'agit d'un montant non imposable versé mensuellement aux familles ayant des enfants, en fonction du revenu familial, du nombre d'enfants et de l'âge de ceux-ci. Ce programme vise à aider les familles à défrayer les coûts de l'éducation des enfants.

L'évolution des prestations fédérales pour enfants au Canada

1918 – Exemption d'impôt pour enfants : Une exemption qui procurait des économies d'impôt proportionnelles au revenu imposable. Elle ne s'appliquait pas aux familles qui ne payait pas d'impôt sur le revenu.

1945 – Allocations familiales : Une prestation versée à toutes les familles canadiennes comptant des enfants à charge.

1973 – Le montant des **allocations familiales** triple, elles sont indexées au coût de la vie et deviennent imposables.

1978 – Crédit d'impôt remboursable pour enfants : Une prestation pour enfants ciblée et liée au revenu, qui fournit un crédit maximal aux familles à faible revenu, un montant moindre allant aux familles à revenu moyen et aucun crédit n'étant accordé aux familles plus fortunées.

1993 – Prestation fiscale pour enfants (PFE) : Une prestation qui regroupe les crédits d'impôt pour enfants remboursables et non remboursables et les allocations familiales en une allocation mensuelle unique fondée sur le nombre d'enfants et le revenu familial, et qui procure des prestations supplémentaires aux familles ayant des enfants et tirant un faible revenu d'un travail. Elle prend plus tard le nom de Supplément au revenu gagné (SARG). En 1993, les dépenses fédérales en matière de prestations pour enfants, y compris le SARG, totalisent 5,1 milliards de dollars.

1998 – Supplément de la Prestation nationale pour enfants : Le Supplément de la PNE remplace le Supplément au revenu gagné et est versé à toutes les familles à faible revenu dans le cadre de la **Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE)**. Comme première contribution à l'initiative de la PNE, le gouvernement du Canada affecte 850 millions de dollars de plus par année au nouveau Supplément de la PNE. Ce montant s'ajoute aux 5,1 milliards de dollars par année déjà consacrés à la PFCE.

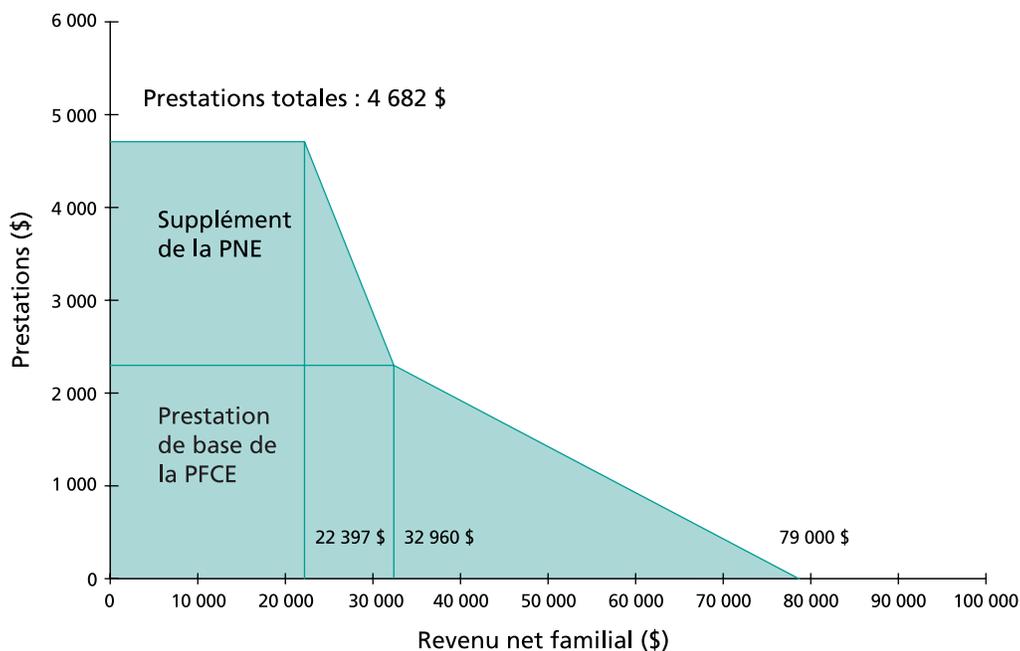
Les budgets fédéraux de 1998, 1999, 2000 et 2003, et l'exposé économique et la mise à jour du budget d'octobre 2000, prévoient des investissements additionnels dans le Supplément de la PNE et la prestation de base de la PFCE. Suite à ces investissements, les dépenses du gouvernement du Canada dans la PFCE devraient atteindre plus de 10 milliards de dollars par an d'ici 2007.

La PFCE comporte deux composantes principales : la prestation de base de la PFCE et le Supplément de la PNE. Les familles canadiennes avec enfants qui sont admissibles reçoivent la prestation de base de la PFCE et le Supplément de la PNE dans un versement mensuel unique. Le montant de la PFCE est fondé sur le revenu net de la famille, le nombre d'enfants et leur âge. La figure 4 illustre la structure de la PFCE pour une famille de deux enfants, en juillet 2002. Entre juillet 2002 et juin 2003, comme le montre la figure, une famille de deux enfants, qui gagne un revenu net inférieur à 22 397 \$, reçoit le montant maximal des prestations, soit 4 682 \$. Une famille qui gagne un revenu net supérieur à 22 397 \$ mais inférieur à 32 960 \$, continue de recevoir le maximum de la prestation de base de la PFCE, mais voit ses prestations du Supplément de la PNE diminuer graduellement. Une famille qui gagne un

revenu net situé entre 32 960 \$ et 79 000 \$ reçoit uniquement la prestation de base, qui diminue graduellement en fonction de son revenu. En vertu de la structure de la PFCE, toutes les familles qui reçoivent un Supplément de la PNE reçoivent au maximum de la prestation de base de la PFCE.

Entre juillet 2001 et juin 2002, environ 3,2 millions de familles comptant 5,8 millions d'enfants ont reçu la prestation de base de la PFCE, ce qui représente plus de 82 pour 100 des familles canadiennes ayant des enfants. Le Supplément de la PNE est une aide qui s'ajoute à la prestation de base de la PFCE et qui s'adresse aux familles à faible revenu ayant des enfants. Entre juillet 2001 et juin 2002, 1,5 million de familles comptant 2,7 millions d'enfants ont bénéficié du Supplément de la PNE, rejoignant ainsi 40 pour cent de toutes les familles canadiennes qui ont des enfants.

Figure 4 – La Prestation fiscale canadienne pour enfants, pour une famille de deux enfants, de juillet 2002 à juin 2003



Remarque : Les prestations ne comprennent pas la prestation supplémentaire accordée pour les enfants de moins de sept ans à l'égard desquels aucune dépense de service de garde n'a été réclamée. En 1996-1997, cette prestation équivalait à 213 \$ par enfant, et elle devrait augmenter à 232 \$ par enfant, en 2003-2004.

■ Aide fédérale aux familles à faible revenu ayant des enfants

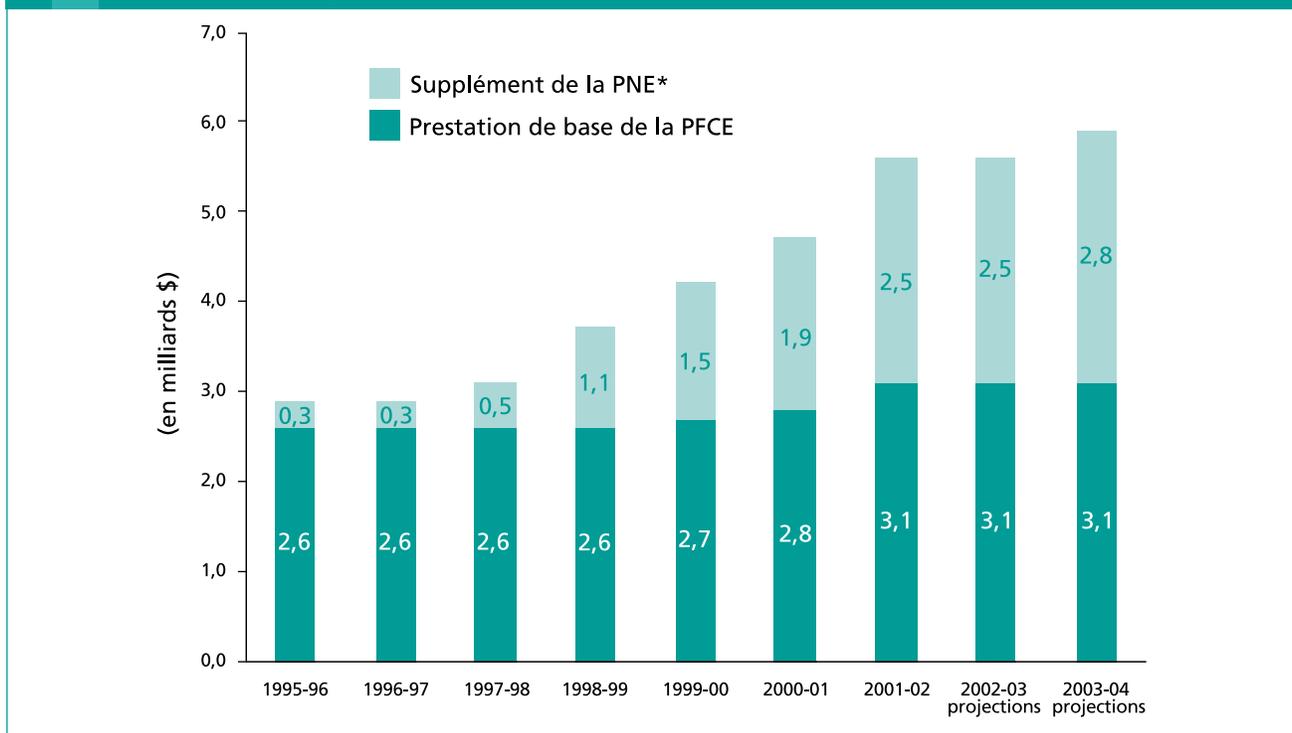
Le Supplément de la PNE représente la contribution du gouvernement du Canada à l'initiative de la PNE. La figure 5 présente les dépenses fédérales annuelles qu'entraînent le Supplément de la PNE, de 1995-1996 à 2003-2004. Pour souligner son engagement pris à l'égard des familles à faible revenu, le gouvernement du Canada a augmenté considérablement sa contribution au Supplément de la PNE pendant cette période. L'investissement du fédéral est passé de 300 millions de dollars dans le Supplément au revenu gagné, en 1996-1997, à 2,5 milliards de dollars dans le Supplément de la PNE, en 2002-2003. Depuis cette période, nous avons connu une progression constante de la

participation du fédéral, et on prévoit que celle-ci atteindra 2,8 milliards de dollars en 2003-2004.

En outre, les fonds fédéraux versés aux familles à faible revenu par le biais de la prestation de base de la PFCE ont augmenté pendant la même période, passant de 2,6 milliards de dollars, en 1996-1997, à un montant projeté de 3,1 milliards de dollars, en 2003-2004, destinés aux bénéficiaires du Supplément de la PNE (voir la figure 5)¹².

Les augmentations du Supplément de la PNE et de la prestation de base de la PFCE peuvent être attribuées à deux facteurs : l'engagement du gouvernement du Canada à protéger la valeur réelle des prestations pour enfants par la pleine indexation des prestations et du seuil du revenu et par les améliorations apportées au Supplément de la PNE en sus de l'indexation.

Figure 5 – Dépenses fédérales annuelles de la PFCE à l'endroit des familles admissibles au Supplément de la PNE, pour les exercices 1995-1996 à 2003-2004* (juin à juillet) du programme, en milliards de dollars courants.



* Comprend l'ancien Supplément au revenu gagné pour les années 1995-1996 à 1997-1998.

Source : Données administratives de la PFCE de l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

¹² La figure 5 ne tient pas compte de la prestation de base de la PFCE accordée par le fédéral aux familles à revenu moyen qui ne reçoivent pas le Supplément de la PNE. En 2001-2002, le gouvernement du Canada a versé, par le biais de la prestation de base de la PFCE, plus de 2 milliards de dollars à 1 663 900 familles comptant 3 066 800 enfants qui n'étaient pas admissibles au Supplément de la PNE. En tenant compte de toutes les dépenses du gouvernement du Canada dans le cadre de la prestation de base de la PFCE et du Supplément de la PNE, on s'attend à ce que l'aide fédérale adressée aux familles canadiennes ayant des enfants totalise 8,1 milliards de dollars en 2002-2003.

Investissement fédéral dans le Supplément de la PNE, par province et par territoire

Le tableau 1 analyse, par province et par territoire, pour les exercices 2000-2001 et 2001-2002, les dépenses fédérales faites dans le cadre du Supplément de la PNE ainsi que le nombre d'enfants qui ont bénéficié du Supplément. Comme le montre le tableau, les dépenses du fédéral au titre du Supplément de la PNE sont passées de 1,9 milliard de dollars, en 2000-2001, à 2,5 milliards de dollars,

en 2001-2002. Cette augmentation, qui comprend l'indexation, est attribuable à la hausse du Supplément de la PNE, annoncée dans le budget de 2000 et l'exposé économique d'octobre 2000. Le seuil de revenu net qui détermine le montant du Supplément de la PNE a également été rajusté en juillet 2001, ce qui a entraîné l'admissibilité d'un plus grand nombre de familles ayant des enfants. Le tableau montre en outre que le nombre d'enfants bénéficiaires du Supplément de la PNE a augmenté entre 2000-2001 et 2001-2002.

Tableau 1 – Nombre d'enfants bénéficiaires du Supplément de la PNE et dépenses fédérales par province et territoire pour les exercices 2000-2001 et 2001-2002 (juillet à juin), en dollars courants

Province ou territoire	Juillet 2000 – Juin 2001		Juillet 2001 – Juin 2002	
	Enfants bénéficiaires du Supplément de la PNE	Prestations versées (en millions \$)	Enfants bénéficiaires du Supplément de la PNE	Prestations versées (en millions \$)
Terre-Neuve-et-Labrador	53 300	38,2 \$	53 900	50,2 \$
Île-du-Prince-Édouard	12 800	8,7 \$	13 200	11,5 \$
Nouvelle-Écosse	86 800	63,3 \$	89 300	84,5 \$
Nouveau-Brunswick	70 700	51,0 \$	71 800	67,1 \$
Québec	624 200	436,8 \$	631 100	573,6 \$
Ontario	907 700	645,7 \$	932 200	862,7 \$
Manitoba	130 800	91,0 \$	133 600	123,1 \$
Saskatchewan	128 500	90,4 \$	128 300	119,6 \$
Alberta	267 100	185,1 \$	268 500	244,3 \$
Colombie-Britannique	352 100	255,6 \$	354 000	334,9 \$
Nunavut*	5 800	4,0 \$	6 000	5,7 \$
Territoires du Nord-Ouest*	4 200	3,0 \$	4 500	4,1 \$
Yukon	2 600	1,7 \$	2 500	2,3 \$
Total**	2 648 000	1 875,2 \$	2 690 700	2 484,6 \$

* Le nombre d'enfants bénéficiaires des prestations et le montant des prestations versées de juillet 2000 à juin 2001 dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut diffèrent de ceux présentés dans le document *La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape 2001* en raison d'une révision des données.

** Comprend les Canadiens vivant à l'étranger. Les totaux ont été arrondis.

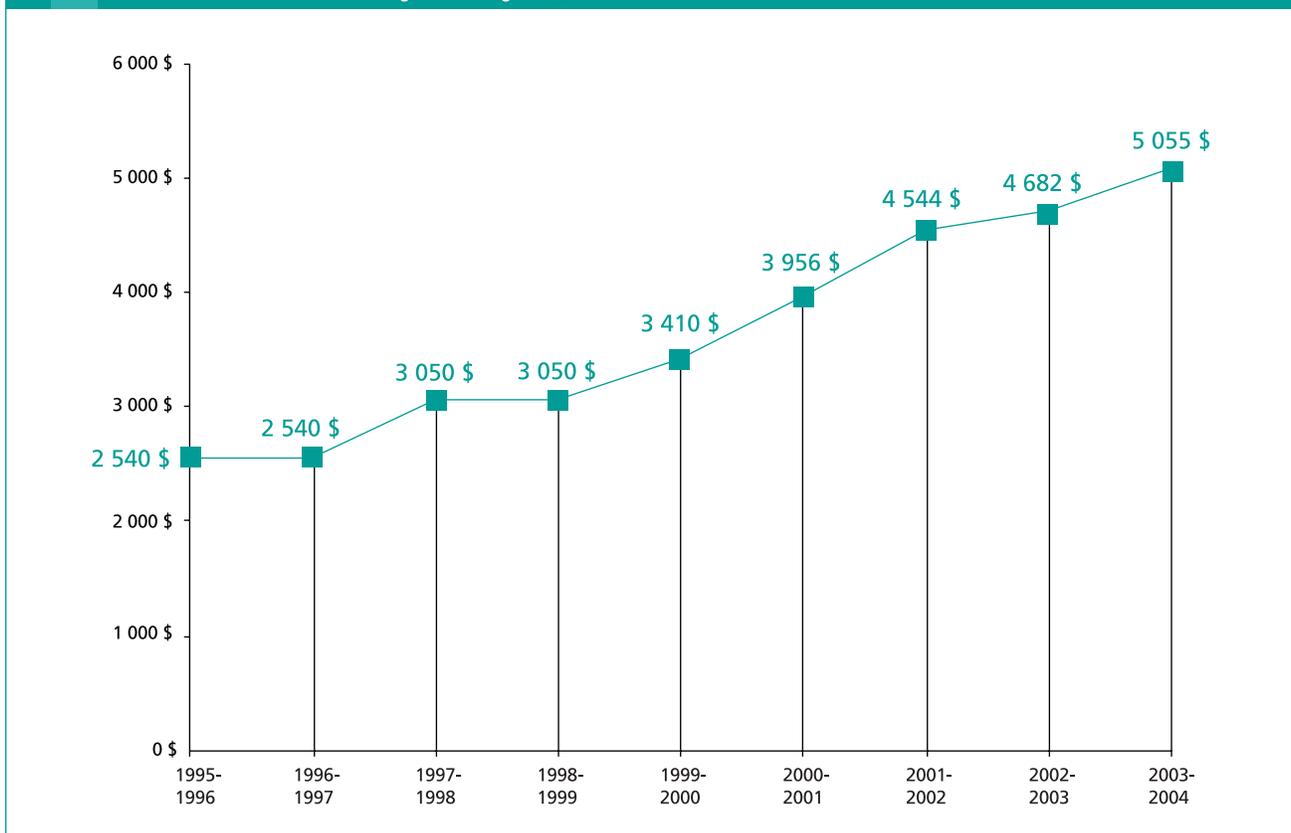
Source : Données administratives de la PFCE de l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

■ Augmentation de l'aide financière fédérale destinée aux familles ayant des enfants

Les familles canadiennes qui ont des enfants ont bénéficié considérablement des augmentations de la prestation de base de la PFCE et du Supplément de la PNE. Comme le montre la figure 6, la prestation maximum pour une famille comptant deux enfants, avant juillet 1997, était de 2 540 \$. Après

l'amélioration et la restructuration du SARG, en juillet 1997, qui constituaient une étape intermédiaire vers l'instauration de la PNE, la prestation maximum pour une famille ayant deux enfants était de 3 050 \$. Les augmentations continues du Supplément de la PNE permettront aux familles à faible revenu comptant deux enfants, en juillet 2003, de recevoir jusqu'à 5 055 \$ en prestations pour enfants du gouvernement fédéral.

Figure 6 – Montants maximum des prestations pour enfants du gouvernement fédéral destinées à une famille de deux enfants, pour les exercices 1995-1996 à 2003-2004 (juillet à juin), en dollars courants



Remarque : Les prestations ne comprennent pas la prestation supplémentaire accordée aux enfants de moins de sept ans à l'égard desquels aucune dépense de service de garde n'a été réclamée. En 1996-1997, cette prestation équivalait à 213\$ par enfant, et elle devrait augmenter à 232\$ par enfant en 2003-2004.

À compter de juillet 2003, les familles à faible revenu recevront des prestations annuelles maximum de la PFCE (prestation de base de la PFCE et Supplément de la PNE) de 2 632 \$ pour le premier enfant, de 2 423 \$ pour le deuxième enfant et de 2 427 \$ pour

le troisième enfant et pour chacun des enfants qui suivent¹³, ce qui double presque le plafond du montant total des prestations pour enfants que le gouvernement versait à une famille de deux enfants avant 1996-1997 (voir le tableau 2)¹⁴.

Tableau 2 – Montants maximum de prestations pour enfants du gouvernement fédéral pour les exercices 1996-1997 et 2003-2004 (juillet à juin), en dollars courants

Nombre d'enfants	PFE+SARG maximum 1996-1997	Prestation de base + Supplément de la PNE maximum 2003-2004	Pourcentage d'augmentation de 1996-1997 à 2003-2004
1	1 520 \$	2 632 \$	73 %
2	2 540 \$	5 055 \$	99 %
3	3 635 \$	7 482 \$	106 %
4	4 730 \$	9 909 \$	109 %

Remarque : Les prestations ne comprennent pas la prestation supplémentaire accordée aux enfants de moins de sept ans à l'égard desquels aucune dépense de service de garde n'a été réclamée. En 1996-1997, cette prestation équivalait à 213 \$ par enfant, et elle devrait augmenter à 232 \$ par enfant en 2003-2004.

¹³ Ces chiffres sont fondés sur les engagements du gouvernement fédéral dans son budget de 2003.

¹⁴ Les prestations ne comprennent pas la prestation supplémentaire accordée pour les enfants de moins de sept ans à l'égard desquels aucune dépense de service de garde n'a été réclamée. En 1996-1997, cette prestation équivalait à 213 \$ par enfant, et elle devrait augmenter à 232 \$ par enfant, en 2003-2004.



4. Volet provincial et territorial de la Prestation nationale pour enfants

La Prestation nationale pour enfants (PNE) comporte un volet fédéral et un volet provincial et territorial¹⁵. Le volet fédéral, qui est décrit au chapitre 3, représente les prestations fédérales bonifiées, qui sont versées, par le biais du Supplément de la PNE, aux familles à faible revenu ayant des enfants.

Comme le Supplément de la PNE procure une aide supplémentaire aux familles à faible revenu ayant des enfants, la plupart des provinces et territoires ont rajusté le soutien du revenu qu'ils fournissent aux enfants, ce qui libère des fonds pouvant être réinvestis dans de nouveaux programmes destinés aux familles à faible revenu ou dans l'amélioration des programmes existants. Les fonds de réinvestissement comprennent les économies réalisées dans les programmes d'aide sociale et de prestations aux enfants, et, dans certaines provinces ou territoires, les recouvrements au titre des Allocations spéciales pour enfants (ASE) [voir l'annexe 2 pour plus d'information]. La plupart des provinces et territoires réduisent leurs prestations d'aide sociale et aux prestations pour enfants d'un montant égal à l'augmentation du Supplément de la PNE pour financer de nouveaux programmes ou améliorer des programmes existants. Les fonds de réinvestissement des provinces, des territoires et des Premières nations leur permettent de financer des programmes, des prestations et des services qui répondent aux priorités et aux besoins locaux.

En plus de ces réinvestissements, plusieurs provinces et territoires consacrent des fonds additionnels à des prestations et services qui visent les objectifs de la

L'Allocation spéciale pour enfants (ASE)

Cette allocation est versée par l'agence des douanes et du revenu du Canada pour les enfants dont s'occupent les services provinciaux et territoriaux de bien-être à l'enfance. Elle correspond au paiement maximal en vertu de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), incluant la prestation de base et le Supplément de la PNE. Les provinces et les territoires peuvent soit verser l'augmentation aux services de bien-être à l'enfance pour les coûts d'entretien des enfants, soit recouvrer l'augmentation. Dans les provinces et territoires qui recouvrent l'augmentation du Supplément de la PNE, le montant est inclus dans les fonds de réinvestissement disponibles pour des initiatives de la PNE.

On estime que, pour 2001-2002, 11,4 millions de dollars ou 1,7 pour cent du total des fonds de réinvestissement provenaient des recouvrements au titre de l'ASE.

Pour en savoir davantage sur l'ASE, consultez l'annexe 2, *Réinvestissements et investissements liés à la PNE par les provinces, les territoires et les Premières nations*.

¹⁵ Le document *La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape 2002* ne contient pas de données sur les réinvestissements et les investissements du Québec. Tous les résidents du Québec bénéficient de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, tout comme le reste de la population canadienne. En outre, ils bénéficient des investissements importants réalisés par le gouvernement du Québec, dans le contexte de sa politique de la famille, dans les services pour les familles et les enfants.

PNE (voir l'annexe 2 pour plus d'information). Des fonds d'investissements supplémentaires destinés aux Premières nations sont fournis par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le Programme d'aide au rétablissement, qui est administré par Citoyenneté et Immigration Canada, fait également partie des réinvestissements. Tous ces programmes font bénéficier les enfants de familles à faible revenu, que leurs parents travaillent ou reçoivent l'aide sociale. Ces formes de soutien souples, combinées avec le Supplément de la PNE, permettent d'abaisser le « mur de l'aide sociale » et encourage les efforts des familles qui veulent devenir autonomes.

■ Approches visant le remplacement des prestations de l'aide sociale pour enfants

Depuis l'instauration de la PNE en 1998, les trois approches distinctes suivantes ont été adoptées à l'égard du remplacement des prestations pour enfants de l'aide sociale versées dans le cadre de la PNE :

1. approche de la compensation de l'aide sociale;

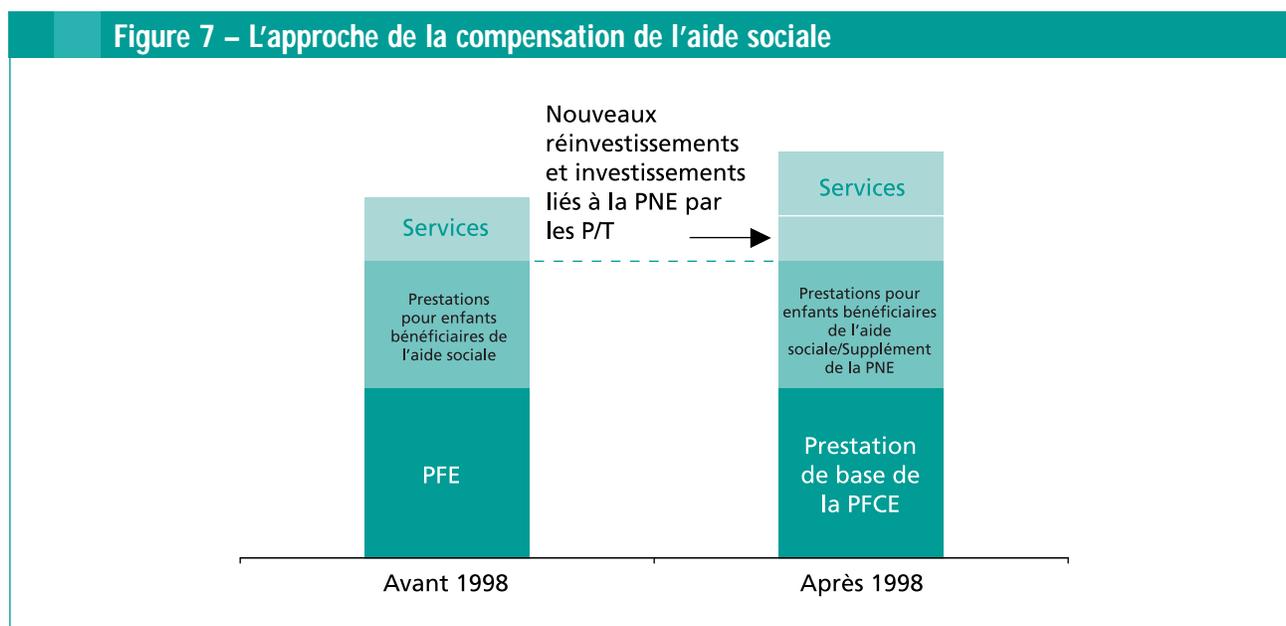
2. approche de l'intégration des prestations pour enfants, avec rajustement;
3. approche de l'intégration des prestations pour enfants, sans rajustement.

Le Nouveau-Brunswick a choisi de ne pas remplacer ses prestations de l'aide sociale pour enfants par la PNE, et il transmet le Supplément de la PNE directement aux bénéficiaires. En ce qui concerne les réserves des Premières nations et le Programme d'aide au rétablissement (PAR), de Citoyenneté et Immigration Canada, la composante réinvestissement de la PNE correspond aux programmes de soutien du revenu des provinces et territoires (le chapitre 5 présente plus d'information sur la PNE pour les Premières nations).

Ces trois approches sont brièvement expliquées ci-après à l'aide d'exemples stylisés¹⁶.

1. Approche de la compensation de l'aide sociale (voir la figure 7)

Deux méthodes sont utilisées dans cette approche : soit les provinces et les territoires traitent le Supplément de la PNE comme un revenu non exempté aux fins du calcul de l'aide sociale, soit ils

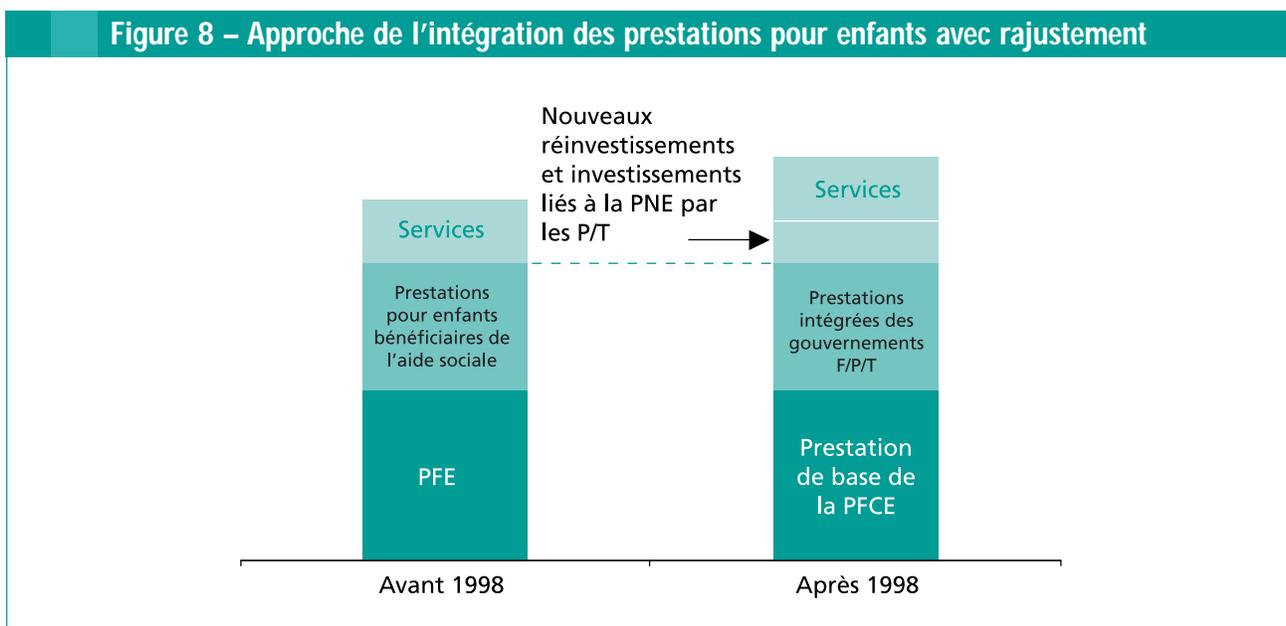


¹⁶ Les figures 7, 8 et 9 sont présentées à titre d'exemples seulement; les graphiques ne sont pas dessinés à l'échelle.

réduisent le taux des prestations d'aide sociale pour enfants¹⁷. Dans la première méthode, les bénéficiaires de l'aide sociale voient le montant qu'ils reçoivent du Supplément de la PNE déduit de leur revenu d'aide sociale. Cette méthode a été adoptée par l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Le Manitoba utilise également cette méthode pour une partie de ses bénéficiaires de l'aide sociale. Dans la seconde méthode, utilisée par l'Alberta, le taux des prestations d'aide sociale est réduit d'un montant égal au maximum du Supplément de la PNE. Les familles qui quittent l'aide sociale gardent le plein montant du Supplément de la PNE. Dans cette approche, les fonds de réinvestissement proviennent des économies réalisées dans le régime d'aide sociale.

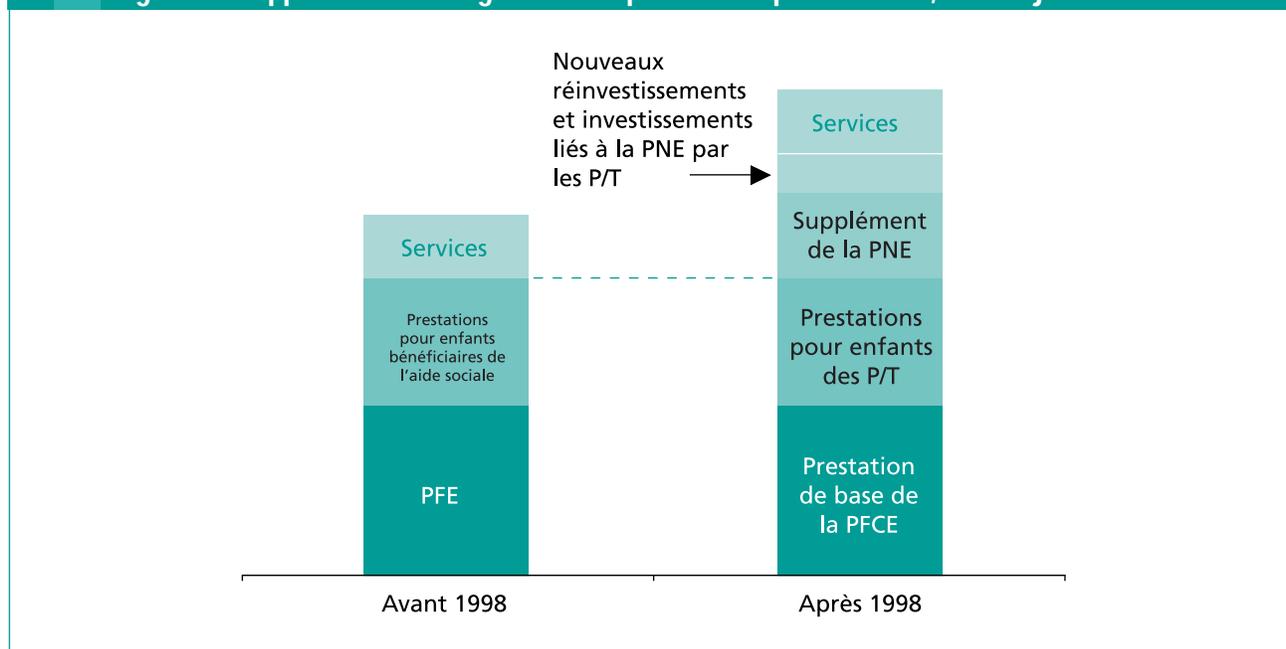
2. Approche de l'intégration des prestations pour enfants avec rajustement (voir la figure 8)

Certaines administrations ont choisi de restructurer leur régime d'aide sociale afin de verser les prestations pour enfants par le biais d'un programme distinct de prestations pour enfants liées au revenu, qui est intégré à la PFCE. En vertu de cette approche, les augmentations du Supplément de la PNE sont compensées en totalité ou en partie dans le programme provincial de prestations pour enfants. Les économies ainsi réalisées constituent les fonds de réinvestissement de la province. La Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont adopté cette approche.



¹⁷ En juillet 2000, le Manitoba a cessé de recouvrer les augmentations du Supplément de la PNE. En juillet 2001, il a cessé de recouvrer le Supplément de la PNE pour les enfants de six ans ou moins. Depuis janvier 2003, il ne recouvre plus le Supplément de la PNE pour les enfants de onze ans et moins. À compter de janvier 2004, il cessera de recouvrer le Supplément de la PNE pour tous les enfants bénéficiant de l'aide sociale.

Figure 9 – Approche de l'intégration des prestations pour enfants, sans rajustement



3. Approche de l'intégration des prestations pour enfants, sans rajustement (voir la figure 9)

Certaines administrations ont choisi de restructurer leur régime d'aide sociale afin de verser les prestations pour enfants par le biais d'un programme distinct de prestations pour enfants liées au revenu, mais de ne pas compenser les augmentations du Supplément de la PNE dans le nouveau programme provincial de prestations pour enfants. Ces provinces et territoires utilisent le Supplément de la PNE pour compenser les prestations dont les enfants bénéficient dans le régime d'aide sociale, de telle sorte que les montants des prestations pour enfants demeurent les mêmes. Pour ces provinces et territoires, les fonds de réinvestissement représentent le montant d'économies « fixes » pour eux depuis l'instauration de la PNE (y compris les économies réalisées grâce à la restructuration) et ce montant est reporté tous les ans. Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont adopté cette approche.

■ Réinvestissements et investissements liés à la PNE en 2001-2002 et 2002-2003

En 2001-2002, le troisième exercice complet de la PNE, on estime que les réinvestissements et les investissements effectués par les provinces, les territoires et les Premières nations s'élèvent à 692,4 millions de dollars. En 2002-2003, ces réinvestissements et investissements sont estimés à 777,0 millions de dollars.

Le tableau 3 analyse les dépenses de chaque province et territoire au cours de trois exercices complets de la PNE. Les données administratives de l'exercice 2000-2001 sont réelles, mais celles des exercices 2001-2002 et 2002-2003 ne sont que des projections, puisque ces données ne sont pas encore définitives pour beaucoup de provinces et territoires.

Pour décider des initiatives qui seront financées par les réinvestissements et les investissements liés à la PNE, les provinces et territoires se reportent au Cadre national de réinvestissement, dont ont convenu les ministres responsables des services sociaux. Le cadre

**Tableau 3 – Réinvestissements et investissements liés à la PNE, par administration
(en millions \$)**

Administration	Dépenses		Estimations		Estimations	
	2000-2001		2001-2002		2002-2003	
	Réinvestissements	Réinvestissements et investissements (Total)	Réinvestissements	Réinvestissements et investissements (Total)	Réinvestissements	Réinvestissements et investissements (Total)
Terre-Neuve-et-Labrador	6,8	16,7	7,0	17,2	7,0	19,2
Île-du-Prince-Édouard	1,8	1,8	2,1	2,6	2,3	2,8
Nouvelle-Écosse	21,7	21,7	20,4	29,5	20,0	31,0
Nouveau-Brunswick	0,0	6,9	0,0	7,2	0,0	8,7
Ontario ¹	166,7	207,1	191,6	219,2	202,1	257,4
Manitoba ²	17,0	30,7	12,1	32,5	9,7	37,5
Saskatchewan	29,0	35,8	38,0	39,6	41,2	41,4
Alberta	31,3	32,1	28,7	33,5	33,2	42,5
Colombie-Britannique	176,3	176,3	245,8	245,8	277,4	277,4
Yukon	0,2	0,6	0,3	0,6	0,3	0,6
Territoires du Nord-Ouest	0,7	2,1	0,8	2,2	0,8	2,2
Nunavut	2,3	2,8	2,5	2,6	2,6	2,6
P/T TOTAL PARTIEL	453,7	534,5	549,1	632,4	596,4	723,2
Premières nations	50,2	54,3	51,4	57,2	43,6	51,9
Citoyenneté et Immigration Canada ³	2,3	3,8	2,1	2,9	1,7	1,9
« Autres » TOTAL PARTIEL	52,6	58,1	53,5	60,0	45,4	53,8
Total	506,2	592,6	602,6	692,4	641,8	777,0

¹ Les chiffres ne tiennent pas compte d'un montant additionnel de 40 millions de dollars déjà prévu pour le crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants.

² Le financement pour le programme de garde de jour pour enfants et les services à la petite enfance et aux enfants à risque du Manitoba provient des recouvrements du Supplément de la PNE qui restent, de transferts du développement de la petite enfance (11,1 millions de dollars en 2001-2002 et 14,8 millions de dollars en 2002-2003) et du revenu provincial.

³ CIC administre le Programme d'aide au rétablissement (PAR) pour les réfugiés.

Remarque : Les montants des dépenses de toutes les administrations pour l'exercice 2000-2001 peuvent différer de ceux présentés dans le document *La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape 2001* en raison d'une révision des données. Les totaux ont été arrondis.

offre la souplesse aux provinces et aux territoires de réinvestir et d'investir de façon à répondre à leurs propres priorités et besoins, sous réserve du respect des objectifs de la PNE.

Bon nombre de provinces et territoires et de Premières nations fondent leurs décisions en matière de réinvestissement sur des consultations auprès de leurs résidents ou incluent de telles consultations dans un remaniement général des programmes de soutien du revenu.

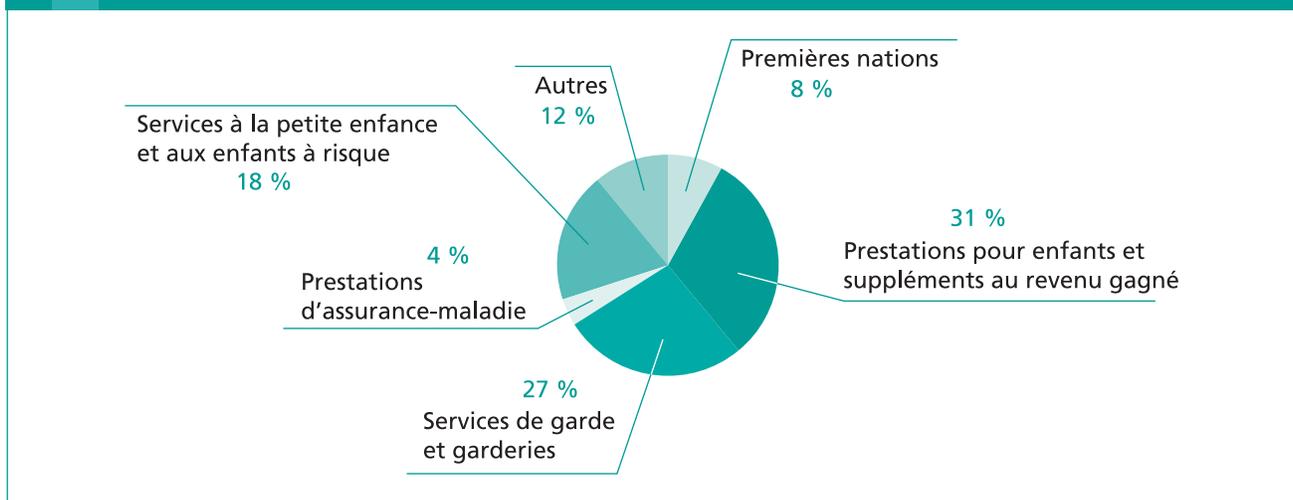
Le Cadre national de réinvestissement suggère de réinvestir ou d'investir dans des mesures de soutien, nouvelles ou bonifiées, aux familles à faible revenu dans les cinq secteurs clés suivants :

- les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné;
- les services de garde d'enfants et les garderies;
- les services à la petite enfance et aux enfants à risque;
- les prestations d'assurance-maladie complémentaires;
- d'autres prestations et services de la PNE.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) administre le Programme d'aide au rétablissement (PAR), lequel a versé 36,1 millions de dollars en support du revenu aux réfugiés en 2001-2002, ce qui reflète les montants des prestations que les provinces et les territoires versent par l'entremise de l'aide sociale. Ce montant inclut 2,9 millions provenant des réinvestissements liés à la PNE pour le PAR. Les investissements de CIC se classent dans deux des secteurs clés des réinvestissements et des investissements : les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné ainsi que les autres prestations et services de la PNE (l'annexe 2 présente plus d'information sur les réinvestissements et les investissements des provinces, des territoires et des Premières nations).

Les Premières nations suivent un cadre de réinvestissement administré par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC). Leurs réinvestissements et investissements, qui répondent aux besoins locaux de leurs communautés, tendent à porter sur une gamme plus étendue de programmes que leurs homologues provinciaux et territoriaux. Ils se répartissent en cinq secteurs principaux : les services de garde et les garderies; l'alimentation des enfants; le

Figure 10 – Sommaire des réinvestissements et des investissements dans le cadre de la PNE, par secteur – Estimations pour 2001-2002



*Le Programme d'aide au rétablissement (PAR), administré par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), est compris dans les secteurs Prestations pour enfants et supplément au revenu gagné et Autres programmes et services.

développement de la petite enfance; les occasions d'emploi et les programmes de formation ainsi que l'enrichissement de la communauté.

Les montants des réinvestissements et investissements des Premières nations qui, en 2001-2002, constituaient environ 8,3 pour cent de tous les réinvestissements et investissements, ne sont pas pris en compte ci-après. Les renseignements portant sur les programmes et les services des Premières nations sont fournis au chapitre 5, *Les Premières nations et la Prestation nationale pour enfants*, ainsi qu'à l'annexe 2, *Réinvestissements et investissements liés à la PNE par les provinces et territoires et les Premières nations*.

■ Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné

Les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné procurent un soutien important aux familles à faible revenu par le biais de versements mensuels en espèces au parent ou au tuteur de l'enfant. Ces prestations, qui sont attribuées de diverses façons (p. ex. par le biais du Newfoundland and Labrador Child Benefit, du BC Earned Income Benefit, du Nunavut Child Benefit et du Territorial Workers' Supplement), sont de plus en plus souvent versées hors du régime de l'aide sociale, pour que les parents puissent recevoir les prestations pour enfants, qu'ils travaillent ou non. Elles améliorent la stabilité financière des familles à faible revenu, en compensant les salaires peu élevés souvent inhérents aux emplois de premier échelon et en aidant les

parents à continuer de travailler pour éventuellement obtenir un emploi mieux rémunéré.

Plusieurs provinces ont complètement restructuré leur régime d'aide sociale de manière à fournir des prestations pour enfants à toutes les familles à faible revenu qui ont des enfants, y compris celles qui reçoivent l'aide sociale. Ainsi, lorsqu'elles passent de l'aide sociale au marché du travail, les familles de ces provinces conservent, en plus du Supplément de la PNE, leurs prestations provinciales pour enfants. Plusieurs autres administrations versent des prestations pour enfants qui s'ajoutent aux allocations accordées pour les enfants dans le cadre de l'aide sociale. Dans la plupart des cas, la prestation provinciale ou territoriale pour enfants est intégrée au versement mensuel de la PFCE, qui est administrée par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC).

Certaines administrations versent également un supplément au revenu gagné aux familles de travailleurs à faible revenu pour les encourager à garder leur travail. L'admissibilité est liée à un revenu d'emploi minimal. Les suppléments au revenu gagné s'ajoutent au revenu familial des travailleurs à faible salaire pour aider ces familles à assumer les coûts associés au travail.

En 2001-2002, les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné ont constitué la plus grande part des réinvestissements et des investissements liés à la PNE. Le tableau 4 présente les dépenses en chiffres réels pour 2000-2001 et des estimations pour 2001-2002 et 2002-2003.

Tableau 4 – Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné – Réinvestissements et investissements liés à la PNE (en millions \$)

	2000-2001 Chiffres réels	2001-2002 Estimations	2002-2003 Estimations
Dépenses des provinces et territoires, et de CIC	161,1	212,1	214,4
Pourcentage des réinvestissements et des investissements totaux liés à la PNE	27,2 %	30,6 %	27,6 %

■ Services de garde d'enfants et garderies

Les services de garde d'enfants doivent être accessibles et abordables pour que les parents à faible revenu puissent prendre et conserver un emploi. L'amélioration de l'accès à des services de garde abordables offre cette possibilité et contribue au développement sain de l'enfant.

Les réinvestissements et les investissements liés à la PNE des provinces et territoires en matière de garde d'enfants revêtent diverses formes, huit administrations, en plus de CIC, ayant consacré des fonds à ce secteur. En 2001-2002, les services de garde et les garderies ont obtenu la deuxième part en importance du financement consacré aux initiatives de la PNE. Environ 75 pour cent de la totalité de ce financement est rattaché à un programme en particulier, le Supplément de revenu pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants de l'Ontario.

Certaines administrations accordent des fonds sous forme de subventions à des garderies. Ces subventions permettent aux garderies d'offrir des services de garde abordables aux familles à faible revenu dont les parents travaillent. D'autres administrations procurent une aide directement aux

familles afin de réduire leur part des frais de garde d'enfants tout en leur permettant de choisir le genre de services qui correspond le mieux à leurs besoins. D'autres encore combinent ces deux façons de procéder. Chacune de ces mesures vise à aider les familles à faible revenu à assumer les coûts supplémentaires de garde d'enfants associés au fait d'avoir un emploi. Le tableau 5 présente des données sur les réinvestissements et les investissements en matière de services de garde.

■ Services à la petite enfance et aux enfants à risque

Les spécialistes en développement des enfants s'accordent pour dire que les six premières années jouent un rôle crucial dans le développement et le bien-être futur des enfants. Plusieurs administrations concentrent leurs initiatives liées à la PNE dans des services offrant des mesures de soutien précoce aux familles à faible revenu avec enfants afin d'optimiser le développement des enfants et leur donner un bon départ dans la vie. Ces programmes vont du dépistage prénatal à l'information sur la nutrition de la mère et de l'enfant, en passant par les compétences parentales.

Tableau 5 – Services de garde et garderies – Réinvestissements et investissements liés à la PNE (en millions \$)

	2000-2001 Chiffres réels	2001-2002 Estimations	2002-2003 Estimations
Dépenses provinciales et territoriales	197,4	188,0	228,7
Pourcentage des réinvestissements et des investissements totaux liés à la PNE	33,3 %	27,2 %	29,4 %

Tableau 6 – Services à la petite enfance et aux enfants à risque – Réinvestissements et investissements liés à la PNE (en millions \$)

	2000-2001 Chiffres réels	2001-2002 Estimations	2002-2003 Estimations
Dépenses provinciales et territoriales	91,7	128,0	159,9
Pourcentage des réinvestissements et des investissements totaux liés à la PNE	15,5 %	18,5 %	20,6 %

En plus de recevoir des services à la petite enfance, les enfants et les jeunes à risque bénéficient d'un soutien qui les aide à s'engager sur la bonne voie. Les services destinés aux enfants à risque, qui vont des programmes d'alphabétisation précoce, aux loisirs et aux programmes communautaires pour les jeunes, peuvent faire une différence pour ces enfants.

Ces trois dernières années, les programmes de ce secteur ont reçu la troisième part en importance du financement consacré aux initiatives de la PNE. Ce secteur a vu le nombre de gouvernements qui y investissent passer de six à onze depuis l'instauration de la PNE en 1998, la plus forte croissance de tous les secteurs. Le tableau 6 présente des données sur les réinvestissements et les investissements en matière de services à la petite enfance et aux enfants à risque.

■ Prestations d'assurance-maladie complémentaires

Les prestations d'assurance-maladie complémentaires touchent des frais autres que ceux assumés par le régime d'assurance-maladie, notamment les soins de la vue, les médicaments d'ordonnance, les soins

dentaires ainsi que d'autres prestations. La nature de ces prestations varie d'une administration à l'autre, et plusieurs de ces dernières les offrent depuis longtemps aux familles bénéficiaires de l'aide sociale. Aujourd'hui, certaines administrations versent ces prestations à toutes les familles à faible revenu qui ont des enfants, dans le cadre de réinvestissements et d'investissements liés à la PNE.

Ces programmes ont pour but d'assurer que les familles conservent certaines prestations pour soins de santé importantes lorsqu'elles passent de l'aide sociale au marché du travail.

Les prestations d'assurance-maladie versées dans le cadre de réinvestissements et d'investissements liés à la PNE varient d'une administration à l'autre. L'Alberta Child Health Benefit, qui représente environ 68 pour cent des sommes totales dépensées dans ce secteur au Canada, est la plus importante de ces initiatives au pays.

Les prestations pour soins de santé ont connu une croissance depuis l'instauration de la PNE; six administrations ont mis un tel programme en place en 2001-2002. Le tableau 7 fournit des données sur les prestations complémentaires pour soins de santé.

Tableau 7 – Prestations pour soins de santé – Réinvestissements et investissements liés à la PNE (en millions \$)

	2000-2001 Chiffres réels	2001-2002 Estimations	2002-2003 Estimations
Dépenses provinciales et territoriales	22,6	25,6	27,8
Pourcentage des réinvestissements et des investissements totaux liés à la PNE	3,8 %	3,7 %	3,6 %

■ Autres programmes, prestations et services liés à la PNE

La souplesse de la PNE permet aux provinces et aux territoires de faire face aux défis qui leur sont particuliers. Sept administrations, en plus de CIC, ont investi dans cette catégorie d'« autres » prestations et services.

Les municipalités de l'Ontario, qui assument la responsabilité de l'aide sociale avec la province, offrent une vaste gamme de programmes et de services de réinvestissement et d'investissement.

Ce volet municipal compte des programmes d'intervention précoce, des services de garde d'enfants, des mesures d'aide à l'emploi et des programmes de prévention. Les réinvestissements et les investissements de cette catégorie représentent la quatrième part en importance du financement consacré aux initiatives de la PNE.

Le tableau 8 présente les dépenses en chiffres réels de 2000-2001 et les estimations de 2001-2002 et 2002-2003 pour cette catégorie.

Tableau 8 – Autres – Réinvestissements et investissements liés à la PNE (en millions \$)			
	2000-2001 Chiffres réels	2001-2002 Estimations	2002-2003 Estimations
Dépenses provinciales et territoriales	65,5	81,6	94,3
Pourcentage des réinvestissements et des investissements totaux liés à la PNE	11,1 %	11,8 %	12,1 %



5. Les Premières nations et la Prestation nationale pour enfants

Dans le *discours du Trône de 2002*, le gouvernement du Canada a réitéré son engagement à l'égard du désavantage social et économique relatif auquel doivent faire face beaucoup d'Autochtones. Le discours a souligné notamment l'engagement du Canada à améliorer la santé, combattre la pauvreté, resserrer l'écart qui handicape l'avenir des enfants autochtones et soutenir les efforts visant à préserver l'identité culturelle.

Dans un contexte où la croissance des communautés autochtones se poursuit à un rythme plus rapide que celui de la population canadienne, les Premières nations continuent de subir les effets des disparités sociales et économiques. En réponse à ces disparités, le gouvernement fédéral fait en sorte que les Autochtones puissent disposer des mêmes possibilités que tous les Canadiens et Canadiennes. En s'associant avec les Premières nations sur la composante réinvestissement de la PNE, le gouvernement du Canada aide à réaliser un objectif commun : l'amélioration de la qualité de vie des peuples autochtones et plus particulièrement des enfants.

Le présent chapitre décrit la façon dont les Premières nations et le gouvernement fédéral font face conjointement aux besoins des familles à faible revenu dans les réserves par l'entremise du programme de réinvestissements des Premières nations lié à la PNE. Le chapitre explique comment les Premières nations mettent en œuvre les réinvestissements liés à la PNE, et décrit les secteurs d'activité qui font l'objet des réinvestissements et la façon dont les progrès sont surveillés.

■ Les Premières nations et la composante réinvestissement de la PNE

Environ 600 Premières nations au Canada participent à l'initiative de la PNE. Elles jouent un rôle important dans sa mise en œuvre, car chacune d'elles administre son propre programme de réinvestissement. Tout comme les gouvernements provinciaux et territoriaux, les Premières nations qui versent des prestations d'aide sociale peuvent décider de réinvestir les économies provenant des rajustements de l'aide sociale dans des programmes et services adaptés aux besoins et aux priorités de chaque collectivité.

Les programmes créés par les Premières nations varient de collectivité en collectivité et portent sur une vaste gamme de secteurs. La raison en est que les Premières nations réinvestissent dans des programmes qui répondent aux besoins particuliers de leur communauté, et que les fonds de réinvestissement mis à la disponibilité des Premières nations varient en fonction de la taille et de la population des collectivités. Les Premières nations établies dans une province ou un territoire peuvent concentrer leurs réinvestissements dans différents secteurs, mais la formule utilisée pour calculer les fonds de réinvestissement disponibles est la même pour toutes les collectivités de la province ou du territoire. Celles-ci conçoivent et mettent en place des programmes qui répondent à leurs priorités et leurs besoins tout en respectant les objectifs de la PNE.

Dans de nombreuses collectivités des Premières nations, il faut, pour réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et créer un attachement au travail,

accroître la confiance en soi et la conscience de soi, et encourager la fierté culturelle à l'aide d'activités enrichissantes comme la sensibilisation aux traditions culturelles et la promotion de l'engagement des jeunes. Compte tenu de l'incidence que peut avoir une activité faite sur mesure dans une petite population, la composante réinvestissement de la PNE vise à procurer un sens d'appartenance à la communauté. Par exemple, si une collectivité souhaite inculquer à ses jeunes la valeur de la nutrition et l'importance de bien commencer la journée avec un petit déjeuner sain, des programmes en matière de nutrition peuvent, grâce à la PNE, être mis en place à l'école en vue d'atteindre cet objectif. En outre, dans certaines collectivités, les fonds de la PNE ont servi à financer des programmes qui, autrement, n'auraient pu être mis en place.

Les programmes de réinvestissement liés à la PNE pour les Premières nations se classent dans l'un des cinq grands secteurs d'activité suivants :

Services de garde d'enfants et garderies – Amélioration des garderies et mise en place de services de garde qui permettent à un plus grand nombre de familles à faible revenu d'obtenir des places en garderie ou de réduire leurs coûts de services de garde. Les réinvestissements dans les services de garde et les garderies visent notamment l'amélioration des garderies existantes et des services de garde pour les enfants de parents qui suivent des programmes d'emploi et de formation.

Alimentation des enfants – Amélioration de la santé et du bien-être des enfants au moyen de programmes de repas dans les écoles, et éducation des parents à l'égard de l'alimentation familiale et de la préparation des repas. Citons à titre d'exemple les programmes éducatifs sur la nutrition, les paniers alimentaires et les programmes de repas (dîners chauds, déjeuners et collations fournis à l'école).

Développement de la petite enfance – Intervention précoce auprès des parents en vue d'assurer aux enfants un bon départ dans la vie, par exemple, les compétences parentales et les centres de consultation pour les parents.

Possibilités d'emploi et programmes de formation – Initiatives visant à accroître les compétences des parents avec enfants en vue d'augmenter leurs chances de se trouver un emploi. Par exemple, des programmes de développement de l'employabilité et des compétences, des programmes d'emploi d'été pour les jeunes et des ateliers de développement personnel.

Enrichissement communautaire – Ce secteur d'activité cible des objectifs de développement de l'enfant plus intangibles et qualitatifs en finançant des programmes et services dans le secteur de l'enseignement culturel (art, musique, narration), des activités récréatives, des groupes de soutien par les pairs ou des groupes qui réunissent les anciens et les jeunes de la collectivité. Ce secteur d'activités peut également comprendre le financement des aides parentales, familiales et communautaires, comme l'autonomie fonctionnelle, la gestion financière, les échanges de vêtements ou les manifestations culturelles.

Un examen récent des données sur les réinvestissements des Premières nations liés à la PNE montre que les collectivités autochtones considèrent les initiatives de nutrition et d'enrichissement culturel des enfants comme des priorités.

Grâce à leurs réinvestissements axés sur la nutrition, les Premières nations ont pu créer des programmes de repas dans les écoles et éduquer les parents en matière de nutrition et de préparation des repas.

Le tableau 9 présente l'enveloppe totale des réinvestissements et des investissements des Premières nations depuis la mise en œuvre du programme, en 1998.

Le tableau 10 montre le nombre d'enfants et de familles qui ont bénéficié des réinvestissements liés à la PNE, en 2001-2002.

■ Évaluation de la Prestation pour enfants des Premières nations

Les Premières nations participent aux objectifs de la PNE grâce à des programmes et services destinés aux

enfants et aux familles à faible revenu, qui rehaussent le niveau de vie actuel et futur en facilitant la participation des enfants et des familles à la vie sociale, économique et culturelle de la communauté.

Les Premières nations ont également utilisé une grande partie des fonds de réinvestissement liés à la PNE pour diverses activités d'enrichissement culturel, notamment de la formation dans le domaine des arts et de l'artisanat traditionnels destinée aux enfants et aux adolescents, des classes de danse traditionnelle et des activités avec les aînés de la communauté.

Tableau 9 – Réinvestissements et investissements des Premières nations liés à la PNE, depuis 1998*

Année	Total (en millions \$)
1998–1999	30,5 \$
1999–2000	50,2 \$
2000–2001	54,3 \$
2001–2002	57,2 \$
2002–2003	51,9 (estimations)

* Certaines dépenses diffèrent de celles qui sont indiquées dans le *Rapport d'étape de la PNE : 2001* en raison de la révision de données.

Tableau 10 – Familles et enfants dans des réserves bénéficiaires des réinvestissements liés à la PNE, en 2001-2002¹⁸

Région	Familles	Enfants
Yukon	250	506
Colombie-Britannique	15 125	26 088
Alberta	8 218	22 273
Saskatchewan	3 117	9 598
Manitoba	6 662	16 444
Ontario	4 500	9 713
Québec	4 379	9 610
Atlantique	683	1 086
Total	42 934	95 318

¹⁸ Certaines familles bénéficient de programmes communautaires multiples. Il est donc possible qu'elles soient prises en compte plus d'une fois.

Évaluation provisoire :

Un processus coopératif d'évaluation provisoire a été mis en branle en 2001 en vue d'évaluer les réinvestissements liés à la PNE qui ont été faits dans les collectivités des Premières nations. Le processus, qui comprend la surveillance de 10 collectivités des Premières nations, répartis sur tout le Canada, a mis l'accent sur la relation de travail établie entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) et les Premières nations.

La collecte des données a été faite à partir d'un certain nombre de sources, notamment des visites dans huit collectivités des Premières nations de quatre régions, un cercle de dialogue dans chaque collectivité, des entrevues avec les chefs et les membres de conseils, des entrevues avec 28 personnes renseignées et deux études de cas de collectivités ayant adopté des pratiques exemplaires en matière de collecte des données et de production de rapports. Le processus a entraîné la production d'un rapport, *Évaluation provisoire de la PNE dans les Premières nations*.

L'évaluation a mis en lumière trois grands thèmes des programmes de réinvestissement des Premières nations liés à la PNE : la souplesse des Premières nations à créer leurs propres programmes, l'administration des programmes par les Premières nations et l'importance de la présentation de rapports. Le rapport d'évaluation contenait plusieurs recommandations relativement à l'amélioration de la composante réinvestissement pour les Premières nations en fonction de chacune des questions d'évaluation ci-après.

Mise en œuvre

Il existe certaines dissensions concernant la nature et l'importance de la participation du MAINC à l'exécution des programmes financés par la PNE. Le personnel du Ministère signale que les bureaux régionaux et les Premières nations travaillent en étroite collaboration dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des initiatives liées à la PNE. Les

répondants des Premières nations tendaient à signaler que la participation du MAINC est minime dans ces domaines. La vérité semble se situer à mi-chemin, car le MAINC se concentre sur la communication de la politique, des directives du programme et des exigences en matière de rapports. S'assurer que les rôles et les responsabilités de chacun des intervenants sont clairement définis peut entraîner des améliorations dans plusieurs domaines, y compris dans la conception des programmes et la production des rapports.

Concordance des programmes avec les objectifs de la PNE

Les Premières nations percevaient la réduction de la pauvreté des enfants comme l'objectif le plus pertinent et la plupart des programmes concordent entièrement avec cet objectif. Certains des programmes qui ont été examinés sont en accord avec l'objectif d'intégration au marché du travail, mais ce type de programme est moins courant. Le troisième objectif (la réduction du double emploi et des chevauchements) ne retient pas beaucoup l'attention des Premières nations étant donné que la plupart des programmes visent précisément les plus importantes lacunes que ne comblent pas les programmes et services existants.

Au cours de l'évaluation, on a laissé entendre que des collectivités avaient adopté d'autres approches pour définir l'étendue de leurs réinvestissements liés à la PNE. Par exemple, des collectivités ont mis l'accent sur des projets qui servent les intérêts d'une majorité de familles à faible revenu ayant des enfants, notamment la prestation de petits déjeuners pour les enfants sous-alimentés, alors que d'autres ont choisi de contribuer au développement spécialisé d'un groupe plus restreint. Le principe directeur est la capacité de la collectivité d'utiliser leurs fonds de réinvestissement en vue d'atteindre les objectifs de la PNE. Toutefois, il n'est pas clair que toutes les Premières nations appliquent ce principe à chacun de leurs réinvestissements. Particulièrement dans les cas où des programmes existaient avant l'instauration de

la PNE, le non-respect du principe directeur peut donner l'impression que les réinvestissements ne constituent simplement qu'une source supplémentaire de financement pour des programmes sociaux, plutôt qu'une initiative unique visant à améliorer le bien-être des enfants.

Production de rapports

Selon les données communiquées par le MAINC, un tiers des Premières nations ne satisfont pas à l'exigence minimale en matière de rapports, qui consiste à fournir un rapport annuel d'une page. Ces données suggèrent l'existence d'obstacles systémiques à la production de rapports auxquels il faudrait remédier. Il y a des preuves que les taux de production de rapports varient selon les régions, mais il n'existe pas à l'heure actuelle de données spécifiques sur les variations régionales. Les personnes renseignées croient que le type et la quantité des données requises sont adéquats; le problème semble résider dans le fait que les données fournies dans la pratique sont insuffisantes.

Résultats du programme

Des effets concrets à court terme se manifestent chez les enfants et les familles qui ont participé aux activités financées par les réinvestissements liés à la PNE. Les familles à faible revenu en général tirent des avantages des projets financés par la PNE, et il existe des rapports isolés concernant des avantages plus vastes pour la collectivité découlant des projets de réinvestissement liés à la PNE. L'évaluation a fait ressortir des approches créatives dans le cadre de projets qui sont susceptibles de devenir des exemples de pratiques exemplaires (si on les documente correctement). À l'heure actuelle, toutefois, il y a peu de données fiables sur les résultats, les retombées, les pratiques exemplaires et les leçons tirées des projets de réinvestissement liés à la PNE. On devrait noter que l'identification d'indicateurs et l'évaluation des résultats sont parmi les problèmes les plus difficiles que pose l'évaluation des programmes. Bien qu'il soit logique d'inclure ces deux composantes

(résultats et indicateurs) dans un processus d'autoévaluation, elles créent assurément des attentes élevées auxquelles on n'a pas encore satisfait. Il serait avantageux, tant pour le MAINC que pour les Premières nations, de réexaminer ces sections et de convenir d'une approche plus réaliste de la documentation des résultats des projets.

Efficacité, efficience et résultats du programme

Plusieurs programmes fédéraux à l'intention des Premières nations ont des objectifs généraux semblables à ceux des réinvestissements liés à la PNE, mais aucun n'utilise la même approche. En général, il semble y avoir peu de liens entre ces programmes distincts. On a relevé des exceptions dans certaines des régions visitées, où l'interaction et la coordination existent entre les programmes conçus pour s'attaquer à la pauvreté des enfants et favoriser l'intégration au marché du travail. C'est là l'essence du troisième objectif de la PNE. Bien que peu de répondants voyaient cet objectif comme particulièrement pertinent, on a découvert que, dans certains cas, les programmes atteignent un haut niveau de coordination. Ces initiatives, si elles sont systématiquement identifiées et annoncées, fournissent un important modèle pour les autres Premières nations.

Conclusion de l'évaluation provisoire

La PNE pour les Premières nations est un programme important et fait partie de la plus importante initiative de soutien aux enfants jamais lancée au Canada. Dans le présent rapport, nous avons examiné la mise en oeuvre de la PNE pour les Premières nations. En général, le programme a été mis en oeuvre efficacement, et (selon l'information fournie par les personnes renseignées) il a apporté une contribution précieuse au bien-être des enfants des collectivités des Premières nations. La prochaine phase de mise en oeuvre représentera un défi de taille pour le MAINC et les Premières nations, qui devront élaborer un processus de production de rapports permettant de mesurer les résultats et de

cerner les meilleures pratiques. On a laissé entendre qu'un processus d'évaluation thématique et en grappes représente la meilleure option pour le suivi des progrès réalisés dans le cadre du programme de la PNE pour les Premières nations.

Un sommaire plus détaillé de l'Évaluation provisoire du programme de Prestation nationale pour enfants pour les Premières nations sera publié par le MAINC dans le rapport 2001-2002 de la PNE pour les Premières nations, prévu en 2003.

■ ***Investissements additionnels du gouvernement fédéral dans la PNE***

En plus de la composante réinvestissement de la PNE pour les Premières nations, le MAINC rembourse les provinces et les territoires pour les prestations intégrées pour enfants versées aux familles à faible revenu qui ont des enfants et qui résident habituellement dans une réserve. C'est actuellement le cas en Saskatchewan et au Yukon.



6. Suivi des progrès – Indicateurs de niveau sociétal

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à faire le suivi de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants (PNE) et à faire rapport, conformément au Cadre de gestion et de responsabilité de la PNE¹⁹. Cet engagement est essentiel pour que les Canadiens et les Canadiennes soient informés des progrès accomplis par rapport à ses trois buts.

Le présent chapitre porte sur les indicateurs de niveau sociétal ou de résultats généraux, qui sont touchés par la PNE et qui le sont également par de nombreux facteurs non liés à la PNE, comme les investissements des gouvernements dans les

transferts de revenus, la modification des politiques fiscales, le niveau général de l'activité économique ou l'évolution démographique. Les modifications apportées à l'initiative de la PNE auraient également une incidence sur ces indicateurs. Nous ne tentons pas toutefois d'isoler l'effet de la PNE sur ces tendances. Par ailleurs, les indicateurs dont il est question dans le présent chapitre brosent un tableau d'ensemble de la condition des familles à faible revenu avec enfants au Canada et procurent un point de comparaison pour les progrès accomplis au fil du temps. Nous décrivons et présentons au chapitre 7 les indicateurs de résultats, qui font état

La mesure du faible revenu

Le Canada n'a pas de seuil de pauvreté officiel. Plusieurs mesures du faible revenu différentes sont utilisées au Canada et, depuis quelques années, on discute beaucoup de la façon de mesurer le faible revenu. Pour certains, un revenu est faible lorsqu'il ne permet pas de combler les besoins fondamentaux tels que la nourriture, le logement et le vêtement. Pour d'autres, un faible revenu ne permet pas de participer pleinement aux activités de son milieu. D'autres encore estiment que le seuil se trouve entre ces deux positions.

Au Canada, les deux indicateurs les plus couramment utilisés sont les seuils de faible revenu (SFR) et la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada. Les deux établissent une valeur monétaire en deçà de laquelle on considère qu'une famille vit dans une situation de faible revenu. Ils peuvent être indiqués selon le revenu total (c.-à-d. le revenu incluant les transferts des gouvernements, comme la Prestation fiscale canadienne pour enfants, avant la retenue de l'impôt sur le revenu), appelé revenu avant impôt, ou selon le revenu après impôt (c.-à-d. le revenu total après la retenue de l'impôt sur le revenu). Il y a aussi la mesure du panier de consommation (MPC), qui est maintenant utilisée.

Les SFR avant et après impôt sont établis en fonction de la proportion du revenu annuel consacré aux nécessités de la vie (nourriture, logement et vêtement). Le SFR est le niveau de revenu auquel la famille moyenne ayant ce revenu consacre 20 points de pourcentage de plus de son revenu pour ces articles relativement à la famille moyenne. Dans ce cas, la famille se trouve en deçà du SFR. La taille de la famille et de la collectivité est prise en compte, mais non les différences régionales du coût de la vie.

suite à la page...

¹⁹ On peut trouver sur le site Web de la PNE à l'adresse suivante : www.prestationnationalepourenfants.ca le Cadre de gestion et de responsabilités de la PNE.

La MFR a été élaborée en guise de solution de rechange au SFR. Une famille est dans une situation de faible revenu si son revenu, rajusté en fonction de la taille de la famille, est inférieur à la moitié du revenu médian (la moitié de toutes les familles sont au-dessous du revenu médian, l'autre moitié au-dessus). La MFR après impôt et transferts est semblable aux mesures utilisées pour les comparaisons internationales, mais elle n'indique pas les différences régionales du coût de la vie au Canada.

Cette année, le rapport d'étape sur la PNE tient compte surtout des SFR après impôt, plutôt que sur des SFR avant impôt, comme dans les années précédentes. Ce changement de cap est attribuable en partie au fait que l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), qui est la source de données principale pour la plupart des indicateurs du présent rapport, tient compte surtout des SFR après impôt. Facteur plus important toutefois, le revenu après impôt est généralement considéré comme une meilleure mesure du faible revenu au Canada²⁰, et ce, pour deux raisons. En premier lieu, le revenu après impôt représente davantage l'effet de redistribution du régime fiscal au Canada. Le revenu avant impôt comprend l'effet des transferts des gouvernements, mais non l'impôt. Mais le revenu après impôt s'entend du revenu dont dispose une famille après à la fois les transferts des gouvernements et l'impôt. En deuxième lieu, comme les nécessités de la vie s'achètent avec des dollars après impôt, il est plus équitable et plus cohérent de cette façon de mesurer le bien-être économique des individus et des familles. Par conséquent, les indicateurs fondés sur les SFR après impôt rendent mieux compte de l'effet des initiatives des gouvernements comme la PNE sur le bien-être économique global des familles canadiennes avec des enfants.

Bien que l'accent soit mis désormais sur les SFR après impôt, le présent chapitre contient quand même des renseignements sur les SFR avant impôt et la MFR après impôt. Ces mesures servent au suivi des tendances relatives à la population à faible revenu, comme l'étendue et l'incidence du faible revenu, par type de famille et par source de revenu. Le nombre de familles vivant avec un faible revenu diffère d'une mesure à l'autre, mais les tendances illustrées sont très semblables. On peut également trouver les tendances statistiques et les résultats de l'effet, selon les SFR avant impôt et après impôt, et les MFR après impôt, sur le site Web de la PNE, à l'adresse suivante : www.prestationnationalepourenfants.ca.

de l'effet direct de la PNE sur les familles avec enfants.

Les mesures utilisées dans le présent chapitre n'indiquent que les tendances dans les familles canadiennes avec enfants selon le revenu. Toutefois, de nombreux autres investissements dans les prestations et les services qui ont été faits dans le cadre de l'initiative de la PNE contribuent à

l'amélioration du bien-être des enfants et de leur famille. Beaucoup de programmes, prestations et services associés à la PNE dans les provinces et les territoires, comme les prestations d'assurance-maladie complémentaires, les garderies, les services à la petite enfance et aux enfants à risque, n'ont pas d'effet direct sur les tendances du revenu, mais constituent un volet important des stratégies des gouvernements pour aider les familles canadiennes.

²⁰ Statistique Canada, *Le revenu au Canada, 2000* (Ottawa, 2002), n° 75-202 au catalogue, page 89.

Tableau 11 – Indicateurs de résultats pour la PNE

BUTS	INDICATEURS DE NIVEAU SOCIÉTAL	INDICATEURS DE RÉSULTATS DIRECTS
Contribuer à la prévention et à la réduction de l'étendue de la pauvreté chez les enfants.	<p>Étendue du faible revenu (montant et pourcentage)</p> <ul style="list-style-type: none"> Montant supplémentaire de revenu dont une famille à faible revenu aurait besoin pour atteindre un niveau prédéterminé (selon la mesure des SFR, de la MFR et la mesure du panier de consommation). 	<p>Étendue du faible revenu</p> <ul style="list-style-type: none"> Le montant total de revenu dont les familles à faible revenu auraient besoin pour atteindre un seuil prédéterminé, en raison de la PNE, en un an.
	<p>Incidence du faible revenu</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre et pourcentage des familles et des enfants vivant avec un faible revenu (selon la définition des SFR, du MFR et de la mesure du panier de consommation). Nombre de familles et d'enfants bénéficiaires de l'aide sociale. 	<p>Incidence du faible revenu</p> <ul style="list-style-type: none"> La variation du nombre de familles et d'enfants qui se situent en deçà du seuil de faible revenu, en raison de la PNE, en un an.
	<p>Durée du faible revenu</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre et pourcentage de familles et d'enfants qui ont été dans une situation de faible revenu pendant la totalité des quatre années précédentes. 	<p>Sans objet</p>
Favoriser la participation au marché du travail de sorte qu'il soit toujours plus avantageux pour les familles de travailler.	<p>Participation au marché du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre et pourcentage des soutiens économiques dans les familles au-dessous du seuil de faible revenu. Revenu gagné moyen des familles à faible revenu en tant que pourcentage du seuil de faible revenu. Revenu gagné moyen des familles à faible revenu, au fil du temps, exprimé en dollars constants. 	<ul style="list-style-type: none"> Variation de la différence du revenu disponible entre l'aide sociale et l'emploi en raison de la PNE, dans une année. Variation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, des taux de sortie et de la durée des périodes de prestations d'aide sociale en raison de la PNE.
Réduire le chevauchement et le double emploi par l'harmonisation des objectifs des programmes et des prestations et par la simplification de l'administration.	<p><i>Niveau 1</i> – utilisation du système d'impôt fédéral sur le revenu fédéral pour verser les prestations. <i>Niveau 2</i> – taux de participation aux programmes de la PNE, exemples d'ententes élargies pour l'échange d'information. <i>Niveau 3</i> – enquêtes auprès des gestionnaires et d'autres personnes renseignées (dans le cadre de l'évaluation de la PNE).</p>	<p>Sans objet</p>

La mesure du panier de consommation

La mesure du panier de consommation (MPC) est un nouvel outil qui procurera une façon différente de comprendre le faible revenu²¹.

La MPC a été élaborée par Développement des ressources humaines Canada en consultation avec un groupe de travail fédéral-provincial-territorial composé de fonctionnaires de la recherche et de l'information dans le domaine du développement social. Ce travail a été entrepris en 1997 au moment où les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux chargés des services sociaux ont demandé à leurs fonctionnaires d'examiner s'il était possible d'élaborer un nouvel outil complémentaire des mesures actuelles des tendances de faible revenu pour les familles avec enfants.

La MPC s'ajoutera aux SFR et à la MFR pour l'évaluation des tendances du faible revenu chez les familles avec enfants. Les SFR et la MFR sont des mesures relatives : les premières sont fondées sur les habitudes moyennes de consommation, tandis que la deuxième est établie à la moitié du revenu médian, rajusté selon la taille et la composition des ménages. La MPC établit les niveaux de revenu disponible qui sont nécessaires pour acheter un panier transparent de biens et de services dans diverses localités au Canada.

La MPC est fondée sur le coût réel de la nourriture, des vêtements, du logement, du transport et d'autres biens et services nécessaires, tels que les articles ménagers et le service téléphonique, autant d'éléments indispensables dans un ménage. On dit que les ménages ont un faible revenu s'ils ne disposent pas d'un revenu suffisant pour payer ce panier de biens et de services, après l'impôt sur le revenu et les charges sociales, de même que d'autres dépenses comme les services de garde lorsque les parents doivent travailler, les dépenses en matière de santé sur ordonnance et les aides pour les personnes handicapées.

Comparativement aux SFR et à la MFR, la MPC est une indication plus précise de l'écart du coût de la vie selon le lieu.

Des données ont été recueillies pour la MPC de 2000, de sorte qu'il est possible de calculer l'incidence et l'étendue du faible revenu. On entend par incidence du faible revenu le nombre de familles avec enfants dont le revenu disponible est en deçà d'un seuil de faible revenu prédéterminé, exprimé en tant que pourcentage de toutes les familles avec enfants. Avec la MPC, l'incidence du faible revenu parmi les familles canadiennes avec enfants était de 15,2 pour cent en 2000, soit 586 000 familles avec 1 164 000 enfants. L'étendue du faible revenu mesure jusqu'à quel point le revenu familial tombe en deçà d'un seuil de faible revenu donné. Avec la MPC, l'étendue du faible revenu pour les familles avec enfants était de 26,6 pour cent.

²¹ Les données sur le revenu pour le MPC proviennent de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada, qui n'est pas administrée actuellement au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Par conséquent, pour les données de l'année 2000, Statistique Canada n'a pu fournir des revenus estimatifs fiables pour les personnes qui vivent dans ces trois administrations, ni n'a-t-il pu produire des données estimatives fiables pour le coût de certains éléments du panier dans les Territoires. Pour ces raisons, la MPC ne peut être appliquée actuellement dans les Territoires. Les travaux sont en cours pour relever les données sur les revenus et les prix dans les Territoires.

Voici les tendances principales qui se dégagent des indicateurs de niveau sociétal (selon les SFR après impôt) pour les familles à faible revenu avec enfants :

- Le nombre de familles à faible revenu avec enfants continue de diminuer. L'incidence du faible revenu parmi les familles avec enfants a baissé à partir d'un sommet de 15,8 pour cent en 1996 à 12,5 pour cent en 1999. En 2000, cette incidence a continué de régresser, pour s'établir à 11,4 pour cent. Il y a donc eu une réduction du nombre de familles avec enfants vivant sous le SFR après impôt, soit de 616 400 en 1996 à 439 900 en 2000, une diminution de 176 500 familles.
- Le nombre d'enfants vivant dans des familles à faible revenu a baissé depuis un sommet de 1 174 800 en 1996 à 867 600 en 2000, soit une diminution de 307 200 enfants.
- Il y a une amélioration modérée constante de la situation du revenu des familles à faible revenu avec enfants. L'étendue du faible revenu (soit le montant supplémentaire de revenu nécessaire à une famille à faible revenu pour qu'elle atteigne le seuil de faible revenu) a baissé de 3,2 pour cent de 1996 à 2000. Exprimée en dollars de 2000, l'étendue moyenne du faible revenu était de 6 632 \$ en 2000 comparativement à 6 848 \$ en 1996.
- La durée du faible revenu parmi les familles avec enfants est en voie de régression. Le nombre d'enfants vivant dans une situation de faible revenu pendant quatre années consécutives a baissé de 6,5 pour cent de 1996 à 1999 à 5,1 pour cent de 1997 à 2000.
- Il y a une réduction de la dépendance de l'aide sociale parmi les familles avec enfants et des indications correspondantes de participation accrue au marché du travail. Le nombre total de bénéficiaires de l'aide sociale chez les familles

avec enfants a diminué de 49 pour cent, c'est-à-dire qu'il est passé de 631 900 à 319 700 familles. La proportion de familles à faible revenu dont au moins un parent occupait un emploi rémunéré au cours de l'année est passé de 57,0 pour cent en 1996 à 66,0 pour cent en 2000.

■ La base de données de l'EDTR

L'analyse dans le présent chapitre et au chapitre 7 est fondée sur les données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada. Il s'agit d'une enquête longitudinale sur le marché du travail et le revenu qui a remplacé en 1993 l'Enquête sur les finances des consommateurs. L'EDTR comporte un certain nombre d'avantages et de limites qui ont un effet sur la qualité de l'analyse présentée dans le présent rapport.

L'un des grands avantages exclusifs de l'EDTR pour l'analyse dans le présent rapport tient au fait qu'il permet une analyse permanente de l'initiative de la PNE. En tant qu'enquête longitudinale sur le revenu, l'EDTR permet l'évaluation et la comparaison des répercussions de l'initiative de la PNE sur certains individus au fil du temps. L'EDTR est conçue pour faire un suivi du bien-être économique des Canadiens dans un contexte économique en évolution²². Étant donné l'ampleur de l'information offerte par l'EDTR, il est possible d'évaluer l'effet de l'initiative de la PNE indépendamment d'autres changements touchant les individus et les familles, comme les changements dans le travail rémunéré, dans la composition de la famille, dans le montant des autres paiements de transfert des gouvernements, et d'autres facteurs.

Toutefois, la base de données de l'EDTR comporte aussi certaines limites. Elle sous-évalue généralement les prestations d'aide sociale parce que ces prestations ne sont pas signalées par certaines

²² Lavigne, Mylène et Sylvie Michaud, « Aspects généraux de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu » (Ottawa, Statistique Canada, décembre 1998).

familles à faible revenu. Il en résulte une surestimation du nombre de familles à faible revenu qui travaillent, ce qui pourrait fausser à la hausse l'effet global de l'initiative de la PNE. L'EDTR surestime également la durée pendant laquelle les familles sont bénéficiaires de l'aide sociale. Elle suppose qu'une famille reçoit de l'aide sociale pendant une année entière, même si elle n'en a reçu que pour une partie de l'année. Des études récentes²³ ont montré qu'il y a un nombre important d'arrivées à l'aide et de sorties au cours d'une année donnée. C'est ainsi que la base de données de l'EDTR surestime le montant total des rajustements de l'initiative de la PNE par rapport aux prestations d'aide sociale apportés par les gouvernements provinciaux et territoriaux, de sorte qu'il y a une sous-estimation de l'effet total des avantages de la PNE. Selon une simulation effectuée par Statistique Canada avec la base de données et le modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) pour évaluer l'effet de ces limites, on a constaté qu'elles ont un effet relativement modeste sur le type d'indicateurs globaux utilisés dans le rapport d'étape sur la PNE. Les résultats de cette simulation sont résumés dans une annexe du *Rapport d'étape de la PNE : 2001*.

Enfin, après une analyse en profondeur de l'EDTR, on a constaté récemment que le nombre de bénéficiaires du Supplément de la PNE est sous-représenté d'environ 30 pour cent, comparativement aux données administratives de la PFCE fournies à DRHC par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC). L'ampleur et l'orientation de l'effet de cette sous-représentation sur le calcul de l'effet de la PNE sont difficiles à prédire. La distribution du revenu des cas manquants parmi la population à faible revenu est inconnue. Selon la distribution du

revenu des cas manquants, le niveau des mesures de faible revenu servant à évaluer le Supplément de la PNE pourrait varier. Il est impossible d'évaluer avec précision la PNE pour ce qui est de la réduction de l'incidence ou de l'étendue du faible revenu si les mesures de faible revenu servant à déterminer ces facteurs peuvent varier.

■ Une incidence décroissante du faible revenu parmi les familles avec enfants

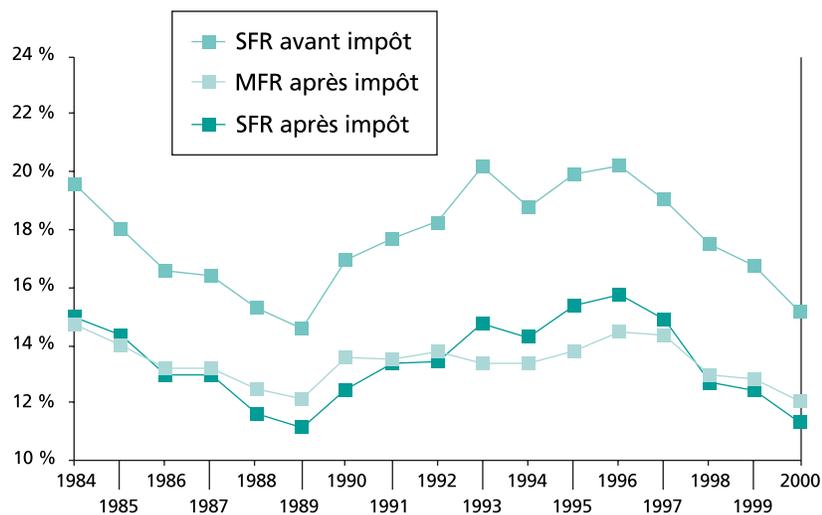
L'incidence du faible revenu s'entend du nombre de familles avec enfants qui se situe en deçà d'un seuil de faible revenu prédéterminé exprimé en tant que pourcentage de toutes les familles avec enfants. La tendance de l'incidence du faible revenu parmi les familles canadiennes avec enfants depuis 16 ans est illustrée à la figure 11, selon les SFR avant et après impôt, et la MFR après impôt.

La proportion des familles avec enfants vivant avec un faible revenu a suivi étroitement les cycles de l'économie et de l'emploi au cours de ces années. La deuxième moitié des années 80 a été une période de croissance économique et de faible chômage au Canada (figure 12). Comme le montre la figure 11, il y a eu pendant cette période une diminution du pourcentage des familles avec enfants vivant avec un faible revenu. Par ailleurs, le début des années 90 a été une période de ralentissement économique et de chômage élevé au Canada, ce qui a eu pour conséquence une augmentation du pourcentage de familles avec enfants vivant avec un faible revenu. Depuis 1996, des progrès constants et marqués ont été réalisés pour la réduction de l'incidence du faible revenu chez les familles canadiennes avec enfants. La figure 11 montre que cette progression s'est poursuivie en 2000.

²³ Barrett, Garry F. et Michael I. Cragg, « An Untold Story: The Characteristics of Welfare Use in British Columbia », *Revue canadienne d'économique* 31 (1998), pages 165 à 188.

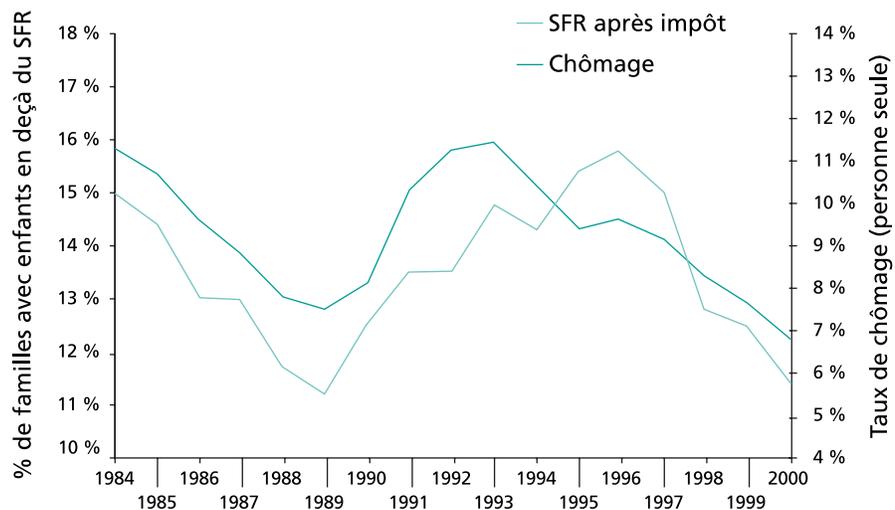
Finnie, Ross *The Dynamics of Poverty in Canada: What We Know, What We Can Do?* CD HOWE Institute Commentary 145 (septembre 2000).

Figure 11 – Pourcentage des familles avec enfants en deçà des seuils des SFR et de la MFR, 1984-2000



Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs de 1984 à 1995 et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 1996 à 2000.

Figure 12 – Taux de chômage et pourcentage des familles en deçà des SFR après impôt, Canada, 1984-2000



Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs de 1984 à 1995 et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 1996 à 2000. Enquête sur la population active de 1984 à 2000.

Selon la mesure des SFR après impôt, la figure 11 montre que l'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants est passée de 15,8 pour cent en 1996 à 12,5 pour cent en 1999. En 2000, l'incidence du faible revenu a poursuivi sa régression à 11,4 pour cent pour une diminution totale d'environ 28 pour cent depuis 1996. La diminution de l'incidence du faible revenu parmi les familles avec enfants a été marquée depuis quelques années, de sorte qu'elle se situe maintenant au niveau de 1989 environ (10,8 pour cent).

Avec cette diminution, plus de 176 500 familles comptant environ 307 200 enfants sont passées au-dessus des SFR après impôt de 1996 à 2000. En 2000, il y avait 439 900 familles comptant 867 600 enfants qui vivaient en deçà des SFR après impôt, comparativement à 616 400 familles comptant 1 174 800 enfants en 1996.

La réduction de la proportion de familles monoparentales vivant avec un faible revenu depuis cinq ans a été particulièrement marquée. Comme le montre la figure 13, la proportion de familles

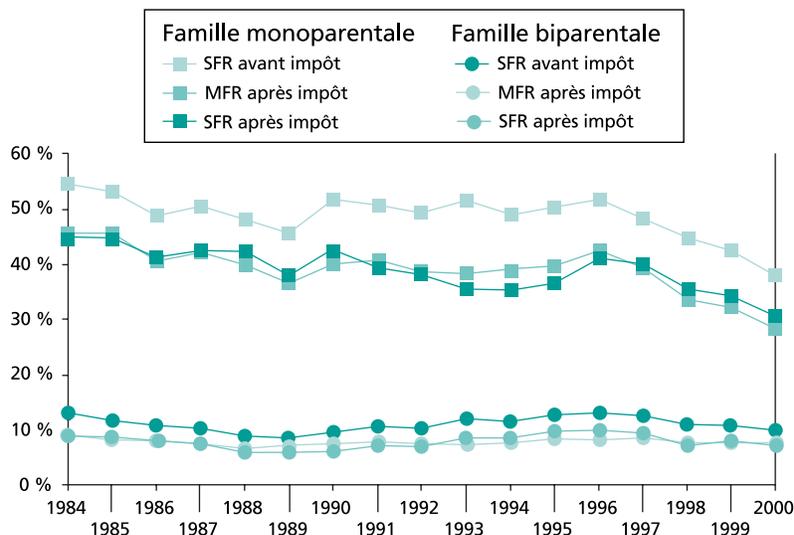
monoparentales vivant en deçà des SFR après impôt a baissé de 42,5 pour cent en 1996 à 28,6 pour cent en 2000. La proportion des familles biparentales vivant en deçà du SFR après impôt a connu une faible baisse, soit de 9,8 pour cent à 7,5 pour cent pendant la même période.

Ces tendances depuis quelques années sont encourageantes. Bien que la diminution de l'étendue du faible revenu est surtout attribuable à l'excellente performance économique de la fin des années 90, les prestations de revenu de l'initiative de la PNE ont également contribué à ces tendances en ce sens qu'elles ont réduit l'incidence et aussi l'étendue du faible revenu.

■ Le faible revenu est une situation temporaire pour la plupart

La situation de faible revenu ne dure pas pour la plupart des familles avec enfants. Parmi les familles qui se retrouvent dans cette situation, la plupart ne le sont que de façon intermittente. De 1984 à 2000, en moyenne, environ 13,5 pour cent des familles

Figure 13 – Pourcentage des familles à faible revenu avec enfants, familles monoparentales et biparentales, SFR et MFR, 1984-2000



Source : Statistique Canada. Enquête sur les finances des consommateurs de 1984 à 1995 et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 1996 à 2000.

avec enfants vivaient en situation de faible revenu une année donnée. Toutefois, comme le montre la figure 14, de 1996 à 1999, environ le quart de tous les enfants âgés de 13 ans et moins vivaient dans une famille qui s'était trouvée dans une situation de faible revenu pendant au moins une de ces quatre années (1 341 000 enfants au total). Toutefois, sur ces 1 341 000 enfants, moins de la moitié ont vécu en situation de faible revenu pendant plus de deux de ces quatre années (601 000 enfants au total ou 11,5 pour cent de tous les enfants âgés de 13 ans et moins). Environ le quart de ces enfants ont vécu dans une situation de faible revenu pendant la totalité des quatre années (341 000 enfants au total ou 6,5 pour cent de tous les enfants âgés de 13 ans et moins).

Il y a des indications selon lesquelles cette situation s'améliore. Si l'on compare la période 1996-1999 à la prochaine période de quatre ans, soit 1997-2000, la proportion d'enfants ayant vécu dans une situation de faible revenu dans au moins une des quatre années a baissé de 25,6 pour cent à

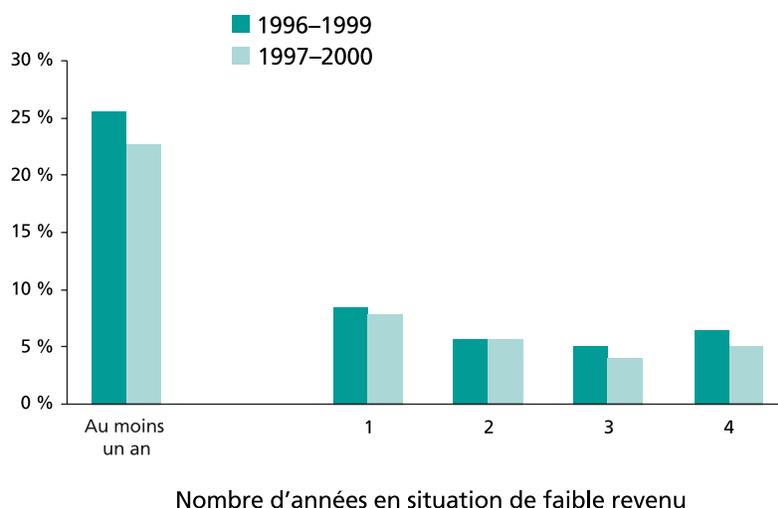
22,7 pour cent. La baisse parmi les enfants qui ont vécu dans une situation de faible revenu pendant la totalité des quatre années est encore plus prononcée, puisqu'elle est passée de 6,5 pour cent dans la période de 1996-1999 à 5,1 pour cent en 1997-2000.

■ L'étendue du faible revenu serait en baisse

L'étendue du faible revenu mesure jusqu'où le revenu familial tombe en deçà d'un seuil de faible revenu donné. Elle mesure le montant supplémentaire de revenu dont une famille à faible revenu aurait besoin pour atteindre un seuil de faible revenu prédéterminé, comme les SFR et la MFR de Statistique Canada.

Un exemple est donné ci-après au tableau 12. On y voit que le seuil de faible revenu en 2000 (SFR après impôt) d'une famille biparentale avec deux enfants vivant dans une ville de plus de 500 000 habitants est de 29 163 \$. Si une telle famille avait eu un revenu après impôt de 21 872 \$ cette année-là,

Figure 14 – Enfants de 13 ans et moins vivant dans une situation de faible revenu, 1996-1999 et 1997-2000



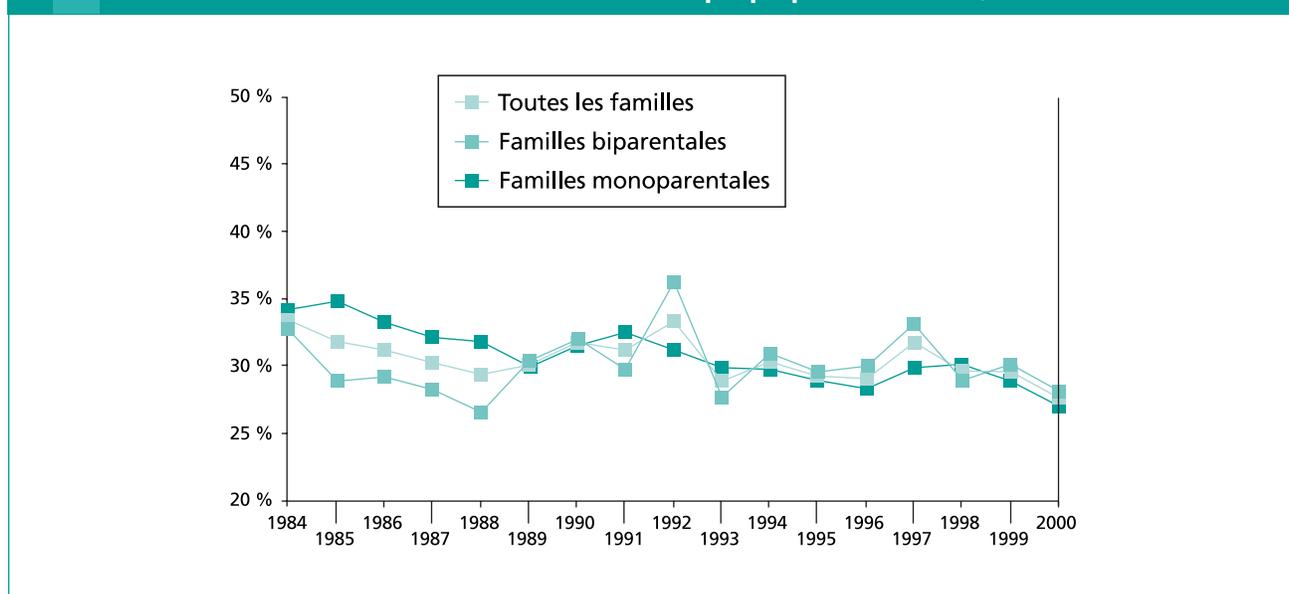
Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

Tableau 12 – Étendue du faible revenu d'une famille biparentale avec deux enfants vivant dans une ville de plus de 500 000 habitants en 2000

	Seuil de faible revenu en 2000 (après impôt)	Revenu de la famille de l'exemple (après impôt)	Différence entre le seuil de faible revenu et le revenu de la famille de l'exemple (étendue du faible revenu de cette famille)	Points de pourcentage en deçà du seuil de faible revenu
SFR après impôt	29 163 \$	21 872 \$	7 291 \$	25,0

Source : Le revenu au Canada 2000, Statistique Canada.

Figure 15 – SFR après impôt : Étendue du faible revenu – Manque à gagner des familles à faible revenu avec enfants en tant que proportion du SFR, 1984-2000



Source : Statistique Canada. Enquête sur les finances des consommateurs de 1984 à 1995 et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 1996 à 2000.

l'étendue de son faible revenu aurait été de 7 291 \$ (c.-à-d. 29 163 \$ moins 21 872 \$). Exprimée en tant que pourcentage, l'étendue du faible revenu de cette famille est égale à 25 pour cent du seuil de faible revenu (c.-à-d. $[7\,291\ \$ / 29\,163\ \$] \times 100$).

Comme l'illustre la figure 15, l'étendue du faible revenu pour les familles avec enfants s'est améliorée depuis 1984. De 1996 à 2000, elle est passée de 29,4 pour cent à 27,6 pour cent.

En 1996, le revenu moyen après impôt des familles à faible revenu avec enfants était de 16 443 \$. Ces familles auraient eu besoin en moyenne de 6 848 \$ de plus pour atteindre le seuil de faible revenu (SFR après impôt). Comparativement, les familles à faible revenu ont eu un revenu moyen après impôt de 17 397 \$ en 2000 et avaient besoin en moyenne de 6 632 \$ pour atteindre le seuil de faible revenu (SFR après impôt)²⁴.

²⁴ À titre de comparaison, les chiffres dans ce paragraphe sont exprimés en dollars de 2000.

■ Les revenus gagnés des familles à faible revenu sont en hausse

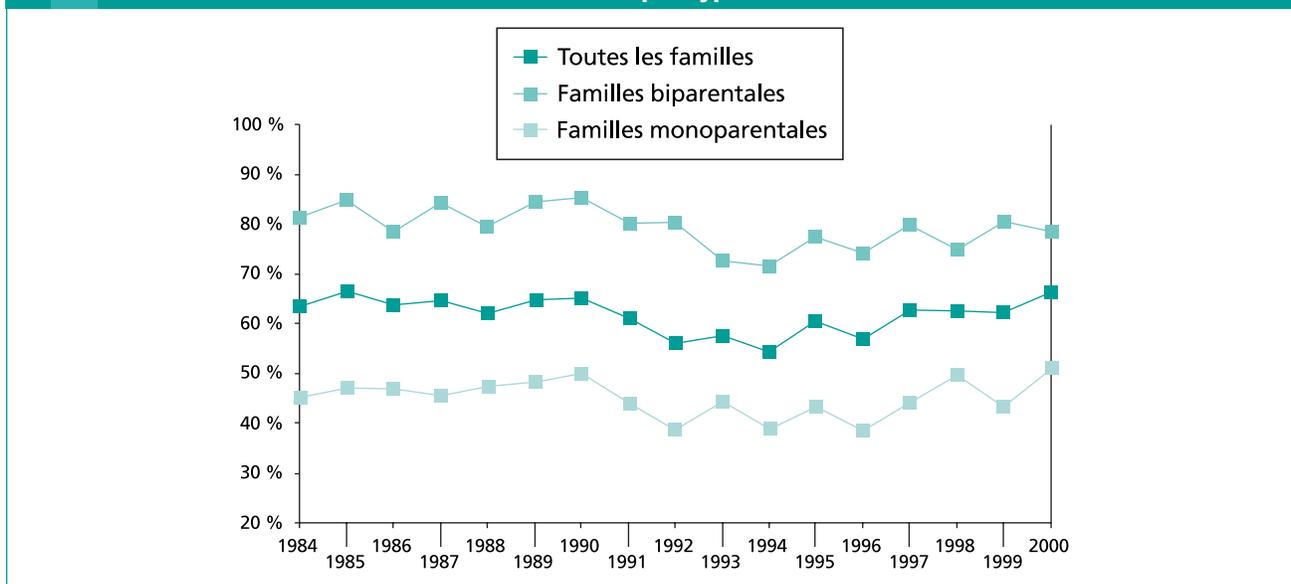
Le deuxième but de l'initiative de la PNE consiste à favoriser la participation au marché du travail des familles à faible revenu avec enfants. La figure 16 indique que de 1984 jusqu'au ralentissement économique du début des années 90, le pourcentage des familles à faible revenu dans lesquelles les parents avaient un emploi rémunéré a été relativement stable. Ce pourcentage a diminué au début des années 90, mais il a continué d'augmenter pendant la reprise économique de la fin des années 90.

La proportion des familles à faible revenu avec enfants dans lesquelles au moins un parent avait un emploi rémunéré au cours de l'année est passé de 57,0 pour cent en 1996 à 66,0 pour cent en 2000. La proportion des familles monoparentales occupant un emploi a augmenté de 38,5 pour cent à 51,0 pour cent au cours de la même période. De nombreux facteurs ont contribué à cette situation, comme la réforme de l'aide sociale et la reprise économique de la fin des années 90.

On peut obtenir d'autres données sur la participation au marché du travail en examinant les sources de revenu des familles à faible revenu avec enfants. Par exemple, la figure 17 montre le montant moyen des transferts gouvernementaux reçus et les revenus gagnés moyens des familles à faible revenu avec enfants de 1984 à 2000 (exprimé en dollars de 2000).

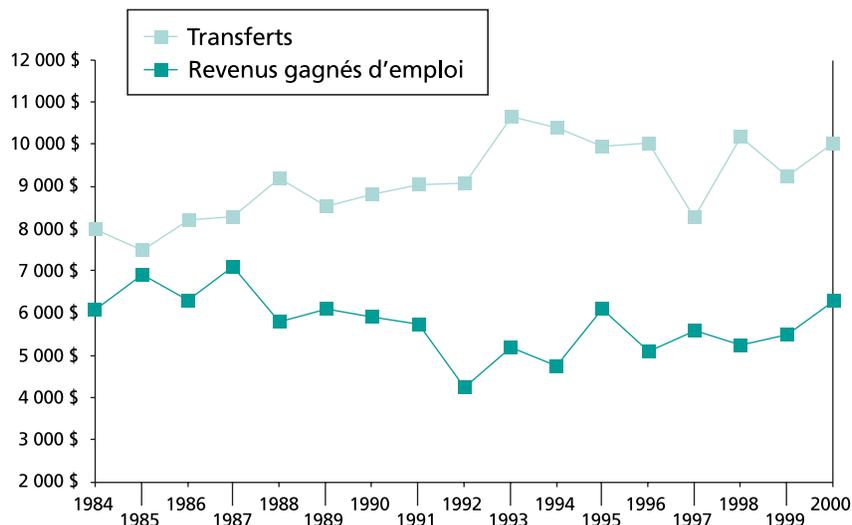
Depuis le début des années 90, une proportion croissante du revenu des familles à faible revenu avec enfants provient d'un revenu d'emploi. En 1992, les familles à faible revenu gagnaient en moyenne 4 416 \$. Ce montant représentait environ 31 pour cent du revenu après impôt des familles à faible revenu. En 2000, les familles à faible revenu ont gagné en moyenne 6 248 \$, ce qui représentait 36 pour cent de leur revenu total après impôt. Au cours de la même période, les transferts gouvernementaux sont restés relativement constants et ont continué de jouer un rôle important comme source de revenu familial pour les familles à faible revenu.

Figure 16 – SFR après impôt : Pourcentage des familles à faible revenu occupant un emploi rémunéré au cours de l'année, par type de famille, 1984-2000



Source : Statistique Canada. Enquête sur les finances des consommateurs de 1984 à 1995 et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 1996 à 2000.

Figure 17 – Source du revenu familial, familles à faible revenu avec enfants, SFR après impôt (exprimé en dollars de 2000)



Source : Statistique Canada. Enquête sur les finances des consommateurs de 1984 à 1995 et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 1996 à 2000.

Moins d'enfants au Canada dépendent de l'aide sociale

Bien que ce ne soit pas une indication directe d'une plus forte participation au marché du travail, il y a eu une diminution marquée du nombre de familles bénéficiaires de l'aide sociale au cours de la fin des années 90. La figure 18 montre que le nombre de familles monoparentales qui comptaient sur l'aide sociale a baissé de 48 pour cent, soit de 454 500 ménages en mars 1996 à 237 600 en mars 2002.

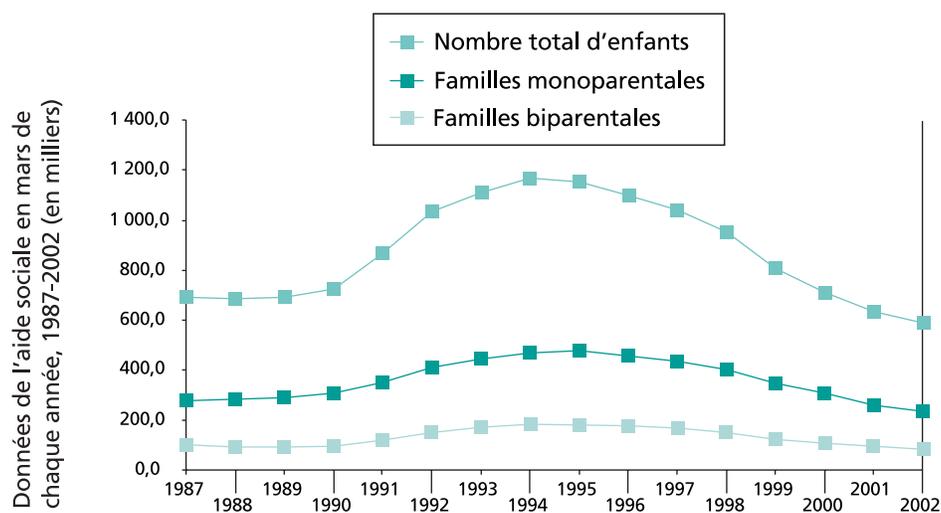
Le nombre de familles biparentales avec enfants qui comptaient sur l'aide sociale a diminué de 54 pour cent, soit de 177 400 à 82 100 ménages pendant la même période. C'est ainsi que le nombre total d'enfants vivant dans des familles bénéficiaires de l'aide sociale a diminué de 46 pour cent de 1996 à 2002, soit de 1 096 900 en 1996 à 591 200 en 2002.

Il convient de comparer la réduction du nombre de familles avec enfants bénéficiaires de l'aide sociale à

la situation des familles sans enfant. La figure 19 montre que, de 1996 à 2002, le nombre de familles biparentales bénéficiaires de l'aide sociale a diminué de 53,7 pour cent, tandis que celui des couples sans enfant a diminué de seulement 17,6 pour cent. Au cours de la même période, le nombre de familles monoparentales bénéficiaires de l'aide sociale a baissé de 47,7 pour cent, comparativement à une baisse de 17,7 pour cent pour les personnes seules sans enfant.

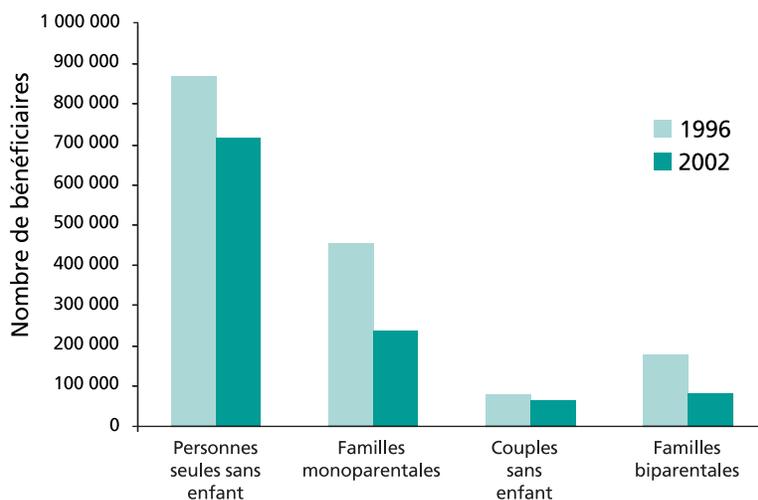
La croissance économique de la fin des années 90 explique en grande partie la réduction du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale. Un autre facteur important de ces baisses a été l'ensemble des mesures de réforme de l'aide sociale, notamment la restructuration des régimes d'aide sociale dans plusieurs provinces dans le cadre de l'initiative de la PNE. Cet effet direct de la PNE sur ces tendances est examiné plus profondément au chapitre 7.

Figure 18 – Données de l'aide sociale en mars de chaque année, 1987-2002 (en milliers)



Source : Politique sociale, DRHC.

Figure 19 – Bénéficiaires de l'aide sociale par type de famille, 1996 et 2002



Source : Politique sociale, DRHC.

■ Résumé

Les tendances que nous avons examinées dans ce chapitre montrent qu'il y a eu une amélioration générale du bien-être économique des familles à faible revenu avec enfants au Canada. L'incidence du faible revenu a baissé de 15,8 pour cent en 1996 à 11,4 pour cent en 2000, soit de 28 pour cent. La baisse de l'incidence du faible revenu parmi les familles avec enfants a été remarquable depuis quelques années, de sorte qu'elle se situe maintenant à son niveau de 1989 environ (10,8 pour cent). L'étendue et la durée du faible revenu chez les familles avec enfants ont également baissé à la fin des années 90 et cette tendance s'est poursuivie en 2000. Au cours de la même période, la participation au marché du travail et la part du revenu provenant d'un emploi chez les familles avec enfants ont augmenté, tandis que la dépendance de l'aide sociale a diminué. Ces tendances ont été

particulièrement marquées parmi les familles monoparentales.

L'amélioration de ces indicateurs de niveau sociétal n'est pas étonnante étant donné la reprise économique que le Canada a connue depuis quelques années. Elles sont néanmoins très encourageantes. Toutefois, il n'est pas possible de déterminer directement dans quelle mesure la PNE a contribué à l'évolution de ces tendances à partir des indicateurs de niveau sociétal dont il a été question dans le présent chapitre. Ils ne nous indiquent pas dans quelle mesure la PNE explique l'évolution de ces tendances. Nous présentons au chapitre 7 les indicateurs de résultats directs qui isolent l'effet direct de la PNE sur les familles avec enfants.



7. Évaluation de l'effet de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants

Nous avons examiné dans le chapitre précédent les indicateurs de niveau sociétal comme l'incidence et l'étendue du faible revenu. Bien que ces indicateurs généraux soient importants pour la compréhension de la façon dont la situation des familles à faible revenu a évolué depuis quelques années, ils n'isolent pas les effets directs de l'initiative de la PNE sur les familles avec enfants.

Nous décrivons dans le présent chapitre l'effet direct de l'initiative de la PNE par rapport à chacun de ses trois buts.

Dans la première partie du chapitre, nous présentons des données montrant comment l'initiative de la PNE a contribué à la prévention et à la réduction de l'étendue de la pauvreté chez les enfants au Canada en 2000.

Dans la deuxième partie, nous faisons état des travaux d'évaluation qui ont servi à déterminer comment l'initiative de la PNE pourrait avoir influé sur les décisions relatives au marché du travail des familles avec enfants. Cette partie vise le deuxième but de la PNE, soit favoriser la participation au marché du travail de sorte qu'il soit toujours plus avantageux pour les familles de travailler.

Les analyses dans ces deux parties portent essentiellement sur les prestations de revenu de

l'initiative de la PNE. Il y a certaines données sur l'effet des prestations d'assurance-maladie complémentaires, mais les services en nature comme les garderies, les services à la petite enfance et à l'intention des enfants à risque, lancés dans le cadre de l'initiative de la PNE, ne sont pas évalués dans ces analyses. Bien que ces prestations et ces services n'aient pas d'effet direct sur les indicateurs de revenu présentés dans les première et deuxième parties, ils constituent un volet important des stratégies des gouvernements visant à aider les familles canadiennes. En 2000, ces programmes de réinvestissement ont représenté quelque 345 millions de dollars, soit environ 70 pour cent des stratégies de réinvestissement et d'investissement provinciales et territoriales.

La troisième partie décrit les changements structurels dans le versement des prestations pour enfants découlant d'une meilleure coordination des efforts des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et des Premières nations. Ces changements indiquent dans quelle mesure l'initiative de la PNE réussit à progresser vers son troisième but, soit réduire le chevauchement et le double emploi par l'harmonisation des objectifs et des prestations des programmes, et par la simplification de l'administration.

Points saillants de l'effet de l'initiative de la PNE sur ses trois buts :

But 1. Contribuer à la prévention et à la réduction de l'étendue de la pauvreté chez les enfants.

- La PNE progresse vers son but visant la prévention et la réduction de l'étendue de la pauvreté chez les enfants au Canada. Selon les SFR après impôt*, on a évalué l'effet de la PNE en comparant la structure simulée des prestations pour enfants en 2000 sans l'initiative de la PNE avec la structure réelle en 2000**. *C'est ainsi que, grâce à la PNE, en 2000 :*
 - 55 000 enfants dans 22 900 familles ne vivaient pas dans une situation de faible revenu, soit une réduction de 5,1 pour cent du nombre de familles à faible revenu ou 1 sur 20. Ces familles avec enfants ont vu leur revenu disponible moyen augmenter de près de 1 800 \$, ou 7,5 pour cent.
 - Les familles avec enfants vivant dans une situation de faible revenu en 2000 disposaient en moyenne d'environ 700 \$ de plus, ce qui représente une augmentation de 4,1 pour cent de leur revenu disponible moyen.
 - L'écart de faible revenu a été réduit de 320 millions de dollars, soit une baisse de 9,6 pour cent.

But 2. Favoriser la participation au marché du travail de sorte qu'il soit toujours plus avantageux pour les familles de travailler.

- Dans la plupart des administrations, la PNE rend le travail financièrement plus attrayant que l'aide sociale pour les familles du fait que l'écart se rétrécit entre l'emploi à salaire minimum et l'aide sociale. Cette amélioration a été associée à la réduction de la dépendance de l'aide sociale chez les familles avec enfants.
 - En 1997, avant l'introduction de la PNE, le revenu disponible des familles monoparentales avec deux enfants baissait de plus de 8 pour cent lorsqu'elles quittaient l'aide sociale pour occuper un emploi à plein temps au salaire minimum. En 2001, leur revenu disponible était de 2 pour cent plus élevé après qu'elles avaient quitté l'aide sociale, soit une amélioration globale de plus 10 points de pourcentage depuis 1997. Une proportion de 72 pour cent de cette amélioration est attribuable à la PNE.
 - Il y a des données indiquant que l'abaissement du mur de l'aide sociale grâce à la PNE a été associé à la baisse du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale parmi les familles avec enfants et à la diminution du temps pendant lequel les familles monoparentales dépendent de l'aide sociale.

But 3. Réduire le chevauchement et le double emploi par l'harmonisation des objectifs et des prestations du programme et par la simplification de l'administration.

- Grâce à la simplification de l'administration des prestations pour enfants, beaucoup de gouvernements ont réussi à combiner le Supplément de la PNE avec les prestations provinciales-territoriales pour enfants en un seul paiement intégré.
- Grâce à la souplesse de l'entente sur la PNE, les gouvernements des provinces et des territoires, ainsi que les Premières nations, ont pu répondre aux besoins locaux des familles à faible revenu.

* Pour les résultats fondés sur les SFR avant impôt et la MFR après impôt voir l'annexe 4.

** Les données de l'EDTR de 2000 pour cette analyse ne portaient que sur les prestations de revenu de la PNE. C'est ainsi qu'environ 221 millions de dollars de réinvestissements et d'investissements provinciaux-territoriaux liés à la PNE en prestations en nature en 2000 (ou 30 pour cent des réinvestissements et des investissements provinciaux-territoriaux) ne sont pas inclus dans cette analyse. Sont également exclus environ 263 millions de dollars investis dans la PNE, lesquels auraient autrement été investis dans le SARG en 2000, si la PNE n'avait pas été introduite.

I. Prévenir et réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants

Dans la présente partie, nous montrons comment la PNE a eu un effet sur le premier de ses trois buts. Nous présentons une simulation de l'effet direct de la PNE en 2000 pour contribuer à la prévention et à la réduction de l'étendue de la pauvreté chez les enfants au Canada. L'analyse isole les effets de la PNE sur les trois indicateurs de résultats ci-après, de janvier à décembre 2000 :

- la variation du nombre et de l'incidence des enfants et des familles avec enfants vivant dans une situation de faible revenu;
- la variation de l'écart de faible revenu (le montant total de revenu dont auraient besoin les familles à faible revenu pour atteindre un seuil de faible revenu prédéterminé);
- la variation moyenne du revenu disponible que les familles avec enfants ont connu en 2000 en conséquence directe de la PNE ou la contribution moyenne de la PNE au revenu disponible des familles avec enfants qui ont reçu le Supplément de la PNE en 2000.

Méthodologie

Pour déterminer l'effet des prestations de revenu de l'initiative de la PNE, nous avons comparé la

différence dans l'un de ces indicateurs de résultats selon deux structures différentes fédérales-provinciales-territoriales de prestations pour enfants en 2000 : la structure réelle avec l'initiative de la PNE et une structure simulée sans l'initiative de la PNE. L'effet des prestations de revenu de la PNE est déterminé par la différence entre ces deux structures de prestations pour enfants. La méthodologie est conçue pour prendre en compte un montant de 1,3 milliard de dollars des prestations de revenu de la PNE. Les caractéristiques principales de ces deux structures de prestations pour enfants sont présentées au tableau 13.

Cette méthodologie a l'avantage d'isoler l'effet des prestations de revenu de l'initiative de la PNE par rapport aux trois indicateurs de résultats décrits ci-dessus, tout en maintenant inchangées d'autres variables socio-économiques comme le niveau d'emploi ou le revenu d'emploi. Toutefois, la méthodologie employée ici ne peut tenir compte des changements dans le comportement économique des familles à faible revenu avec enfants qui pourraient avoir été causés par la PNE. Par exemple, d'une part, la PNE peut avoir encouragé les familles à faible revenu à intégrer le marché du travail; d'autre part, les taux de réduction du Supplément de la PNE pourraient avoir eu un effet négatif sur le nombre d'heures travaillées, surtout par certains travailleurs. Ces effets dynamiques ne peuvent être

Tableau 13 – Comparaison de deux structures fédérales-provinciales-territoriales de prestations pour enfants en 2000

Structure 1 : Sans l'initiative de la PNE	Structure 2 : Avec l'initiative de la PNE
Maintien de la structure du Supplément au revenu gagné (SARG) de 1996 (c.-à-d. l'ancien SARG)	Introduction du Supplément de la PNE
Aucun rajustement des programmes provinciaux-territoriaux de soutien du revenu en cas d'augmentation du Supplément de la PNE	Rajustements des programmes provinciaux-territoriaux de soutien du revenu compte tenu de l'augmentation du Supplément de la PNE
Aucun programme de réinvestissements provincial-territorial ni investissements supplémentaires en prestations de revenu directement liés à l'initiative de la PNE	Programmes provinciaux-territoriaux de réinvestissements et d'investissements supplémentaires dans les prestations pour enfants et dans les suppléments du revenu gagné*

* En 2000, ces programmes de réinvestissement (prestations de revenu) représentaient environ 345 millions de dollars, soit plus de 70 pour cent des stratégies de réinvestissement et d'investissement des provinces, des territoires et des Premières nations.

pris en compte avec cette méthodologie. L'effet de la PNE sur le comportement économique des familles à faible revenu, particulièrement leur participation au marché du travail, est examiné à la deuxième partie du présent chapitre.

L'analyse dans le présent chapitre est limitée aux bénéficiaires du Supplément de la PNE²⁵, contrairement à la méthodologie utilisée pour le *Rapport d'étape de la PNE : 2001*, qui portait sur toutes les familles à faible revenu avec enfants. Dans le présent rapport, la variation moyenne du revenu disponible en 2000 des bénéficiaires du Supplément de la PNE a été déterminée pour les trois groupes de familles avec enfants ci-après qui bénéficiaient du Supplément :

1. familles avec enfants qui sont restées dans une situation de faible revenu en 2000, même avec le Supplément de la PNE;
2. familles avec enfants qu'on a empêchées de vivre dans une situation de faible revenu en 2000;
3. toutes les autres familles avec enfants qui ont reçu le Supplément de la PNE en 2000.

En appliquant la méthodologie ci-dessus aux données de l'Enquête de la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de 2000²⁶, nous avons pu évaluer les effets des prestations de revenu de la PNE sur toutes les familles avec enfants qui ont reçu le Supplément de la PNE en 2000. Toutes les données estimatives sont indiquées selon une mesure des SFR après impôt. Les résultats fondés sur les SFR avant impôt et la MFR après impôt sont présentés à l'annexe 4.

Effet de la PNE sur la pauvreté des enfants : il y avait moins de familles à faible revenu avec enfants en 2000

En 2000, c'est grâce à l'initiative de la PNE que nous avons pu empêcher 22 900 familles comptant 55 000 enfants de vivre dans une situation de faible revenu, ce qui a réduit de 5,1 pour cent le nombre de familles avec enfants vivant dans une situation de faible revenu en 2000 (voir le tableau 14). Selon l'analyse des données de l'EDTR de 2000, il y avait environ 424 100 familles comptant 836 700 enfants qui vivaient dans une situation de faible revenu en 2000, c'est-à-dire 11,0 pour cent de toutes les

Tableau 14 : Variation de l'incidence du faible revenu parmi les familles par type de famille en raison de la PNE : janvier 2000 à décembre 2000

EDTR 2000 SFR après impôt	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles
Baisse du nombre d'enfants vivant dans une situation de faible revenu	16 100	37 200	55 000
Baisse du nombre de familles vivant dans une situation de faible revenu	8 600	14 300	22 900
Variation en pourcentage du nombre de familles vivant dans une situation de faible revenu	-4,1 %	-6,0 %	-5,1 %
Baisse de l'incidence du faible revenu parmi les familles avec enfants*	-1,2	-0,5	-0,6

* La baisse de l'incidence du faible revenu est exprimée en points de pourcentage.

Source : Selon les totalisations spéciales faites par Statistique Canada à partir de l'EDTR 2000.

²⁵ Le chapitre 6 fait état des tendances du faible revenu pour toutes les familles avec enfants, sans restreindre l'analyse aux bénéficiaires du Supplément de la PNE. C'est ainsi que le nombre de familles avec enfants vivant dans une situation de faible revenu en 2000 au chapitre 6 et au chapitre 7 diffère légèrement.

²⁶ Les limites des données de l'EDTR dont il a été question au chapitre 6 s'appliquent à la présente analyse (voir la partie sur la base de données de l'EDTR au chapitre 6). Ces limites pourraient fausser l'estimation de l'effet de la PNE sur les familles avec enfants.

familles canadiennes avec enfants. S'il n'y avait pas eu la PNE, environ 447 000 familles comptant 891 700 enfants auraient vécu dans une situation de faible revenu en 2000, c.-à-d. 11,6 pour cent de toutes les familles avec enfants. C'est donc que, en 2000, la PNE a contribué à la réduction du nombre de familles avec enfants vivant dans une situation de faible revenu, le nombre étant passé de 447 000 à 424 100 familles, soit une réduction de 22 900 familles.

Outre ces deux groupes, environ 597 800 familles comptant 1 013 200 enfants ont bénéficié des prestations du Supplément de la PNE en 2000, mais elles n'étaient pas considérées vivre dans une situation de faible revenu (voir l'explication de la méthodologie ci-dessus). Ces autres familles ont compté pour 15,5 pour cent de toutes les familles canadiennes avec enfants.

La PNE a aidé les trois groupes de familles à améliorer leur revenu. La contribution de la PNE au revenu disponible de ces familles avec enfants est décrite ci-après.

En 2000, l'incidence du faible revenu était plus élevée chez les familles monoparentales que chez les familles biparentales. En 2000, il y avait environ 200 400 familles monoparentales comptant 367 100 enfants qui vivaient dans une situation de faible revenu, soit 28,2 pour cent de toutes les familles monoparentales avec enfants. Seulement 7,1 pour cent des familles biparentales (environ 222 300) comptant 467 100 enfants vivaient dans une situation de faible revenu en 2000.

La PNE a contribué davantage à la baisse de l'incidence du faible revenu pour les familles monoparentales que pour les familles biparentales. Sans la PNE, environ 209 000 familles monoparentales comptant 383 200 enfants auraient vécu dans une situation de faible revenu en 2000, c.-à-d. 29,4 pour cent de toutes les familles monoparentales avec enfants. C'est donc que l'incidence du faible revenu chez les familles monoparentales a diminué de 1,2 point de

pourcentage en 2000 en raison de la PNE. Parmi les familles biparentales, l'incidence du faible revenu a baissé de 0,5 point de pourcentage en 2000. Si la PNE n'avait pas été établie, environ 236 600 familles biparentales comptant 504 300 enfants auraient vécu dans une situation de faible revenu en 2000, c.-à-d. 7,6 pour cent de toutes les familles biparentales avec enfants.

Contribution de la PNE au revenu disponible des familles à faible revenu avec enfants

Les prestations de revenu de la PNE ont contribué avec succès à réduire l'incidence du faible revenu parmi les familles avec enfants qui ont reçu le Supplément de la PNE en 2000 du fait que leur revenu disponible a augmenté. Les données de l'EDTR de 2000 ont servi à simuler l'augmentation moyenne du niveau de revenu disponible dont ont bénéficié les familles avec enfants en 2000 en raison directement du Supplément de la PNE. Cette augmentation du revenu disponible produite par les prestations de revenu de la PNE a été estimée pour les familles avec enfants qui sont restées dans une situation de faible revenu en 2000; les familles avec enfants qu'on a empêchées de vivre dans une situation de faible revenu en 2000; et toutes les autres familles avec enfants qui ont reçu le Supplément de la PNE en 2000 (voir le tableau 15).

En 2000, les quelque 424 100 familles avec enfants qui sont restées dans une situation de faible revenu pendant cette année-là ont eu en moyenne un revenu après impôt de 17 600 \$. Si la PNE n'avait pas existé, leur revenu disponible aurait été en moyenne de 16 900 \$. C'est ainsi que leur revenu disponible a été en moyenne de 700 \$ plus élevé que ce qu'il aurait été en l'absence de l'initiative de la PNE (voir la colonne 3 au tableau 15), ce qui représente une hausse de plus de 4 pour cent de leur revenu disponible en 2000.

Par conséquent, ces familles ont eu besoin de 700 \$ de moins pour atteindre le seuil de faible revenu. Au total (c.-à-d. si l'on prend toutes ces familles avec enfants), la PNE a réduit l'« écart de faible revenu »

Tableau 15 – Variation du revenu disponible attribuable à la PNE parmi les familles avec enfants par type de famille : janvier 2000 à décembre 2000

EDTR 2000 SFR après impôt	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles
Sont restées dans une situation de faible revenu en 2000			
Hausse du revenu disponible	500 \$	900 \$	700 \$
Hausse du revenu en pourcentage	3,1 %	4,8 %	4,1 %
Qu'on a empêchées de vivre dans une situation de faible revenu en 2000			
Hausse du revenu disponible	1 250 \$	2 100 \$	1 800 \$
Hausse du revenu en pourcentage	6,0 %	8,3 %	7,5 %
Autres familles avec enfants qui ont reçu le Supplément de la PNE en 2000			
Hausse du revenu disponible	500 \$	500 \$	500 \$
Hausse du revenu en pourcentage	1,4 %	1,4 %	1,4 %

Source : Selon des totalisations spéciales de Statistique Canada tirées de l'EDTR 2000.

Tableau 16 – Variation de l'étendue du faible revenu parmi les familles qui sont restées en situation de faible revenu en raison de la PNE : janvier 2000 à décembre 2000

EDTR SFR après impôt	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles
Baisse de l'écart de faible revenu (en millions de dollars)	100 \$	220 \$	320 \$
Variation en pourcentage de l'écart de faible revenu	-7,6 %	-11,0 %	-9,6 %

Source : Selon des totalisations spéciales de Statistique Canada tirées de l'EDTR 2000.

de 320 millions de dollars en 2000, soit une baisse de près de 10 pour cent (voir le tableau 16).

Les familles avec enfants qu'on a empêchées de vivre dans une situation de faible revenu (22 900\$) ont eu en moyenne un revenu disponible de 25 600 \$ en 2000. Sans la PNE, leur revenu disponible aurait été en moyenne de 23 800 \$. C'est ainsi que la PNE a amélioré le niveau de revenu disponible de ces familles de 1 800 \$ en moyenne en 2000 (voir la colonne 3 au tableau 15), soit une hausse de 7,5 pour cent de leur revenu disponible en 2000 en raison de la PNE.

Les autres 57 pour cent de familles avec enfants qui ont reçu le Supplément de la PNE en 2000 ont également connu une hausse du niveau de leur revenu disponible en raison directement de la PNE. Ces familles ont eu en 2000 un revenu disponible de 35 600 \$ en moyenne. Si la PNE n'avait pas existé, leur revenu aurait été de 35 100 \$, ce qui indique que la PNE a amélioré directement le niveau de revenu disponible de ces familles d'une moyenne de 500 \$ pendant cette année-là (voir le tableau 15).

Aider les familles à faible revenu qui travaillent

Outre qu'elle vise la prévention et la réduction de l'étendue de la pauvreté chez les enfants, la PNE a aussi été conçue pour favoriser la participation des parents au marché du travail de sorte qu'il soit toujours plus avantageux pour les familles de travailler. La PNE a été conçue pour encourager les familles à quitter l'aide sociale pour travailler en améliorant leur revenu et en maintenant les prestations pour enfants. Selon les résultats de l'analyse de l'effet net de la PNE avec les données de l'EDTR, sur les 22 900 familles avec enfants qui ne vivaient pas dans une situation de faible revenu en 2000 en raison de la PNE, une écrasante majorité (18 500 ou 80,8 pour cent) était des familles qui travaillent avec enfants. Les autres 4 400 familles touchaient une forme quelconque de prestations d'aide sociale en 2000. En raison de la PNE, il y avait donc près de 8 pour cent moins de familles qui travaillent avec enfants dans une situation de faible revenu en 2000.

La PNE a beaucoup contribué également à l'amélioration du revenu disponible de ces familles. En 2000, les quelque 214 300 *familles qui travaillent à faible revenu qui sont restées dans une situation de faible revenu* au cours de cette année-là ont touché en moyenne un revenu après impôt de 17 900 \$. Si la PNE n'avait pas existé, leur revenu disponible aurait été en moyenne de 16 700 \$. Par conséquent, le revenu disponible était en moyenne de 1 200 \$ plus élevé que ce qu'il aurait été en l'absence de l'initiative de la PNE, ce qui représente une augmentation de 7 pour cent de leur revenu disponible en 2000.

En raison de la PNE, ces familles s'étaient rapprochées de 1 200 \$ du « seuil de faible revenu » (le seuil de revenu au-dessus duquel elles ne seraient plus considérées comme des familles à faible revenu). L'« écart de faible revenu » a été réduit de 269 millions de dollars pour ces familles en 2000, ce qui représente une diminution de 14 pour cent.

Les 18 500 familles qui travaillent avec enfants et qu'on a empêchées de vivre dans une situation de faible revenu en 2000 avaient en moyenne un revenu disponible de 26 800 \$ en 2000. Sans la PNE, leur revenu disponible aurait été de 24 700 \$ en moyenne. Par conséquent, la PNE a amélioré de 2 100 \$ en moyenne le niveau de revenu disponible de ces familles, soit une augmentation de 8,3 pour cent de leur revenu disponible en 2000 en raison de la PNE.

En outre, selon une évaluation des programmes de réinvestissements provinciaux-territoriaux, les effets des programmes de prestations pour enfants ou de supplément du revenu gagné sur la pauvreté des enfants sont modestes relativement à l'ensemble de l'initiative de la PNE. Selon cette évaluation, les prestations pour enfants ou le supplément du revenu gagné mensuels étaient de l'ordre de 30 \$ par enfant par mois. C'est ainsi qu'il est difficile d'attribuer à ces prestations une réduction marquée de la pauvreté chez les enfants.

II. Favoriser la participation au marché du travail

Le deuxième objectif de l'initiative de la PNE est de favoriser la participation au marché du travail de sorte qu'il soit toujours plus avantageux pour les familles de travailler. Dans le cadre de l'évaluation globale de la PNE, on a entrepris des travaux pour déterminer dans quelle mesure l'initiative de la PNE a encouragé les familles à quitter l'aide sociale pour travailler en améliorant le revenu des pauvres qui travaillent relativement à celui des bénéficiaires de l'aide sociale. Avant la mise en œuvre de la PNE, les parents qui quittaient l'aide sociale pour travailler devaient souvent subir la perte d'avantages financiers et en nature importants pour eux-mêmes et pour leurs enfants. Grâce à la PNE, les prestations de revenu pour enfants et les prestations et services en nature ont été versées aux familles à faible revenu qui travaillent et qui ont des enfants.

Nous avons notamment cherché à savoir comment le versement de prestations de revenu pour enfants dans le cadre de l'initiative de la PNE abaisse le « mur de l'aide sociale »²⁷. Nous avons aussi fait des études de cas pour déterminer l'effet de l'abaissement du mur de l'aide sociale sur la dépendance de l'aide sociale parmi les familles avec enfants, et procédé à l'évaluation de l'effet des programmes provinciaux-territoriaux de réinvestissement dans les suppléments du revenu gagné et les prestations d'assurance-maladie complémentaires sur la participation au marché du travail.

On entend par l'expression « mur de l'aide sociale » un ensemble d'obstacles auxquels se heurtent les familles de sorte qu'il est moins intéressant du point de vue financier de sortir de l'aide sociale pour travailler en raison de la perte de revenus ou de services. On peut mesurer ces obstacles de diverses façons, comme la variation du revenu disponible que subit une famille lorsqu'elle passe de l'aide sociale à l'emploi; les revenus gagnés nécessaires pour qu'il soit plus avantageux de travailler que de recevoir l'aide sociale; et le taux marginal effectif d'imposition sur les revenus gagnés lorsqu'on quitte l'aide sociale.

L'effet du Supplément de la PNE sur le mur de l'aide sociale

Méthodologie

Il s'agissait d'examiner l'effet du Supplément de la PNE sur la taille du mur de l'aide sociale, en utilisant comme élément de mesure l'écart monétaire dans le revenu disponible entre les bénéficiaires de l'aide sociale et les personnes qui occupent un emploi. On a ainsi établi l'écart monétaire dans le revenu disponible annuel entre les revenus provenant d'un emploi à plein temps à salaire minimum et les revenus provenant de l'aide sociale sans revenus

gagnés pour chacune des années de 1995 à 2001, et déterminé la contribution du Supplément de la PNE à cet écart.

Pour chacune des administrations provinciales et territoriales participant à l'initiative de la PNE (sauf le Nunavut), on a pu déterminer la valeur des sources ci-après de revenu disponible en août de chaque année (1995 à 2001) pour quatre types de familles²⁸ :

1. revenus gagnés bruts provenant d'un emploi au salaire minimum pour 2 000 heures par année;
2. prestations d'aide sociale pour les besoins de base et le logement ainsi que les allocations spéciales non discrétionnaires payables aux familles réputées employables;
3. la valeur nette des crédits d'impôt remboursables fédéraux et provinciaux-territoriaux y compris le SARG, la prestation de base de la PFE et de sa remplaçante, la PFCE, le Supplément de la PNE, le crédit de la TPS/TVH, les prestations pour enfants provinciales ou territoriales, les suppléments du revenu gagné et les crédits remboursables soit pour les taxes de vente ou les crédits d'impôt pour les personnes à faible revenu;
4. les charges sociales sur les revenus gagnés bruts;
5. tous les impôts sur le revenu fédéraux et provinciaux;
6. la valeur de la récupération du Supplément de la PNE auprès des familles bénéficiaires de l'aide sociale.

Pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale, le revenu disponible est égal aux sommes des points 2 et 3, moins la valeur du Supplément de la PNE récupéré (point 6). Pour les familles pauvres qui travaillent, le revenu disponible est égal aux sommes des points 1 et 3, moins les charges sociales sur les

²⁷ Les études mentionnées dans ce chapitre font partie d'une évaluation globale de l'initiative de la PNE, à venir par l'entremise de l'Évaluation et développement des données, Développement des ressources humaines Canada.

²⁸ Les quatre types de famille sont les suivantes : familles monoparentales avec un, deux ou trois enfants; et familles biparentales avec deux enfants.

Tableau 17 – Écart annuel moyen du revenu disponible entre l'emploi à plein temps à salaire minimum et l'aide sociale, 1997 et 2001

Type de famille	1997	2001	Variation en pourcentage	Contribution de la PNE
Parent seul, 1 enfant âgé de 4 ans	+3,8 %	+12,7 %	+8,9	55 %
Parent seul, 2 enfants âgés de 10 et 13 ans	-8,5 %	+2,0 %	+10,5	72 %
Parent seul, 3 enfants âgés de 4, 10 et 13 ans	-13,0 %	-0,9 %	+12,1	80 %
Deux parents, 2 enfants âgés de 10 et 13 ans	+30,8 %	+37,9 %	+7,1	27 %

* Il s'agit de la moyenne non pondérée pour les 11 administrations.

+ indique que le revenu disponible provenant du salaire minimum est plus élevé que le revenu provenant de l'aide sociale.

- indique que le revenu disponible provenant du salaire minimum est inférieur au revenu provenant de l'aide sociale.

revenus gagnés bruts et l'impôt sur le revenu fédéral et provincial (points 4 et 5).

Pour déterminer l'effet du Supplément de la PNE sur la variation de l'écart du revenu disponible entre l'aide sociale et l'emploi au salaire minimum, on a supposé que le SARG de 1996-1997 et les taux de l'aide sociale seraient restés les mêmes, en l'absence de la PNE.

La contribution du Supplément de la PNE pour rendre le travail plus attrayant

Le tableau 17 décrit la variation de l'écart du revenu disponible entre 1997 et 2001²⁹, pour les quatre types de famille inclus dans l'analyse. Du point de vue du revenu, les familles monoparentales comptant deux ou trois enfants ont subi une baisse de 8,5 pour cent et de 13 pour cent respectivement de leur revenu disponible, si elles quittaient l'aide sociale pour occuper un emploi à plein temps au salaire minimum en 1997. Parallèlement, les parents seuls avec un seul enfant ont bénéficié d'une légère augmentation de leur revenu disponible, tandis que les familles biparentales avec deux soutiens économiques voyaient leur situation s'améliorer

d'environ 30 pour cent si elles travaillaient plutôt que d'être bénéficiaires de l'aide sociale.

En 2001, le tableau s'était beaucoup modifié. Seulement la famille monoparentale avec trois enfants subit une légère perte de son revenu disponible si elle quittait l'aide sociale pour travailler, tandis que les autres familles ont bénéficié d'une augmentation encore plus marquée de leur revenu disponible provenant d'un emploi.

La variation en pourcentage du revenu disponible a été plus marquée pour les familles monoparentales avec deux et trois enfants que pour celles qui comptent un seul enfant. Cette variation a été la plus faible pour les familles biparentales comptant deux soutiens économiques. Il y a plusieurs raisons à cela. Chez les familles monoparentales, le revenu disponible a varié davantage que chez les familles avec plus d'enfants parce que la valeur totale du Supplément de la PNE augmente avec le nombre d'enfants. Toutefois, les familles biparentales avec deux soutiens économiques ont eu un revenu net suffisamment élevé de sorte qu'elles n'ont reçu qu'une fraction du Supplément de la PNE et qu'elles

²⁹ Bien que l'étude portait sur la période de 1995 à 2001, les résultats sont présentés seulement de 1997 à 2001 pour qu'on puisse tenir compte plus exactement de la période tout juste antérieure à l'établissement de la PNE.

n'étaient plus admissibles à la plupart des prestations et suppléments au revenu gagné des provinces et des territoires.

Bien qu'un certain nombre de facteurs expliquent la variation en pourcentage du revenu disponible entre l'aide sociale et l'emploi à plein temps au salaire minimum, le remplacement des prestations d'aide sociale par le Supplément de la PNE explique une bonne partie de cette variation (voir la dernière colonne au tableau 17). Parmi d'autres facteurs qui ont contribué à cette situation, mentionnons la baisse des budgets de l'aide sociale pendant cette période et les modifications apportées à l'impôt et aux crédits d'impôt.

Effet des prestations de revenu de la PNE sur la dépendance de l'aide sociale

Dans deux études de cas portant sur deux administrations, on a évalué l'effet des changements relatifs au mur de l'aide sociale sur la capacité des familles à quitter l'aide sociale. Dans un cas, on a évalué l'effet des changements sur la dépendance de l'aide sociale chez les familles monoparentales dans une administration participante, qui a utilisé la méthode de la compensation par l'aide sociale en remplacement des prestations d'aide sociale pour enfants. Avec les données de l'étude antérieure, on a également déterminé la contribution du remplacement des prestations d'aide sociale par le Supplément de la PNE à ce changement. Les effets d'autres facteurs ayant été neutralisés³⁰, on a déterminé qu'une augmentation annuelle de 1 200 \$ de la valeur réelle du revenu provenant du salaire minimum par rapport au revenu provenant de l'aide sociale donnait lieu à une augmentation de 20 pour cent du taux auquel les familles monoparentales quittent l'aide sociale. Il y avait aussi une baisse correspondante de 17 pour cent de la durée tant moyenne que médiane des périodes d'aide sociale.

Dans cette administration, le revenu disponible provenant d'un emploi à plein temps au salaire minimum pour une famille monoparentale avec deux enfants aurait augmenté de 508 \$ par année de 1997 à 2001, comparativement au revenu provenant de l'aide sociale (sans revenus gagnés). Un montant de 80 \$ de cette augmentation totale est attribuable au remplacement des prestations d'aide sociale par le Supplément de la PNE. À leur tour, ces augmentations annuelles ont entraîné une réduction de 4,6 pour cent de la durée de l'aide sociale, dont 0,6 pour cent a été attribuable au remplacement des prestations d'aide sociale par le Supplément de la PNE. Ces résultats montrent que les mesures qui abaissent le mur de l'aide sociale contribuent à la diminution des périodes d'aide sociale.

La deuxième étude de cas portait sur une administration qui a remplacé la valeur totale de ses prestations d'aide sociale pour enfants par une prestation intégrée pour enfants. Tout comme dans le premier cas, ce changement a entraîné l'abaissement du mur de l'aide sociale.

Pour évaluer l'effet de ce changement, les auteurs de l'étude ont examiné les données sur le nombre de bénéficiaires mensuels de l'aide sociale parmi les parents seuls et les couples avec enfants de janvier 1990 à mars 2000. L'étude portait sur les bénéficiaires de l'aide sociale qui étaient les plus susceptibles d'être intéressés par le marché du travail en raison de la PNE³¹.

Les auteurs de l'étude ont constaté que le remplacement complet des prestations d'aide sociale pour enfants par la prestation intégrée pour enfants a entraîné une forte baisse du nombre de familles avec enfants bénéficiaires de l'aide sociale, comparativement à celles qui sont sans enfant. Plus précisément, cette mesure a provoqué une baisse cumulative de 14,5 pour cent du nombre de

³⁰ Pour l'analyse, on a neutralisé les caractéristiques familiales et économiques suivantes : âge du parent, nombre d'enfants et leur âge, niveau de scolarité le plus élevé du parent, formation professionnelle reçue ou non par le parent avant sa période actuelle d'aide sociale, l'existence d'attentes en matière de travail dans le programme, et le taux régional de chômage. L'effet de ces caractéristiques sur la durée des périodes d'aide sociale a été déterminé par l'application de la méthode d'analyse de régression de survie appelée Modèle des hasards proportionnels.

³¹ Les cas des personnes qui ne recevaient pas de prestations d'aide sociale, qui étaient classées comme handicapées, qui avaient quitté la province ou qui étaient classées comme inemployables ou travailleurs à temps plein ont été exclus de l'analyse.

familles avec enfants bénéficiaires de l'aide sociale. Ensemble, ces deux études de cas montrent que, du fait que la PNE a été conçue pour remplacer les prestations d'aide sociale pour enfants par le Supplément transférable de la PNE, la dépendance de l'aide sociale pour les familles avec enfants a diminué.

En outre, l'évaluation des programmes de réinvestissements provinciaux et territoriaux a montré que, du fait que des prestations d'assurance-maladie complémentaires ont été versées à des familles qui sont sur le marché du travail, l'initiative de la PNE a réduit les désincitatifs d'entrée sur le marché du travail pour ces parents. Une évaluation plus approfondie des programmes de réinvestissements de la PNE n'a pu être faite en raison de l'absence de données provinciales et territoriales sur certaines activités des programmes (p. ex., taux de participation et satisfaction de la clientèle). En outre, il n'a pas été possible de déterminer les effets de ces initiatives de réinvestissement sur les objectifs de la PNE.

■ III. Réduire le chevauchement et le double emploi

La PNE progresse aussi vers son troisième but, qui est de réduire le chevauchement et le double emploi. Pour ce qui est des objectifs administratifs, un certain nombre d'améliorations structurelles dans la façon dont les prestations pour enfants sont versées ont été mises en place à la suite de l'initiative de la PNE. L'initiative a entraîné une meilleure intégration des prestations pour enfants. Dans de nombreuses administrations, le Supplément de la PNE est combiné avec les prestations pour enfants provinciales et territoriales en un seul paiement intégré. Les données provenant d'une évaluation

des programmes de réinvestissements provinciaux et territoriaux montrent que l'administration des programmes de prestations pour enfants par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) pour le compte des provinces et des territoires répond aux divers besoins des programmes provinciaux et territoriaux de prestations pour enfants et de Supplément au revenu gagné.

En outre, les prestations pour enfants de la PNE sont fondées sur le revenu familial net et elles sont administrées d'une manière relativement simple, sans intrusion dans la vie privée et sans stigmatisation. C'est ainsi que l'effort concerté des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que des Premières nations pour la réalisation de buts communs a entraîné une amélioration réelle de la façon dont les prestations pour enfants et les services sont offerts aux familles à faible revenu.

Dans un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques, intitulé *Étude de la situation économique du Canada – 2001*, l'initiative de la PNE est signalée comme une réalisation remarquable du fait qu'elle a amélioré l'efficacité et la coordination des programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux³². Un autre rapport, intitulé *Étude de cas des initiatives de réinvestissements provinciales et territoriales*, de Applied Research Consultants, indique que l'initiative de la PNE est un modèle de bon rapport coût-efficacité pour la prestation de programmes. Elle fait observer que l'ADRC a bien répondu aux divers besoins pour l'exécution des programmes provinciaux et territoriaux de prestations pour enfants et de supplément au revenu gagné établis dans le cadre de la PNE³³. On peut donc conclure que la PNE a atteint son objectif de réduction du chevauchement et du double emploi.

³² Organisation de coopération et de développement économiques, « Document : Étude de la situation économique du Canada, 2001 », *Observateur de l'OCDE* (septembre 2001).

³³ Cette étude fait partie d'une évaluation globale (à venir) de l'initiative de la PNE, par Évaluation et développement des données, Développement des ressources humaines Canada.

L'initiative de la PNE a également réalisé des objectifs stratégiques importants. Grâce à la souplesse de l'entente sur la PNE, les gouvernements des provinces et des territoires, ainsi que les Premières nations, ont pu répondre aux besoins locaux des familles à faible revenu avec enfants.

Grâce à l'investissement fédéral dans le Supplément de la PNE, concurremment avec les réinvestissements rendus disponibles en raison des économies que les provinces ont réalisées dans l'aide sociale, il a été possible de verser les prestations pour enfants à toutes les familles à faible revenu avec enfants dans les administrations participantes. Le Supplément de la PNE aide les familles à briser le cycle de la pauvreté. Contrairement à l'aide sociale, la PNE n'exige pas que les familles se départissent de leurs autres ressources avant de toucher des prestations. Selon l'évaluation des programmes de réinvestissements des provinces et des territoires, les fonds de réinvestissements rendus disponibles grâce à la PNE ont engendré de nouvelles possibilités pour l'élaboration de politiques et de programmes sociaux dans les provinces et les territoires.

La PNE a procuré aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux l'occasion d'adopter une approche concertée pour offrir des prestations pour enfants. Les travaux conjoints des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour la conception des prestations de la PNE, dont l'échange de données, ont favorisé une meilleure conception des programmes.

L'initiative de la PNE est en voie d'être reconnue à l'étranger. Par exemple, les fonctionnaires du Revenu et du Trésor du Royaume-Uni ont examiné étroitement le régime canadien de prestations fiscales pour enfants dans l'élaboration de leur propre régime intégré pour éliminer la pauvreté des enfants au Royaume-Uni³⁴.

■ Résumé

Selon les données présentées dans ce chapitre, la PNE a un effet positif sur les familles avec enfants et elle progresse dans la réalisation de ses buts.

À la suite du travail d'évaluation dont il a été question dans ce chapitre, on peut voir comment l'initiative de la PNE a réussi à réduire l'étendue et l'incidence de la pauvreté des enfants au Canada. Son effet sur la pauvreté des enfants devrait s'accroître avec d'autres investissements dans le Supplément de la PNE.

Des progrès ont également été faits pour le deuxième but de la PNE, c'est-à-dire favoriser la participation au marché du travail. L'évaluation de la PNE jusqu'à ce jour indique qu'elle a rétréci l'écart du revenu entre l'emploi au salaire minimum et l'aide sociale. Ainsi, la PNE a réussi à rendre le travail financièrement plus attrayant pour les familles monoparentales et biparentales dans la plupart des administrations participantes. À son tour, l'amélioration relative du revenu disponible des familles pauvres qui travaillent après l'introduction de l'initiative de la PNE semble avoir entraîné une baisse de la dépendance de l'aide sociale chez les familles dans deux administrations participantes.

Enfin, il existe des données montrant que l'initiative de la PNE progresse vers son troisième but, soit la réduction du chevauchement et du double emploi par les changements structurels et la coordination dans le régime fédéral-provincial-territorial de prestations pour enfants.

Ensemble, ces résultats montrent que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont réussi à atteindre des buts communs dans le cadre de cette initiative conjointe.

³⁴ H.M. Treasury, « The Child and Working Tax Credits: The Modernisation of Britain's Tax and Benefit System » (2002). U.K. Institute for Fiscal Studies, « Eradicating Child Poverty in Britain: Welfare Reform and Children Since 1997 » (2001).



8. Perspectives

L'initiative de la PNE a permis l'établissement des éléments principaux d'un régime intégré de prestations pour enfants. C'est ainsi qu'a été mis en place un meilleur instrument national pour les prestations pour enfants, concurremment avec des prestations et des services supplémentaires offerts par les provinces et les territoires, et par les Premières nations.

Depuis 1997, le gouvernement du Canada a augmenté le montant des prestations versées aux familles à faible revenu en juillet de chaque année. Dans le budget fédéral de 2000, on trouve des mesures visant à bonifier cet instrument et à en assurer la durabilité par un troisième investissement important dans la PNE et par le rétablissement de l'indexation complète dans le régime de l'impôt sur le revenu des particuliers. En 2001-2002, ces mesures ont porté l'investissement total dans le régime de la PFCE à 7,6 milliards de dollars, dont un investissement de 2,5 milliards dans le Supplément de la PNE.

■ Maintien du soutien fédéral dans le budget de 2003

Dans son budget de 2003, le gouvernement fédéral a indiqué encore une fois sa détermination à aider les familles à faible revenu avec enfants à briser le cycle de la pauvreté, tout en aidant les parents à entrer sur le marché du travail. Outre le montant actuel de 2,5 milliards de dollars investis annuellement dans le Supplément de la PNE, le gouvernement a annoncé dans son budget de 2003 un plan d'investissements important à long terme qui devrait enrichir le Supplément de la PNE de 965 millions de dollars par année d'ici 2007-2008. Cet investissement devrait porter le soutien fédéral annuel aux familles canadiennes avec enfants offert par l'entremise du régime de la PFCE à plus de 10 milliards de dollars par année d'ici 2007-2008. Ces mesures, concurremment avec une économie vigoureuse, devraient contribuer à réduire davantage l'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants dans les années à venir.

Tableau 18 – Maximum des prestations fédérales pour enfants pour les années de programme (juillet à juin) 1996-1997 et 2007-2008 en dollars courants

Nombre d'enfants	PFCE + SARG maximums 1996-1997	Prestation de base + Supplément de la PNE maximums 2007-2008*	Hausse en pourcentage de 1996-1997 à 2007-2008*
1	1 520 \$	3 243 \$	113 %
2	2 540 \$	6 259 \$	146 %
3	3 635 \$	9 279 \$	155 %
4	4 730 \$	12 299 \$	160 %

* Projection fondée sur le budget fédéral de 2003.

Remarque : Les prestations ne comprennent pas une prestation supplémentaire offerte pour chaque enfant de moins de sept ans pour qui n'a pas été demandée la déduction pour la garde d'enfants. En 1996-1997, cette prestation équivalait à 213 \$ par enfant et il devrait passer à 252 \$ par enfant en 2007-2008.

Comme il est illustré au tableau 18, les bonifications du Supplément de la PNE proposées dans le budget de 2003 augmenteront le montant total des prestations pour enfants fédérales auxquelles sont admissibles les familles à faible revenu, de plus de 100 pour cent d'ici 2007-2008, pour tous les types de familles depuis 1996-1997, avant l'introduction de la PNE.

■ Un effort de collaboration

Les prestations et les services que les provinces, les territoires et les Premières nations offrent dans le cadre de l'initiative de la PNE sont des volets tout aussi importants de ce régime. Ces investissements ont augmenté depuis l'établissement de la PNE et ont été développés sur la base des connaissances et de l'expérience communes des administrations. La coopération fédérale, provinciale et territoriale a été à la base du succès de l'initiative de la PNE.

Par des réinvestissements de la PNE dans environ 600 collectivités des Premières nations partout au pays, le

gouvernement du Canada continue de travailler en collaboration avec les Premières nations, en se fondant sur le principe de respect mutuel pour atteindre un but commun, c'est-à-dire améliorer la qualité de vie des Autochtones, surtout les enfants. Dans l'avenir, le ministère des Affaires indiennes et du Nord continuera de collaborer avec les autres ministères fédéraux, les autres administrations et les Premières nations pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action qui tirera parti des évaluations récentes.

Toutes les administrations qui participent à l'initiative de la PNE restent déterminées à améliorer la situation des familles au Canada, et à informer les Canadiens et les Canadiennes au sujet des progrès réalisés. À mesure que l'initiative de la PNE progresse, d'autres résultats seront présentés dans les prochains rapports d'étape, démontrant la détermination des gouvernements à faire connaître à la population les résultats de la PNE.



Annexe 1 : Glossaire

Aide sociale : régime de soutien du revenu de dernier recours fondé sur un examen des besoins et administré par les gouvernements provinciaux et territoriaux, appelé parfois « bien-être social ».

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) : enquête longitudinale sur le marché du travail et du revenu visant à suivre l'évolution de la situation et du bien-être économique de la main-d'œuvre au Canada.

Étendue du faible revenu : montant supplémentaire de revenu dont une famille à faible revenu aurait besoin pour atteindre un seuil prédéterminé, comme les seuils de faible revenu (SFR) ou la mesure du faible revenu (MFR) de Statistique Canada.

Fonds d'investissements de la PNE : fonds supplémentaires que certaines administrations consacrent à la PNE, en sus des fonds de réinvestissements. Les investissements supplémentaires pour les Premières nations sont fournis par Affaires indiennes et du Nord Canada (pour plus d'information, voir l'annexe 2).

Fonds de réinvestissements de la PNE : économies réalisées sur l'aide sociale et les prestations pour enfants et, dans certaines administrations, montants récupérés de l'Allocation spéciale pour enfants. La plupart des provinces et des territoires réduisent les prestations d'aide sociale ou les prestations pour enfants d'un montant équivalent à l'augmentation du Supplément de la PNE afin de consacrer des fonds à des programmes nouveaux ou améliorés. Les réinvestissements par les provinces, les territoires et les Premières nations procurent une souplesse pour cibler les économies dans les programmes, les prestations ou les services de façon à répondre aux besoins et aux priorités de

nature locale (pour plus d'information, voir l'annexe 2).

Incidence du faible revenu : proportion des familles avec enfants dont le revenu annuel se situe en deçà d'un seul prédéterminé, comme les SFR ou la MFR de Statistique Canada.

Indicateurs : dans le contexte du présent rapport, statistiques indiquant la situation des familles canadiennes. Les **indicateurs de niveau sociétal** mesurent des facteurs comme le faible revenu et la participation au marché du travail et ne supposent pas que des changements sont nécessairement attribuables à la PNE. Les **indicateurs de résultats** directs, par ailleurs, ne mesurent que les changements qui sont directement attribuables à la PNE.

Mesure du panier de consommation (MPC) : outil supplémentaire de recherche pour les gouvernements et d'autres Canadiens servant à analyser le faible revenu. La MPC procure une nouvelle perspective sur le faible revenu car elle est fondée sur un panier transparent défini de biens et de services. Elle détermine les niveaux de revenu disponible nécessaires pour acheter ce panier de biens et de services dans diverses localités dans tout le Canada. Comparativement avec les seuils de faible revenu (SFR) et la mesure du faible revenu (MFR) de Statistique Canada, la MPC est un indicateur plus précis des divers coûts de la vie selon le lieu géographique.

Mur de l'aide sociale : obstacles pouvant rendre moins financièrement attrayant pour les gens de renoncer à l'aide sociale pour participer au marché du travail en raison de la perte de revenu ou de services.

Prestation fiscale canadienne pour enfants

(PFCE) : programme fédéral de soutien du revenu destiné aux familles canadiennes ayant des enfants et administré par l'entremise du régime fiscal. La PFCE a deux composantes principales : la prestation de base, pour les familles à faible et à moyen revenu, par laquelle le gouvernement fédéral assure un soutien du revenu à plus de 82 pour cent des familles canadiennes ayant des enfants, et le Supplément de la PNE, qui procure un soutien supplémentaire aux familles à faible revenu, soit à 40 pour cent des familles canadiennes.

Prestation nationale pour enfants (PNE)

(initiative de la) : initiative conjointe du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux visant à soutenir les familles à faible revenu avec enfants. Elle comprend un soutien accru du revenu par le gouvernement fédéral, plus des réinvestissements par les provinces, les territoires et les Premières nations, et des investissements supplémentaires dans les programmes et les services. La PFCE existe depuis juillet 1998.

Revenu disponible : revenu dont une famille dispose après avoir payé l'impôt sur le revenu des particuliers et d'autres charges fiscales, comme les cotisations au Régime de pensions du Canada et les cotisations d'assurance-emploi.

Supplément au revenu gagné (SARG) :

programme fédéral qui a précédé la PNE et qui procurait un soutien du revenu s'ajoutant au revenu gagné des familles à faible revenu qui travaillent. Le SARG a été remplacé en juillet 1998 par le Supplément de la PNE. Certaines administrations ont réinvesti les fonds de la PNE dans leur propre version d'un supplément au revenu gagné.

Suppléments aux revenus gagnés : paiement versé aux familles par les gouvernements et qui s'ajoutent aux revenus gagnés provenant du travail. Ces programmes visent souvent des familles à faible revenu qui travaillent et versent des montants différents, selon le nombre d'enfants dans la famille.

Supplément de la PNE : contribution fédérale à la PNE, c'est-à-dire un paiement mensuel destiné aux familles à faible revenu pour les aider à élever leurs enfants. Il s'agit d'une composante de la PFCE.



Annexe 2 : Réinvestissements et investissements liés à la PNE par les provinces et les territoires et par les Premières nations

La présente annexe contient des renseignements sur les réinvestissements et les investissements dans la Prestation nationale pour enfants (PNE) qui ont été faits par ces administrations³⁵. Certains de ces réinvestissements et investissements sont de nouveaux programmes et services, tandis que d'autres sont des améliorations apportées à des programmes existants. La présente annexe comprend des renseignements descriptifs, des données sur les dépenses réelles pour 2000-2001, et les dépenses estimatives pour 2001-2002 et 2002-2003.

Les réinvestissements et les investissements de la PNE sont fondés sur deux sources de fonds : des fonds de réinvestissement et des fonds d'investissement. Les premiers découlent de l'augmentation du Supplément de la PNE fédérale qui libère des fonds provinciaux et territoriaux utilisés antérieurement pour financer des paiements d'aide sociale. Certaines administrations font des rajustements à leurs paiements d'aide sociale fondés sur le Supplément de la PNE. D'autres administrations ont restructuré l'aide sociale pour commencer à offrir des prestations pour enfants fondées sur le revenu et offertes indépendamment du régime d'aide sociale, et elles ne rajustent pas les prestations pour enfants lorsque le Supplément de la PNE augmente. Pour ces administrations, les fonds de réinvestissement représentent le montant des économies « fixes » pour elles depuis la mise en place de la PNE, et ce montant est reporté tous les

ans. Les deuxièmes sont les fonds supplémentaires que certaines administrations ont choisi de consacrer à la PNE, en sus des montants réinvestis. Les données dans la présente annexe représentent le total des fonds de réinvestissement et, s'il y a lieu, des fonds d'investissement.

■ Sources des fonds de réinvestissement

Il y a deux sources de fonds de réinvestissement³⁶ :

- ajustements de l'aide sociale et des prestations pour enfants;
- ajustements des allocations spéciales pour enfants.

a) Rajustements de l'aide sociale et des prestations pour enfants

Les rajustements ont été faits de plusieurs façons :

- le Supplément de la PNE peut être traité comme un revenu, ce qui réduit le montant de l'aide sociale auquel a droit une famille. C'est ce qui s'est produit à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, et pour une partie des familles bénéficiaires de l'aide sociale au Manitoba.
- Un montant égal au Supplément de la PNE peut être retranché des prestations d'aide sociale. C'est ce qui se produit en Alberta.

³⁵ L'annexe ne comprend pas de renseignements sur le Québec, qui a choisi de ne pas participer à l'initiative de la PNE, mais a agi de son propre chef d'une manière comparable. La population du Québec reçoit quand même le Supplément bonifié de la PNE qui s'ajoute à la Prestation fiscale canadienne pour enfants.

³⁶ De juillet 1998 à juin 1999, il y avait une troisième source de fonds de réinvestissement, soit l'aide à la transition, qui était versée aux familles qui recevaient antérieurement le Supplément au revenu gagné pour ne pas qu'elles subissent une réduction de l'ensemble des prestations qu'elles recevaient à la suite de l'introduction du Supplément de la PNE.

- Les provinces qui versent des prestations pour enfants à l'extérieur du régime d'aide sociale et qui ont intégré leurs prestations pour enfants aux prestations pour enfants fédérales peuvent réduire la partie provinciale des prestations d'un montant équivalent au Supplément de la PNE. Il s'agit de l'option retenue par la Saskatchewan et la Colombie-Britannique³⁷.
- Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont restructuré leurs programmes respectifs de soutien du revenu pour offrir des prestations pour enfants dans le cadre d'un régime distinct fondé sur le revenu. Pour ces administrations, les « fonds de réinvestissement » représentent les économies « fixes » qu'elles réalisent depuis la mise en place de la PNE, reportées continuellement d'une année à l'autre. Ces fonds de réinvestissement servent à financer les programmes et les services de la PNE, y compris l'établissement de la prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador et la bonification de la prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse.

Plusieurs administrations ont décidé de transmettre la totalité ou une partie de l'augmentation du Supplément de la PNE aux familles bénéficiaires de l'aide sociale, sans rajuster les prestations d'aide sociale. En 1998-1999, Terre-Neuve-et-Labrador a choisi de ne pas réduire les paiements d'aide sociale du plein montant du Supplément de la PNE. Le Nouveau-Brunswick a transmis la totalité du montant du Supplément de la PNE et a continué de transmettre les autres hausses. Terre-Neuve-et-Labrador a remanié son programme de soutien du revenu en 1999-2000 et a établi la prestation pour

enfants de Terre-Neuve-et-Labrador à titre d'initiative de réinvestissement provinciale. En 2000-2001 et 2001-2002, Terre-Neuve-et-Labrador et le Manitoba n'ont pas recouvré la hausse du Supplément de la PNE versé aux familles bénéficiaires de l'aide sociale. En juillet 2001, le Manitoba a cessé de récupérer le Supplément de la PNE pour les enfants âgés de six ans et moins. En janvier 2003, le Manitoba a cessé de récupérer le Supplément de la PNE pour les enfants âgés de 11 ans et moins. À partir de janvier 2004, le Manitoba cessera la récupération pour tous les enfants bénéficiaires de l'aide sociale. La Nouvelle-Écosse a restructuré l'aide sociale en 2001 et commencé à verser sa propre prestation pour enfants. En juillet 2002, le Supplément de la PNE a été transmis en entier à tous les clients en Nouvelle-Écosse.

b) Rajustements de l'Allocation spéciale pour enfants

L'Allocation spéciale pour enfants est versée pour le compte des enfants dont s'occupent les services provinciaux et territoriaux de protection de l'enfance. Elle correspond au paiement maximal en vertu de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), y compris le Supplément de la PNE. Les administrations peuvent soit transmettre aux services de protection de l'enfance le montant bonifié du Supplément de la PNE pour l'entretien des enfants, soit recouvrer l'augmentation. Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta ont choisi de récupérer l'augmentation, et ce montant doit être en principe affecté à des réinvestissements de la PNE.

³⁷ Depuis juillet 2002, la Colombie-Britannique a exonéré le montant de la hausse attribuable à l'indexation.

■ Terre-Neuve-et-Labrador

Il n'y a pas eu de rajustement des prestations de soutien du revenu en 1998-1999. La totalité du montant du supplément de la PNEa été transmise à toutes les familles à faible revenu peu importe leur(s) source(s) de revenu. En outre, tous les programmes de la PNE en 1998-1999 ont été des investissements par la province.

En 1999, le programme de soutien du revenu a été réaménagé, de sorte que les prestations de soutien du revenu pour les familles ont été réduites. Toutefois, la réduction a été compensée par l'augmentation en 1999 du Supplément de la PNE et par l'établissement de la prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador, que toutes les familles avec enfants bénéficiaires du soutien du revenu reçoivent en entier.

Voici les réinvestissements et les investissements de Terre-Neuve-et-Labrador :

- **Prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador** (réinvestissement) – Il s'agit d'une prestation pour enfants provinciale qui est versée à toutes les familles avec enfants à faible revenu à Terre-Neuve-et-Labrador. Cette prestation est administrée par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) pour le compte de la province et elle est incluse dans le chèque de la PFCE qui est versé à toutes les familles à faible revenu. En 2000-2001 et 2001-2002, le seuil de revenu donnant droit à la prestation a été augmenté de façon à ce que plus de familles y aient droit. Le coût de l'augmentation du seuil de revenu a été compensé par la baisse des dépenses du programme vu que moins de familles ont droit à cette prestation du fait que l'économie s'est améliorée.
 - **Supplément versé aux mères pour l'alimentation des bébés** (réinvestissement) – En décembre 2001, une prestation supplémentaire a été ajoutée à la prestation pour enfants sous forme d'un supplément d'alimentation pour les enfants de moins d'un an vivant dans des familles ayant droit à au moins 1 \$ de la prestation pour enfants. Ce supplément est financé par la réaffectation de fonds du programme de soutien du revenu vers la prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador.
- Remarque :** La composante prénatale qui faisait partie du programme de soutien du revenu a également été éliminée et elle est maintenant versée en tant que prestation fondée sur le revenu indépendamment du programme de soutien du revenu. Les fonds pour cette initiative proviennent des fonds soustraits au programme de soutien du revenu et des fonds du développement de la petite enfance.
- **Garderies non agréées** (investissement) – Cette initiative sert à augmenter le soutien financier versé aux familles ayant des enfants à charge qui ont besoin de services de garderie pour chercher et conserver un emploi mais qui, pour des raisons diverses, ne peuvent obtenir des services de garderies agréées. Ce service sert à augmenter les prestations aux familles bénéficiaires du soutien du revenu de sorte que les familles ne se retrouvent pas dans une situation pire parce qu'elles travaillent. Cette initiative est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1998.
 - **Services de garderie en milieu familial** (investissement) – Il s'agit d'organismes du milieu sans but lucratif qui surveillent et aident les fournisseurs de soins du secteur privé en milieu familial. L'organisme peut recevoir des fonds de fonctionnement du ministère de la santé et des services communautaires et il est agréé pour surveiller les foyers par la commission régionale respective de la santé et des services communautaires. À Terre-Neuve-et-Labrador, deux services de garderie en milieu familial sont financés par l'entremise de la PNE.
 - **Subventions aux garderies** (investissement) – Les fonds de la PNE s'ajoutent au montant de base affecté par la province au programme de subventions aux garderies. Ce programme est

Tableau 19 – Réinvestissements et investissements liés à la PNE par Terre-Neuve-et-Labrador

	Dépenses 2000-2001 (en milliers de \$)	Estimations 2001-2002 (en milliers de \$)	Estimations 2002-2003 (en milliers de \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné			
Prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador*	8 100	7 500	8 400
Garde d'enfants et garderies			
Garderies non agréées	600	600	600
Garderies en milieu familial	237	245	650
Programmes de subventions pour les garderies	1 887	1 848	2 350
Fonds versés à des centres	255	345	250
Services de puériculture à l'école	49	57	75
Attestation des éducateurs de la petite enfance	73	131	100
Experts-conseils en garderies	300	300	300
Prestations d'assurance-maladie complémentaires			
Programme prolongé de carte-médicaments	407	780	1 000
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
Programmes de ressources familiales	1 200	1 162	1 250
Éducation et formation postsecondaire	161	134	134
Réseaux communautaires pour les jeunes	1 817	1 817	1 817
Services en établissement et de santé mentale	964	983	964
Mesures de soutien pour les programmes d'intervention**	275	447	775
Services aux enfants, aux jeunes et à la famille**	175	687	387
Autres			
Administration	169	159	169
Financement de l'élaboration de projets	0	35	0
TOTAL	16 669	17 230	19 221

* Un supplément à l'intention des mères pour l'alimentation des bébés a été ajouté à la prestation pour enfants en décembre 2001. L'argent pour cette initiative provient de la réaffectation des fonds du programme de soutien du revenu et de la réaffectation de fonds dans la prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador.

** Ces programmes ont été mentionnés officiellement en 2000-2001 sous la rubrique « Soutien des programmes de garderies ».

Remarque : Les totaux peuvent ne pas correspondre étant donné que les chiffres ont été arrondis.

fondé sur le revenu et il est offert aux familles qui reçoivent un soutien du revenu et aux familles à faible revenu (dont le revenu annuel est inférieur à 24 000 \$). Grâce aux fonds de la PNE, on a pu modifier le taux des subventions et subventionner deux nouveaux services : les garderies et les services de puériculture en milieu familial. Le transport est également financé.

- **Fonds versés aux centres** (investissement) – Les fonds de la PNE servent à payer de nombreux changements apportés au réseau des garderies dans la province. En particulier, des fonds sont offerts aux centres agréés pour qu'ils puissent à la fois apporter des améliorations et respecter le nouveau règlement, et acheter chaque année du nouveau matériel pour les enfants. Ces deux éléments contribuent au maintien de soins de qualité pour les jeunes enfants et leur famille.
- **Services de puériculture dans les écoles** (investissement) – Il s'agit des services de puériculture offerts dans les écoles secondaires aux élèves qui ont besoin de services sur place et d'un soutien pour poursuivre leurs études. Grâce à cette initiative, les parents qui fréquentent l'école secondaire peuvent obtenir des soins de qualité pour leurs enfants et une aide directe. Pendant la journée, les jeunes parents sont encouragés à passer leurs pauses et leurs temps libres au centre pour être en contact avec leur bébé et pour apprendre leur rôle de parent. Le transport à l'école pour les bébés et les parents est offert par d'autres moyens. Il y a environ 10 bébés et 10 parents qui sont ainsi soutenus chaque année.
- **Attestation des éducateurs de la petite enfance** (investissement) – Cet élément sert à soutenir deux initiatives permanentes : (1) l'enseignement à distance pour les personnes employées dans les garderies agréées et qui doivent suivre les cours de niveau I ou de niveau II en éducation de la petite enfance pour respecter les normes législatives; et (2) le registraire du

Bureau d'attestation des éducateurs de la petite enfance, qui tient un registre et offre des cours d'orientation aux éducateurs de la petite enfance. Ces deux initiatives visent à favoriser des services de garderie de qualité pour les familles qui doivent obtenir des services agréés pour leurs enfants.

- **Experts-conseils en garderie** (investissement) – Chaque année, des fonds de la PNE servent à payer six postes d'experts-conseils en garderie dans la province. Ces postes sont répartis dans la province et intégrés aux commissions régionales de la santé et des services communautaires. Ils servent à renforcer les services d'agrément et d'expertise en matière de garderie dans la province.
- **Carte-médicaments prolongée** (investissement) – Grâce à cette initiative, les prestations d'assurance-maladie pour les services non assurés sont offertes pendant six mois aux familles bénéficiaires du soutien du revenu après qu'elles ont cessé de recevoir ce soutien parce qu'elles ont commencé à travailler. Ces personnes peuvent ainsi faire la transition du soutien du revenu à l'emploi. Environ 600 familles bénéficient chaque mois de la carte-médicaments prolongée.
- **Programmes de ressources familiales** (investissement) – Ces programmes communautaires visent à offrir tout un éventail de services de soutien et d'activités d'apprentissage sans rendez-vous aux jeunes enfants et à leur famille. Il s'agit d'améliorer le développement des enfants, d'aider les adultes à jouer leur rôle de parent et de faire participer davantage la collectivité à l'offre de services aux jeunes enfants et à leur famille. Le groupe cible est principalement les enfants jusqu'à six ans (et jusqu'à 12 ans au besoin), les femmes enceintes, les parents, les membres de la famille et d'autres aidants naturels. Les fonds servent à financer huit projets dans la province (six de huit de ces projets ont au moins trois points de service).

- **Études postsecondaires** (investissement) – Il s’agit de fonds servant à aider les jeunes pris en charge pour qu’ils puissent poursuivre leurs études postsecondaires. Les fonds servent à payer les études et leurs dépenses de subsistance pour participer aux programmes. Ce soutien est jugé essentiel pour les jeunes qui peuvent se heurter à des obstacles aux études postsecondaires pour qu’ils puissent éventuellement accéder à un emploi convenable.
- **Réseau communautaire des jeunes** (investissement) – Ce réseau offre des moyens aux jeunes âgés de 12 à 18 ans des moyens dans leur milieu même. Il y a neuf points centraux et 10 points satellites dans toute la province, et tous peuvent servir d’autres localités dans leur circonscription respective. Cette initiative vise à offrir des services et des mesures de soutien dans quatre domaines : apprentissage, emploi, participation à la collectivité et services. Les services et les mesures de soutien sont offerts dans un milieu convivial pour les jeunes, et il existe de nombreuses stratégies visant à encourager leur participation et leur apprentissage. Les programmes sont très personnalisés et ils visent l’acquisition de compétences, tout en faisant appel à des démarches fondées sur le groupe, les études, les loisirs et l’acquisition de qualités de chef. Les projets sont dirigés par des coalitions communautaires (avec la participation des jeunes), ce qui permet l’établissement de partenariats et le soutien des jeunes, surtout ceux qui ont besoin d’aide pour réussir dans la vie.
- **Services en établissement et de santé mentale** (investissement) – Il s’agit d’un ensemble de fonds dont disposent les régions des services de santé et communautaires pour aider les jeunes âgés de 12 à 18 ans. À l’échelon de la commission régionale, les fonds sont consacrés aux services en établissement et de santé mentale pour les jeunes à risque et à la mise en œuvre de moyens préventifs dans le milieu afin d’aider les jeunes.
- **Mesures de soutien pour les programmes d’intervention** (investissement) – Les mesures de soutien pour les programmes d’intervention regroupent deux initiatives : la mise en œuvre de services d’intervention intensifs à domicile pour les enfants de moins de six ans souffrant des troubles liés à l’autisme, et un soutien accru pour les familles avec enfants handicapés qui ont besoin d’un meilleur soutien à domicile. Ces activités combinées visent à aider les familles qui ont des enfants ayant des besoins exigeants et qui ont besoin de mesures de soutien supplémentaires pour améliorer leur sort.
- **Services aux enfants, aux jeunes et aux familles** (investissement) – Il s’agit de programmes et de services visant à favoriser la sécurité, la santé et le bien-être des enfants, des jeunes et des familles. Il y a des services de soutien pour les familles, les mesures d’intervention visant la protection (y compris dans le cas des enfants pris en charge), des services pour les jeunes et les services d’adoption.
- **Administration des projets** (investissement) – Il s’agit de fonds servant à financer l’administration générale de l’initiative de la PNE, qui relève du ministère de la santé et des services communautaires.

■ Île-du-Prince-Édouard

À l'Île-du-Prince-Édouard, la PNE a un objectif double : aider les parents à intégrer le marché du travail et à y rester, et améliorer les services à la petite enfance. La province a mis en place un certain nombre d'initiatives de réinvestissement à ces deux fins.

Les prestations reçues en vertu de la PNE sont considérées comme un revenu en vertu du programme d'aide sociale. Elles sont déduites intégralement des prestations de l'aide sociale.

Depuis août 2001 et août 2002, l'allocation aux enfants en santé a été augmentée d'un montant égal à l'augmentation de la PNE.

Voici les réinvestissements et les investissements de l'Île-du-Prince-Édouard :

- **Prestation pour la garde d'enfants** – Il s'agit d'une amélioration du programme de subventions pour la garde d'enfants. Cette initiative a servi à offrir l'accès et une aide financière accrue aux services de garde agréés jusqu'à 1 100 enfants de la province.
- **Prestation familiale pour soins de santé** – Ce programme vise à aider les familles à faible revenu à payer les médicaments sur ordonnance. Environ 1 200 personnes sont inscrites à ce programme.

Tableau 20 – Réinvestissements et investissements liés à la PNE par l'Île-du-Prince-Édouard

	Dépenses 2000-2001 (en milliers de \$)	Estimations 2001-2002 (en milliers de \$)	Estimations 2002-2003 (en milliers de \$)
Garde d'enfants et garderies			
Prestations de l'Î.-P.-É. pour la garde d'enfants	900	700	700
Prestations d'assurance-maladie complémentaires			
Prestation familiale pour soins de santé	60	170	220
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
Interventions auprès de la petite enfance	352	0	0
Innovation en orthothérapie*	0	0	75
Projet d'intégration des autistes*	0	0	125
<i>Looking After Children</i>	50	50	50
Initiatives pour les enfants pris en charge	88	150	150
Santé mentale des enfants	50	250	250
Allocation aux enfants en santé	0	970	915
Autres			
Amélioration de l'emploi et création d'emplois	200	200	200
Alphabétisation et éducation de base des adultes	100	100	100
TOTAL	1 800	2 590	2 785

* En 2000-2001, ces programmes faisaient partie des interventions auprès de la petite enfance.

Remarque : Les totaux peuvent ne pas correspondre étant donné que les chiffres ont été arrondis.

- **Innovation en orthothérapie** – Ce programme fait partie de la stratégie de développement de l'enfant en santé, mise en œuvre dans toute la province, étant donné l'importance de l'intervention précoce dans le développement des enfants. En 2002-2003, les services d'orthothérapie devraient bénéficier à environ 300 enfants d'âge préscolaire.
- **Projet d'intégration des autistes** – Ce programme fait partie également de la stratégie de développement de l'enfant en santé. En 2002-2003, cette initiative préscolaire devrait bénéficier à environ 50 enfants.
- **Looking After Children** (garde des enfants) – Les fonds de la PNE ont été essentiels pour la mise en œuvre de ce projet visant à offrir des services aux enfants pris en charge. Il y a eu notamment l'élaboration de politiques fondées sur des recherches, la formation des fournisseurs de services, l'acquisition de matériel et l'élaboration des mécanismes d'examen. En 2001-2002, les percées dans les programmes bénéficieront à plus de 600 enfants qui sont pris en charge à tout moment.
- **Autres initiatives pour les enfants pris en charge** – Les fonds de la PNE ont également servi à financer les services à plus de 200 enfants pris en charge à l'Î.-P.-É.
- **Santé mentale des enfants** – Il s'agit d'un nouveau service en 2000-2001 et la PNE a servi à financer l'établissement d'une nouvelle équipe clinique multidisciplinaire pour la santé mentale des enfants. L'équipe offre de meilleurs services d'intervention aux familles de la province qui ont des enfants ayant des troubles complexes de santé mentale. Environ 500 enfants reçoivent de l'aide chaque année.
- **Allocation pour les enfants en santé** – Il s'agit d'une prestation d'aide sociale payable aux familles avec des enfants de moins de 18 ans pour qu'ils puissent participer à des activités sportives, récréatives et culturelles. Environ deux mille cinq cents enfants bénéficieront de cette allocation. À partir de juillet 2002, le montant de la prestation est passé à 41 \$ par mois (par rapport à 38 \$).
- **Programmes d'amélioration de l'emploi et de création d'emplois** – Les fonds de la PNE ont servi à l'intensification des activités dans le cadre de ces programmes. Les fonds de la PNE ont permis à environ 150 parents bénéficiaires de l'aide sociale d'améliorer leurs compétences en 2001-2002 et d'obtenir un emploi.
- **Programme d'alphabétisation et d'éducation de base pour adultes** – L'alphabétisation est un tremplin vers l'autonomie. Ce programme, qui est offert par le PEI Institute of Adult and Community Education, a contribué à rendre l'alphabétisation des adultes accessible dans le milieu. Les fonds de la PNE aident annuellement jusqu'à 100 parents bénéficiaires de l'aide sociale à profiter de ce programme.

■ Nouvelle-Écosse

Dans le cadre de cette initiative conjointe des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a pris des mesures importantes pour améliorer la situation des familles à faible revenu avec enfants.

Il y a deux volets dans l'initiative de la PNE en Nouvelle-Écosse :

1. La prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse offre aux familles à faible revenu des paiements mensuels pour les aider à élever leurs enfants de moins de 18 ans.
2. L'initiative de développement des enfants en santé prévoit des fonds pour les services à la petite enfance, y compris la garde d'enfants et des programmes pour les enfants à risque.

Ces deux programmes correspondent à l'objectif de la PNE.

Au cours de 2001-2002, la Nouvelle-Écosse a dépensé un montant estimé à 29,5 millions de dollars pour les programmes de la PNE.

Prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse

- En août 2001, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a adopté sa nouvelle *Employment Support and Income Assistance Act* (Loi sur le soutien de l'emploi et du revenu), qui prévoit l'élimination de l'allocation aux enfants dans le régime de soutien du revenu et une augmentation importante de la prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse. Cette prestation accrue a été entièrement intégrée à la PNE et il existe maintenant un seul paiement mensuel non imposable pour toutes les familles à faible revenu.
- Avec ce changement, de nombreuses familles à faible revenu qui occupaient un emploi ou qui étaient bénéficiaires de l'aide sociale ont bénéficié d'une augmentation de leur montant total de

Tableau 21 – Réinvestissements et investissements liés à la PNE par la Nouvelle-Écosse

	Dépenses 2000-2001* (en milliers de \$)	Estimations 2001-2002 (en milliers de \$)	Estimations 2002-2003 (en milliers de \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné			
Prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse	19 398	26 698	28 400
Garde d'enfants et garderies			
Garde d'enfants	1 478	1 537	1 537
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
Programmes d'intervention précoce	515	675	675
Programmes de prévention dans le milieu	287	564	352
TOTAL	21 678	29 474	30 964
Fonds de réinvestissement non dépensés	450		

* Certaines des dépenses pour 2000-2001 diffèrent de celles qui sont présentées dans le *Rapport d'étape de la PNE : 2001* en raison de la révision de certaines données.

Remarque : Les totaux peuvent ne pas correspondre étant donné que les chiffres ont été arrondis.

prestations pour enfants. Il s'agit des familles monoparentales, des familles biparentales et de celles qui ont des besoins spéciaux. Mais il ne s'agit là que d'une seule façon par laquelle le changement a joué un rôle dans la prévention et la réduction de l'étendue de la pauvreté chez les enfants.

- Le versement de prestations pour enfants à l'extérieur du régime de soutien du revenu a permis aux parents qui bénéficient de ce soutien de retourner au travail plus facilement de telle sorte que ce soit plus viable financièrement. Cette situation est attribuable à un certain nombre de facteurs, dont l'augmentation du revenu net des parents qui travaillent, le maintien des prestations pour enfants à l'extérieur du régime de soutien du revenu et de meilleures mesures de soutien à l'emploi comme l'aide au transport, à la garde d'enfants et aux dépenses liées à l'emploi. Une assurance médicaments prolongée pour une période allant jusqu'à 12 mois est également offerte aux personnes qui commencent à travailler.
- La prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse, le Supplément de la PNE et la prestation de base de la PFCE sont toutes versées par l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Ensemble, elles procurent chaque année un soutien direct d'un montant estimatif de 97 millions de dollars à 60 000 enfants en Nouvelle-Écosse.

Initiative de développement des enfants en santé

- De 1998 à 2001, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a affecté une petite partie des montants récupérés de la PNE à l'initiative de développement des enfants en santé. Il s'agit de donner aux enfants un meilleur départ dans la vie de façon à leur assurer un meilleur avenir, ainsi qu'à la société. Depuis l'adoption de la *Employment Support and Income Assistance Act* en août 2001, la province verse cet argent directement et toutes les prestations fédérales sont versées directement aux familles.

- L'établissement de cette initiative a été une étape importante dans la réalisation des objectifs de la PNE. Le gouvernement a pu ainsi élargir et renforcer ses programmes et ses services pour les enfants, notamment les services de garde, ainsi que d'intervention précoce et de prévention pour les enfants à risque.

Services de garde

- En 1998, le Comité directeur de l'initiative de développement des enfants en santé a entrepris des consultations avec les intervenants dans le milieu. À la suite de ces consultations, la Nouvelle-Écosse a élargi ses services de garde en augmentant le nombre de places subventionnées et en offrant des places transférables dans la province pour les enfants ayant des besoins spéciaux.
- Depuis 1998, 280 nouvelles places subventionnées ont été financées, dont 30 pour les enfants ayant des besoins spéciaux. Les subventions servant à compenser les frais des services de garde agréés aident les parents qui doivent faire garder leurs enfants pendant qu'ils travaillent ou qu'ils font des études.

Programmes d'intervention précoce

- La province de Nouvelle-Écosse a amélioré ses programmes d'intervention précoce visant à offrir des services aux enfants d'âge préscolaire ayant des besoins spéciaux. Le gouvernement a offert des subventions de fonctionnement supplémentaires aux centres actuels et il a lancé de nouveaux programmes visant à ce que toutes les familles ayant des enfants avec des besoins spéciaux aient accès à ce service dans toute la province.
- Les personnes chargées de l'intervention précoce travaillent directement auprès des enfants et de leur famille tant à domicile que dans d'autres milieux naturels de façon à ce que leur développement se fasse dans un milieu inclusif. L'intervention précoce vise à aider les enfants d'âge préscolaire ayant des troubles

d'apprentissage à réaliser leur potentiel. Le gouvernement offre des subventions pour 16 programmes d'intervention précoce au total dans toute la province et il aide des groupes communautaires à lancer de tels programmes dans leur milieu.

Programmes communautaires de prévention

- La province de Nouvelle-Écosse offre des subventions pour améliorer et élargir des programmes existants de soutien parental et familial dans le milieu. Ces programmes de prévention sont conçus expressément pour venir en aide aux familles à faible revenu dans toute la province.

Renseignements :

Ministère des Services communautaires
C.P. 696

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2T7

Téléphone : (902) 424-4326

Télécopieur : (902) 424-0549

Courriel : webcoms@gov.ns.ca

■ Nouveau-Brunswick

En 1998-1999, le Nouveau-Brunswick a transmis la valeur totale du Supplément de la PNE fédérale aux familles bénéficiaires de l'aide sociale, et la province a continué cette pratique pour ce qui touche les augmentations ultérieures. En août 1998, la province a fait des investissements dans le cadre de l'initiative de la PNE en augmentant les fonds destinés à la garde d'enfants et en établissant le programme substitutif de garde d'enfants. Le Nouveau-Brunswick a constamment maintenu ou augmenté le niveau de financement de chacune de ses initiatives depuis l'établissement de la PNE en 1998.

Voici les réinvestissements et les investissements du Nouveau-Brunswick :

- **Programme d'aide aux garderies** – Le nombre de places subventionnées en garderie a été augmenté.
- **Programme substitutif de garde d'enfants** – Les parents ou les tuteurs à faible revenu qui sont aux études ou qui travaillent et qui n'ont pas accès aux services de garde agréés peuvent également bénéficier d'une aide financière.
- **Stratégie provinciale d'allaitement** – Stratégie visant à promouvoir, à protéger et à favoriser l'allaitement naturel.
- **Partenariat alimentaire pour un esprit sain** – On a d'abord lancé un programme pilote pour répondre aux besoins alimentaires des élèves du niveau primaire en leur offrant un petit déjeuner de base. Environ 2 150 enfants ont bénéficié du programme pilote en 1999-2000. Le programme a connu une expansion considérable en 2000-2001 et il a été nommé « partenariat alimentaire pour un esprit sain ». Il a bénéficié à jusqu'à 6 900 élèves dans toute la province en 2001-2002.

Tableau 22 – Investissements liés à la PNE par le Nouveau-Brunswick

	Dépenses* 2000-2001 (en milliers de \$)	Estimations 2001-2002 (en milliers de \$)	Estimations 2002-2003 (en milliers de \$)
Garde d'enfants et garderies			
Programme d'aide aux garderies	1 554	1 233	2 568
Programme substitutif de garde d'enfants	580	738	700
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
Stratégie provinciale d'allaitement	40	40	40
Partenariat alimentaire pour un esprit sain	607	880	976
Alcoolisme et toxicomanie chez les jeunes	1 100	1 262	1 405
Milieu propice à l'apprentissage	3 000	3 000	3 000
TOTAL	6 881	7 153	8 689

* Certaines des dépenses pour 2000-2001 diffèrent de celles qui sont mentionnées dans le *Rapport d'étape de la PNE : 2001* car les chiffres du rapport de l'an dernier étaient des prévisions et non les dépenses réelles.

Remarque : Les chiffres excluent les fonds qui ont été investis dans ces programmes avant l'introduction de la PNE en 1998. Les dépenses totales pour ces programmes en 2000-2001 ont été de 11 708 000 \$, en 2001-2002, de 11 980 199 \$, et elles devraient atteindre 13 515 500 \$ en 2002-2003.

Les totaux peuvent ne pas correspondre étant donné que les chiffres ont été arrondis.

- **Alcoolisme et toxicomanie chez les jeunes** – Grâce à des fonds supplémentaires, on a pu élargir les initiatives d'éducation, de prévention et de traitement de la dépendance aux substances chimiques pour environ 1 665 enfants et jeunes âgés de 12 à 19 ans en 2001-2002.
- **Milieu propice à l'apprentissage** – De nouveaux fonds ont été prévus pour répondre à certains besoins chez les enfants, c'est-à-dire déterminer les pratiques exemplaires en matière de discipline dans le système scolaire lorsqu'un milieu propice à lui seul ne suffit pas. Il s'agit notamment d'établir des limites de comportement et de déterminer les responsabilités de tous les partenaires dans le système scolaire.

Ontario

L'Ontario rajuste les paiements d'aide sociale en considérant le montant du Supplément de la PNE touché par les bénéficiaires comme un revenu non-exempté, c'est-à-dire que le montant réel du Supplément de la PNE que le client reçoit est considéré comme un revenu par rapport à l'allocation d'aide sociale.

L'Allocation spéciale pour enfants a été transmise aux organismes d'aide à l'enfance et ne fait pas partie des fonds provinciaux et municipaux disponibles pour les réinvestissements.

Le gouvernement et les municipalités de l'Ontario ont investi des sommes considérables dans les initiatives de la PNE. Comme les coûts de l'aide sociale sont partagés entre la province et les

municipalités, les deux ordres de gouvernement ont un rôle à jouer dans la stratégie de réinvestissements dans la province.

Les réinvestissements liés à la PNE dans la province pour 2002-2003 s'élèvent au total à environ 202,1 millions de dollars. La part provinciale de ces fonds est d'environ 161,7 millions de dollars et la part des municipalités de 40,4 millions de dollars. Lorsque ces réinvestissements sont combinés avec les investissements supplémentaires de 55,3 millions de dollars dans le Supplément du revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants, les investissements liés à la PNE au total en Ontario s'élèvent à 257,4 millions.

Le programme principal de réinvestissement de la province pour 2002-2003 est le Supplément de

Tableau 23 – Réinvestissements et investissements liés à la PNE par l'Ontario

	Dépenses* 2000-2001 (en milliers de \$)	Estimations 2001-2002 (en milliers de \$)	Estimations 2002-2003 (en milliers de \$)
Garde d'enfants et garderies			
Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants ¹	158 772	140 869	175 000
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
Plan en quatre points pour la santé mentale des enfants	15 000	20 000	20 000
Centres de traitement des enfants	0	20 000	22 000
Autres			
Réinvestissements par les municipalités	33 335	38 317	40 422
TOTAL	207 106	219 186	257 422

¹ Les chiffres pour 2002-2003 comprennent les réinvestissements de la PNE de 119,7 millions de dollars et des investissements supplémentaires de l'Ontario de 55,3 millions de dollars. Les chiffres excluent un montant supplémentaire de 40 millions de dollars réservé antérieurement pour le crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants.

Chiffres au 13 septembre 2002. Les dépenses réelles peuvent être rajustées jusqu'à 18 mois après la fin de l'exercice en raison de la comptabilité du Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants. Les familles ont droit à des prestations pour une période de 18 mois après la fin de l'exercice ou pour une période de 18 mois à partir de la date d'un nouvel avis de cotisation.

Remarque : Les totaux peuvent ne pas correspondre étant donné que les chiffres ont été arrondis.

revenu de l'Ontario mentionné ci-dessus. Chaque année, plus de 200 millions de dollars sont consacrés à ce supplément, avec les fonds provenant de la PNE et des investissements supplémentaires de la province (y compris 40 millions reportés de l'ancien crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants).

En 2002-2003, la province investit également 42 millions de dollars dans des programmes visant à aider les enfants vulnérables et leur famille dans le cadre du plan en quatre points pour la santé mentale des enfants et les centres de traitement des enfants.

Voici les initiatives de l'Ontario :

- **Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants** – Établi en 1998, ce programme sert à verser aux familles travailleuses à revenu faible et modeste une prestation pour chaque enfant de moins de sept ans. Les familles ont droit au supplément si elles ont des revenus d'emploi supérieurs à 5 000 \$ pour l'année, qu'elles aient ou non des frais de garde d'enfants. Le Supplément est également offert aux familles dont les parents fréquentent l'école ou suivent des programmes de formation et ont des frais de garde d'enfants admissibles. La prestation est réduite de 8 pour cent de l'excédent du revenu familial sur 20 000 \$.

En 2000-2001, l'Ontario a établi une prestation supplémentaire pour les parents seuls de façon à offrir aux familles admissibles une prestation annuelle maximale de 1 310 \$ pour chaque enfant de moins de sept ans. Les fonds pour le supplément destiné aux parents seuls représentent un investissement supplémentaire pour les enfants de familles à faible revenu.

En 2002-2003, le supplément a été versé à plus de 222 000 familles comptant 367 000 enfants.

- **Plan en quatre points pour la santé mentale des enfants** – La province consacre 20 millions de dollars en 2002-2003 à des secteurs de service critiques pour la santé mentale des enfants. Le plan sert à offrir des services intensifs aux familles et aux enfants, des services d'urgence mobiles, des services de télépsychiatrie, et des outils partagés d'accueil et d'évaluation.
- **Centres de traitement des enfants** – La province a consacré 22 millions de dollars en 2002-2003 à l'élaboration de méthodes innovatrices visant à aider les enfants ayant des besoins spéciaux.
- **Stratégies municipales de réinvestissements** – Les municipalités de l'Ontario mettent en œuvre leurs propres initiatives dans le cadre de la stratégie globale de réinvestissements de la province. Conçues pour répondre aux priorités et aux besoins locaux, ces stratégies comprennent notamment des programmes d'intervention précoce, des services de garde d'enfants, des mesures de soutien à l'emploi et des mesures de prévention. Le dernier rapport municipal de l'Ontario peut être consulté en ligne à l'adresse suivante : www.gov.on.ca

Pour en savoir davantage sur le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants, consultez le site suivant : www.rev.gov.on.ca/images/irif_occs-guide.pdf

Pour en savoir davantage sur les programmes à l'intention des enfants et des familles offerts par le ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance, consultez le site suivant : www.gov.on.ca/CSS

■ Manitoba³⁸

Le Manitoba a continué d'élargir les programmes et les services qui contribuent à la réduction et à la prévention de la pauvreté chez les enfants et les familles, qui encouragent la participation au marché du travail et qui favorisent le développement de la petite enfance.

Voici les réinvestissements et les investissements par le Manitoba :

- **Garderies** – Depuis avril 2000, les fonds pour les garderies au Manitoba ont augmenté de 32 pour cent. Ils ont servi à augmenter les salaires des éducateurs de la petite enfance, à créer d'autres places, à offrir des subventions supplémentaires pour les enfants et à intégrer plus d'enfants handicapés dans le réseau.
- **Services spéciaux pour enfants** – Des services communautaires sont offerts à un plus grand nombre de familles qui s'occupent à domicile d'un enfant souffrant d'une incapacité physique ou mentale.
- **Bébé en santé** – La prestation prénatale du Manitoba est offerte aux femmes enceintes admissibles pour qu'elles puissent mieux s'alimenter pendant leur grossesse. Les femmes enceintes et les nouvelles mères peuvent également bénéficier de meilleurs programmes de soutien communautaires.
- **Adolescents en santé** – Programmes comportant des stratégies et des moyens d'intervention visant à réduire les facteurs de risque pour les jeunes, dont la probabilité qu'ils deviennent des parents adolescents.
- **Le bébé avant tout!** – Cette initiative, qui consiste en visites à domicile pendant trois ans pour les nouveau-nés et leur famille et qui comporte un dépistage systématique, est offert par l'entremise du réseau de santé communautaire.
- **Départ précoce** – Programme visant à mieux préparer les enfants à l'école. Il comporte des visites à domicile pendant trois ans dans les familles où il y a des enfants qui ont des besoins spéciaux sur le plan social et qui fréquentent actuellement une garderie agréée.
- **Approche parent-enfant** – Il s'agit de réunir des ressources au sein de coalitions communautaires dans toute la province pour soutenir les parents, pour aider les enfants à mieux s'alimenter et à s'alphabétiser, et pour donner des moyens d'aider les familles dans leur propre milieu. Chaque coalition parents-enfants détermine les activités qui peuvent le mieux répondre aux besoins du milieu.
- **Halte au SAF** – Programme de mentorat de trois ans pour les femmes qui risquent d'avoir un enfant atteint du syndrome d'alcoolisme foetal ou des effets de l'alcoolisme foetal (SAF/EAF). Comme les deux centres de Winnipeg ont remporté du succès, le programme est maintenant offert à Thompson et à Le Pas dans le Nord du Manitoba.
- **Programmes pour les enfants ayant des besoins spéciaux dans les écoles** – Des fonds sont offerts pour l'élaboration et l'exécution d'interventions dans les écoles auprès des élèves ayant des troubles du comportement et des troubles affectifs graves et profonds.
- **Écoles en santé** – Programme visant à établir un lien entre le monde de la santé et le monde scolaire pour que les enfants et les écoles soient en santé.
- **Autres programmes** – S'inspirant du Cadre pour des enfants sains, des organismes communautaires offrent des services aux mères et aux enfants à risque.
- **Projet de soutien à l'intention des parents** – Projet en deux étapes visant à soutenir et aider les mères adolescentes à risque.

³⁸ En juillet 2000, le Manitoba n'a pas recouvré la hausse du Supplément de la PNE. En juillet 2001, le Manitoba a cessé de récupérer le Supplément de la PNE pour les enfants âgés de six ans et moins. En janvier 2003, le Manitoba a cessé de récupérer le Supplément de la PNE pour les enfants âgés de onze ans et moins. À partir de janvier 2004, le Manitoba cessera la récupération pour tous les enfants bénéficiaires de l'aide sociale.

Tableau 24 – Réinvestissements et investissements liés à la PNE par le Manitoba

	Dépenses 2000-2001 (en milliers de \$)	Estimations 2001-2002 (en milliers de \$)	Estimations 2002-2003 (en milliers de \$)
Garde d'enfants et garderies			
Garderies ¹	8 018	6 394	2 445
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
Services spéciaux pour les enfants ^{1*}	922	582	1 795
Enfants en santé Manitoba :			
Bébé en santé*	3 167	3 170	5 214
Développement des adolescents en santé ²	334	313	208
Le bébé avant tout! *	3 041	4 255	5 694
Départ précoce*	894	1 096	1 430
Approche parent-enfant*	781	920	2 600
HALTE AU SAF*	508	581	704
Programmes à l'intention des enfants ayant des besoins spéciaux dans les écoles	670	770	756
Écoles en santé	155	92	383
Autres programmes**	280	818	923
Éducation et initiative de développement de la petite enfance (IDPE)*	0	547	500
Alphabétisation précoce	5 700	5 700	5 700
Autres			
Participation au marché du travail	2 450	2 069	2 260
Accession à l'autonomie et aide sociale ¹	3 749	5 149	6 849
TOTAL	30 667	32 456	37 461

¹ Les montants indiqués pour les garderies, les services spéciaux pour les enfants et l'aide sociale représentent de nouveaux montants supplémentaires de financement seulement et ne comprennent pas le financement de base déjà en place avant l'introduction de la PNE.

² L'initiative de développement des adolescents en santé élargit et remplace la Stratégie de prévention de la grossesse chez les adolescentes mentionnée dans le *Rapport d'étape de la PNE : 2001*.

* Les services de garde d'enfants et de garderies de même que les services à la petite enfance et aux enfants à risque offerts par le Manitoba sont financés grâce aux montants résiduels provenant du Supplément de la PNE, au transfert fédéral pour le développement de la petite enfance (11,1 millions de dollars en 2001-2002 et 14,8 millions de dollars en 2002-2003) et aux recettes provinciales.

** Comprend divers programmes communautaires à l'intention des mères et des enfants à risque.

Remarque : Les totaux peuvent ne pas correspondre étant donné que les chiffres ont été arrondis.

- **Éducation, formation et jeunesse dans le cadre de l'Initiative de développement de la petite enfance (IDPE)** – Programme visant à aider les divisions et les districts scolaires dans leurs efforts pour fournir toute une gamme de services intersectoriels aux enfants d'âge préscolaire (de la naissance à l'âge scolaire). Conjointement avec l'initiative Enfants en santé Manitoba, l'IDPE vise à promouvoir la capacité d'apprentissage des enfants avant le début de leurs études.
- **Alphabétisation précoce** – Programme de subventions visant à accélérer l'alphabétisation des élèves de première année éprouvant certaines difficultés.
- **Participation au marché du travail** – Nouvelle initiative visant à fournir aux parents à faible revenu des services de formation et d'emploi pour les aider à trouver et à conserver un emploi.
- **Accession à l'autonomie et aide sociale** – Le Manitoba a augmenté les mesures de soutien visant à aider les parents à intégrer ou à réintégrer le marché du travail, il a augmenté les prestations à l'intention des familles qui reçoivent un soutien du revenu, et il a majoré les allocations pour les fournitures scolaires. Les mesures de soutien aux centres d'emploi et les mesures incitatives pour le travail ont été bonifiées, ainsi que les mesures de soutien visant à aider les citoyens à devenir autonomes.

Programmes de l'Initiative fédérale-provinciale-territoriale pour le développement de la petite enfance

Le gouvernement du Manitoba s'est engagé à soutenir le développement de la petite enfance comme en témoignent les programmes nouveaux et élargis visant la petite enfance. Depuis avril 2000, le gouvernement a augmenté de plus de 40 millions de dollars (montant inclus dans les colonnes ci-dessus pour 2000-2001 à 2002-2003) les investissements dans le développement de la petite enfance. Dans le cadre d'un partenariat avec les équipes régionales d'intervention auprès de la petite enfance et les coalitions axées sur les relations parent-enfant, un ensemble de services visant à aider les enfants et les familles du Manitoba est en cours d'élaboration. La province du Manitoba se réjouit de son partenariat avec le gouvernement du Canada dans le soutien des initiatives de développement de la petite enfance. Le Canada a versé 11,1 millions de dollars en 2001-2002 et 14,8 millions de dollars en 2002-2003 sur l'investissement échelonné de 40 millions de dollars dans l'initiative de développement de la petite enfance au Manitoba depuis avril 2000.

■ Saskatchewan

La Saskatchewan a utilisé les fonds de réinvestissements liés à la PNE pour mettre en place des mesures de soutien pour aider les familles à faire la transition entre l'aide sociale et le travail et pour aider les familles qui travaillent à ne pas se retrouver bénéficiaires de l'aide sociale. La stratégie de réinvestissements liés à la PNE en Saskatchewan s'inscrit dans le cadre d'un grand plan stratégique visant l'élaboration de mesures de soutien générales qui favorisent davantage l'intégration sociale et économique de toute la population de la Saskatchewan.

Lorsque la PNE a été établie en 1998, la Saskatchewan a ajouté aux fonds de réinvestissements ses propres fonds d'investissements. Ces fonds supplémentaires lui ont permis d'exclure complètement de l'aide sociale les prestations de base pour enfants, de

consentir des prestations comparables aux familles à faible revenu qui travaillent, et de mettre en place des initiatives complémentaires pour favoriser la participation au marché du travail.

Voici les réinvestissements et les investissements par la Saskatchewan :

- Prestation pour enfants de la Saskatchewan** – Il s'agit d'un paiement versé aux parents à faible revenu pour les aider à élever leurs enfants. Avec le Supplément de la PNE, ce programme remplace l'aide sociale pour les enfants et il offre des prestations pour enfants aux familles à faible revenu, que les parents soient bénéficiaires de l'aide sociale ou qu'ils occupent un emploi. Puisque les prestations sont versées en dehors du cadre de l'aide sociale, il est plus facile pour les parents d'intégrer le marché du travail ou d'y rester. La prestation pour enfants de la

Tableau 25 – Réinvestissements et investissements liés à la PNE par la Saskatchewan

	Dépenses* 2000-2001 (en milliers de \$)	Estimations 2001-2002 (en milliers de \$)	Estimations 2002-2003 (en milliers de \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné			
Prestation pour enfants de la Saskatchewan	24 825	17 496	13 187
Supplément au revenu gagné de la Saskatchewan	6 121	11 632	13 092
Garde d'enfants et garderies			
Améliorations apportées à la garde d'enfants	0	0	723
Prestations d'assurance-maladie			
Prestations familiales d'assurance-maladie	4 804	5 926	6 660
Autres			
Programme des écoles communautaires	0	4 532	7 112
Mesures de soutien liées à l'emploi	0	0	498
Projet d'amélioration du soutien	0	0	135
TOTAL**	35 750	39 586	41 407

* Les dépenses pour 2000-2001 diffèrent de celles qui sont indiquées dans le *Rapport d'étape de la PNE : 2001* en raison d'une modification de la présentation des données.

** Les dépenses totales montrées dans le tableau ci-dessus comprennent les fonds provinciaux échelonnés de 6,8 millions de dollars en 2000-2001; 1,586 million en 2001-2002 et 247 000 \$ en 2002-2003.

Remarque : Les totaux peuvent ne pas correspondre étant donné que les chiffres ont été arrondis.

Saskatchewan est versée avec la Prestation fiscale canadienne pour enfants en un paiement unique pour éviter le chevauchement et simplifier l'administration. La prestation pour enfants de la Saskatchewan sera graduellement éliminée au fur et à mesure de l'augmentation du Supplément de la PNE par le gouvernement fédéral.

- **Supplément aux revenus gagnés de la Saskatchewan** – Cette prestation est versée aux parents à faible revenu qui travaillent ou qui reçoivent des pensions alimentaires. Le supplément favorise l'emploi puisqu'il compense les dépenses supplémentaires nécessaires pour élever des enfants lorsqu'un parent travaille. Il accentue également les facteurs incitatifs liés à la perception des pensions alimentaires puisque la valeur nette du paiement pour la famille est augmentée.
- **Programme de garderies** – La disponibilité de services de garde convenables est une mesure de soutien essentielle qui aide les parents à intégrer le marché du travail et à y rester, surtout ceux qui ont des enfants ayant des besoins spéciaux. Des fonds supplémentaires ont été affectés en 2002 à l'aménagement de places supplémentaires de garderie et à des mesures de soutien visant à répondre aux besoins d'inclusion des familles à faible revenu ayant des besoins élevés. Ces mesures de soutien ciblées procurent aux familles à faible revenu des services de garderie abordables et fiables de façon à ce qu'elles puissent travailler ou aller à l'école et être rassurées quant à la garde de leurs enfants.
- **Prestations familiales d'assurance-maladie** – Il s'agit de prestations supplémentaires d'assurance-maladie à l'intention des familles à faible revenu qui élèvent des enfants. Les enfants bénéficient de couverture supplémentaire pour les soins dentaires, les services d'optométrie, les services chiropratiques, les médicaments sur ordonnance, le transport par ambulance et les fournitures médicales. Il y a en outre une couverture limitée pour les soins visuels, les médicaments et les services chiropratiques à l'intention des parents. Grâce à ce programme, les familles à faible revenu peuvent compter sur des prestations d'assurance-maladie si elles quittent l'aide sociale pour travailler et elles ne sont pas forcées de recourir à l'aide sociale en raison de ce qu'il leur en coûte pour les soins de santé des enfants.
- **Programme des écoles communautaires** – En 2001-2002 et 2002-2003, des fonds ont été consacrés à l'expansion du programme des écoles communautaires. Offert dans des secteurs à faible revenu, ce programme vise l'élimination des obstacles au succès à l'école et dans la vie du fait que les parents et des ressources communautaires sont intégrés à l'école. Des programmes sont offerts à l'intention des parents, des enfants d'âge préscolaire et des parents adolescents, et il y a des cours d'éducation pour les adultes. Grâce aux programmes pour les adultes offerts dans les écoles communautaires, beaucoup acquièrent des compétences et peuvent compter sur des mesures de soutien pour s'intégrer au marché du travail ou poursuivre leur formation.
- **Programmes de soutien à l'emploi** – Ces programmes offrent des mesures de soutien pour la formation en emploi, l'encadrement au travail et la productivité en vue d'aider les particuliers à s'intégrer au marché du travail et à y rester. En 2002-2003, des fonds ciblés ont été offerts à des familles bénéficiaires de l'aide sociale et à des jeunes à risque élevé de moins de 18 ans qui risquent de devenir bénéficiaires de l'aide sociale, pour qu'ils puissent obtenir un emploi et devenir autonomes.
- **Projet d'amélioration du soutien** – Lancé en 2002-2003, ce projet vise à aider les parents seuls à faible revenu à recevoir ou à augmenter leur revenu de pension alimentaire pour leurs enfants. Le revenu provenant des paiements d'entretien des enfants, auquel peuvent être ajoutés d'autres montants liés au Supplément d'emploi de la Saskatchewan, aide les parents à devenir financièrement autonomes.

■ Alberta

Les programmes liés à la PNE en Alberta visent à prévenir et à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants, à aider sur le plan financier les familles à faible revenu pour élever des enfants, et à encourager les parents à participer au marché du travail de sorte qu'il soit plus avantageux pour eux de travailler. Les fonds de réinvestissements de la PNE, concurremment avec les fonds investis par l'Alberta, financent les programmes et les services qui complètent et soutiennent les lois en vigueur pour les familles à faible revenu avec enfants.

Voici les réinvestissements et les investissements liés à la PNE par l'Alberta :

- **Subvention pour la garde d'enfants** – Le programme de garde d'enfants aide les parents qui travaillent à rester sur le marché du travail. En 2000-2001, l'Alberta a affecté des fonds de réinvestissements supplémentaires de la PNE pour hausser le niveau admissible de revenu net pour la subvention relative à la garde d'enfants. C'est ainsi que l'Alberta continue d'aider 12 000 enfants du fait qu'elle maintient ses niveaux plus élevés de revenus admissibles.
- **Programmes spéciaux pour la garde d'enfants** – Il s'agit d'une nouvelle initiative de la PNE pour 2002-2003, c'est-à-dire d'une prestation visant l'amélioration de la qualité des services de garde par le subventionnement de programmes comme l'agrément préalable du personnel des garderies, les visites à domicile, la formation des formateurs pour aider les familles avec enfants vivant dans une situation à risque élevé, des mesures de soutien pour l'alimentation des enfants et des services de relève pour les familles.
- **Prestation d'assurance-maladie pour enfants de l'Alberta** – Il s'agit du programme le plus important lié à la PNE en Alberta. Cette prestation élimine un obstacle important auquel se heurtent les parents à faible revenu qui passent de l'aide sociale à l'emploi. Le programme paie les médicaments sur ordonnance, les services de soins visuels et dentaires, le transport par ambulance en cas d'urgence et les fournitures essentielles pour le diabète aux enfants des familles à faible revenu. Il n'y a pas de prime à payer.
- **Prestation d'assurance-maladie pour adultes de l'Alberta** – Il s'agit d'une nouvelle prestation qui s'ajoute au programme précédent et qui procure la même assurance-maladie aux parents qui quittent l'aide sociale pour occuper un emploi. Cet avantage pour les parents qui quittent le programme d'aide sociale pour occuper un emploi est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2002.
- **Protection des enfants victimes de la prostitution** – Le gouvernement de l'Alberta a inclus ce service lors de l'adoption de dispositions législatives innovatrices visant à protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle. En vertu de ce programme, les enfants et les jeunes bénéficient d'un milieu sûr, et ils peuvent obtenir des conseils sur les dangers associés à la toxicomanie, un soutien médical, les services de psychologues, ainsi que de mesures de soutien en matière d'éducation et d'acquisition des compétences de base.
- **Aide sociale – Prestation de logement** – Ce réinvestissement augmente la prestation de logement versée aux familles avec enfants qui comptent sur le programme provincial de soutien du revenu (Aides à l'autonomie) pour répondre à leurs besoins de base. Plus de 11 000 familles avec enfants ont bénéficié de l'augmentation de cette prestation en 2001-2002.
- **Aides à la transition pour les jeunes qui quittent les programmes d'aide à l'enfance** – L'Alberta a réinvesti dans des mesures de soutien pour les jeunes qui font la transition de l'aide à l'enfance à la vie autonome. Sont inclus dans ce service des programmes d'apprentissage de la vie autonome, des services de mentorat et diverses mesures d'incitation et de soutien pour la poursuite des études ou de la formation.

- **Aide sociale – Prestation scolaire** – Les fonds de réinvestissement de la PNE servent à payer les frais d’inscription, les fournitures scolaires et sportives, et d’autres frais relatifs à l’éducation. Cette prestation a été versée à plus de 21 000 enfants de l’Alberta en 2001-2002.
- **Aide sociale – Exemption des gains de travail** – Depuis décembre 2001, l’exemption des gains de travail pour les familles qui reçoivent de l’aide sociale a été augmentée. Les parents seuls et les

familles dont les deux parents travaillent peuvent maintenant gagner jusqu’à 230 \$ par mois avant que ne soient réduites leurs prestations d’aide sociale. Tout le revenu des enfants de la cellule familiale est exempté intégralement tant que l’enfant est à l’école à plein temps. Outre ces changements, une **prestation de maintien de l’emploi** de 120 \$ est versée aux parents qui ont des dépenses supplémentaires associées à leur emploi, comme le transport.

Tableau 26 – Réinvestissements et investissements liés à la PNE par l’Alberta

	Dépenses* 2000-2001 (en milliers de \$)	Estimations 2001-2002 (en milliers de \$)	Estimations 2002-2003 (en milliers de \$)
Garde d’enfants et garderies			
Subventions aux garderies	6 300	6 200	6 200
Programmes spéciaux pour la garde d’enfants	0	0	2 200
Prestations d’assurance-maladie complémentaires			
Prestation d’assurance-maladie pour enfants de l’Alberta**	17 300	17 243	19 266
Prestation d’assurance-maladie pour adultes de l’Alberta	0	0	600
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
Protection des enfants victimes de la prostitution	600	600	600
Autres			
Aides à l’autonomie – prestation de logement	5 735	4 640	4 650
Aides à l’autonomie – prestation scolaire	1 250	1 151	1 184
Aides à l’autonomie – augmentation de l’exonération des revenus gagnés	0	2 051	6 207
Prestation de maintien de l’emploi	0	315	299
Aide transitoire pour les jeunes qui quittent l’aide à l’enfance	937	1 250	1 250
TOTAL	32 122	33 450	42 456

* Certaines dépenses pour 2000-2001 diffèrent de celles qui sont indiquées dans le Rapport d’étape de la PNE : 2001 en raison de la révision de données.

** Les dépenses pour les prestations d’assurance-maladie complémentaires pour enfants en Alberta ne comprennent pas les prestations versées aux enfants d’étudiants en recyclage. Les fonds à cette fin proviennent de la réduction de l’aide aux étudiants pour compenser une partie du Supplément de la PNE reçu par les étudiants avec enfants.

Remarque : Les totaux peuvent ne pas correspondre étant donné que les chiffres ont été arrondis.

■ Colombie-Britannique

Les réinvestissements de la Colombie-Britannique dans le cadre de la PNE portent sur un vaste éventail de programmes qui viennent en aide aux familles à faible revenu avec enfants. La province a commencé à prendre de telles mesures avant l'établissement de la PNE. Par exemple, une allocation familiale a été établie deux ans avant la PNE et a servi de modèle parmi d'autres, au programme national.

Voici les réinvestissements en Colombie-Britannique :

- **Prestation liée aux revenus gagnés de la C.-B.** – Cette prestation a été établie en juillet 1998 en tant que mesure incitative supplémentaire pour les bénéficiaires de l'aide sociale pour qu'ils cherchent un emploi et qu'ils restent sur le marché du travail. Ces personnes reçoivent ainsi un montant mensuel supplémentaire fondé sur les revenus gagnés par la famille grâce à son travail.
- **Augmentation de l'allocation familiale de la C.-B.** – L'allocation familiale de la C.-B. est une prestation mensuelle non imposable versée aux familles à revenu faible et modeste avec enfants. Le programme a été établi en 1996, deux ans avant la mise en œuvre de la PNE. En 1998, cette prestation a été combinée avec la prestation de base de la PFCE en un seul paiement mensuel pour les familles avec enfants. Depuis 1996, la Colombie-Britannique a investi également près de 1,6 milliard de dollars dans cette allocation familiale.

Depuis juillet 1998, l'allocation familiale de la C.-B. et le Supplément de la PNE ensemble sont passés à un maximum de 103 \$ par enfant par mois à environ 116 \$ par enfant par mois en 2002-2003.

La prestation liée aux revenus gagnés et l'allocation familiale sont des prestations mensuelles non imposables de sorte qu'il est plus attrayant pour les bénéficiaires de l'aide sociale de chercher du travail et de rester sur le marché du travail. Les prestations de ces programmes sont combinées avec la prestation de base de la PFCE en un seul paiement mensuel.

- **Exemption des gains de travail familiaux** – Une exemption à taux fixe des gains de travail familiaux a été établie en janvier 2000 pour que les familles bénéficiaires du soutien du revenu puissent conserver chaque mois jusqu'à 200 \$ de leurs revenus gagnés. Ce programme a été supprimé en avril 2002.
- **Garde d'enfants subventionnée** – Le programme de garde d'enfants subventionnée favorise l'inclusion des enfants ayant des besoins spéciaux dans des garderies communautaires « typiques ». En outre, il existe une subvention de jusqu'à 107 \$ par mois pour frais de place en garderie.
- **Garderies en milieu scolaire et subventions pour la garde d'enfants – augmentation du nombre** – Le ministère a élargi l'accès aux garderies scolaires pour les enfants âgés de 6 à 12 ans. Il a affecté des fonds supplémentaires à son programme de subventions pour la garde d'enfants. Cette hausse dans le cadre de la PNE sert à payer l'augmentation des subventions pour les garderies en milieu scolaire.
- **Soins dentaires et visuels pour des enfants en santé** – Le programme pour des enfants en santé offre maintenant les soins dentaires de base et les verres correcteurs aux enfants des familles à faible et à moyen revenu. Le programme élimine l'un des obstacles du passage de l'aide sociale à l'emploi du fait qu'il offre une assurance aux enfants qui reçoivent des services par l'entremise du ministère.
- **Programmes modulaires (*Building Blocks*)** – Ces programmes portent sur un éventail de services communautaires visant à aider les enfants et leur famille dans les domaines suivants : prévention de l'ensemble des troubles liés à l'alcoolisme foetal, apprentissage du rôle de parent par des stimulations avec des nourrissons et des bébés, et programmes de visites à domicile. Ces initiatives sont mises en place dans les collectivités et au sein des familles pour aider les familles qui ont besoin de mesures de soutien supplémentaires à être en mesure d'offrir un

Tableau 27 – Réinvestissements liés à la PNE par la Colombie-Britannique

	Dépenses 2000-2001 (en milliers de \$)	Estimations 2001-2002 (en milliers de \$)	Estimations 2002-2003 (en milliers de \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné			
Prestation liée aux revenus gagnés de la C.-B.	69 784	68 378	69 696
Augmentation de l'allocation familiale de la C.-B.	10 000	57 230	76 540
Exonération des revenus gagnés par la famille	17 936	18 212	0
Garde d'enfants et garderies			
Garde d'enfants subventionnée	1 000	1 725	2 084
Garderies scolaires	14 000	25 077	30 257
Augmentation du nombre de places en garderie	1 350	0	0
Prestations d'assurance-maladie complémentaires			
Soins dentaires et visuels pour les enfants en santé	0	1 425	0
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
Familles d'accueil 2000	1 000	2 292	2 292
Initiatives pour la jeunesse	5 830	8 522	15 791
Programmes d'aide aux familles	28 400	28 400	29 525
Stratégie de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie chez les jeunes	6 450	6 524	7 262
Stratégie à l'intention des Autochtones	4 700	6 220	19 948
Programmes en milieu scolaire	1 500	2 508	2 508
Autres			
Action communautaire pour les jeunes	500	1 765	0
Soutien à l'éducation pour les familles	6 400	6 400	6 400
Logement social	6 400	10 034	13 822
Sécurité à l'école	1 000	1 137	1 274
TOTAL	176 250	245 849	277 399

Les montants indiqués pour 2001-2002 et les budgets indiqués pour 2002-2003 excluent les montants indiqués dans l'Entente de développement de la petite enfance.

Remarque : Les totaux peuvent ne pas correspondre étant donné que les chiffres ont été arrondis.

environnement sûr et enrichissant de façon à maximiser la croissance et le potentiel de développement des enfants.

- **Familles d'accueil 2000** – Ce programme vise à améliorer constamment les services de formation et de soutien pour les parents de familles d'accueil. Le budget de ce programme a été augmenté pour l'exercice 2000-2001.
- **Initiatives pour la jeunesse** – Ces programmes visent les jeunes à risque. Ils comprennent des refuges pour les jeunes qui sont victimes d'exploitation sexuelle, des ententes visant à offrir un soutien financier, l'hébergement, des services éducatifs et d'autres services de soutien pour aider les enfants de la rue, les jeunes victimes d'exploitation sexuelle et les autres jeunes sans-abri, pour qu'ils puissent passer à l'âge adulte et devenir autonomes financièrement et socialement.
- **Programmes d'aide aux familles** – Les programmes d'aide aux familles visent à améliorer le fonctionnement de la famille, à protéger l'intégrité de la famille et à offrir de l'aide pour le développement des enfants et l'acquisition des compétences parentales.
- **Stratégie de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie chez les jeunes** – Il s'agit de subventions versées pour des places dans les services de désintoxication et de traitement des jeunes, des places en établissement, des programmes de traitement intensif de jour, des services de counselling à l'intention des jeunes et des familles, et des stratégies relatives au syndrome de l'alcoolisme foetal.
- **Stratégie à l'intention des Autochtones** – Des fonds sont affectés à l'élaboration de structures d'administration et de service et à la

formation du personnel qui sera chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des services pour les enfants et les familles.

- **Programmes en milieu scolaire** – Des fonds sont affectés aux programmes en milieu scolaire, dont des conseillers pour les jeunes et les familles, les écoles du centre-ville, les repas scolaires et d'autres mesures de soutien.
- **Action communautaire pour les jeunes** – Ce programme a pris fin en 2001-2002. Il offrait aux jeunes la possibilité d'obtenir des crédits pour les frais de scolarité tout en participant à des projets de travaux communautaires reconnus. Il était possible de cette façon d'obtenir des crédits de frais d'études postsecondaires jusqu'à concurrence de 2 400 \$.
- **Soutien à l'éducation pour les familles** – Cette prestation représente une hausse de 50 \$ par semaine pour les étudiants ayant des personnes à charge. Il s'agit de venir en aide aux jeunes qui poursuivent leurs études tout en élevant des enfants.
- **Logement social** – Le gouvernement de la Colombie-Britannique a beaucoup augmenté la disponibilité et l'accès à des logements abordables pour les familles à faible revenu en Colombie-Britannique. À mesure que de nouveaux logements sont construits, les dépenses au titre de subventions aux familles augmentent année après année.
- **Sécurité à l'école** – Des fonds sont consacrés à l'élaboration de programmes de prévention de la violence, de sensibilisation à la sécurité et d'élimination des facteurs pouvant mener à la violence dans les écoles de la province. En 2001-2002, les fonds ont contribué au maintien du Centre de sécurité à l'école jusqu'en juin 2002.

■ Yukon

Toutes les initiatives de réinvestissement et d'investissement du Yukon ont été mises en place pour favoriser la stratégie de lutte contre la pauvreté qui privilégie notamment l'aide pour des enfants des familles et des collectivités en santé, compte tenu des avantages à long terme des mesures d'intervention auprès des jeunes enfants. Ces initiatives ont aussi pour conséquence l'intégration des programmes de services de santé et de services sociaux.

Voici les réinvestissements et les investissements par le Yukon :

Prestation pour enfants du Yukon : investissement

- Les familles du Yukon qui reçoivent la PFCE et le Supplément de la PNE ont droit de ce fait de toucher la prestation pour enfants du Yukon. Cette prestation s'ajoute à la PNE et elle est fondée sur les mêmes objectifs et principes.

- La prestation est non imposable et elle ne compte pas comme un revenu dans le calcul des prestations d'aide sociale. La prestation entière de 300 \$ par année par enfant est offerte aux familles ayant un revenu annuel net inférieur à 16 700 \$ (le seuil), point auquel le taux de récupération fiscale de 2,5 pour cent pour un enfant et de 5 pour cent pour chacun des autres enfants est appliqué. La prestation est réduite à zéro lorsqu'est atteint le seuil de 28 700 \$ pour les familles comptant un et deux enfants, et de 34 700 \$, 40 700 \$ et 46 700 \$ pour les familles de trois, quatre et cinq enfants.
- En 2001-2002, 1 065 familles au total comptant 1 958 enfants ont bénéficié de la prestation pour enfants du Yukon.
- On prévoit que, en 2002-2003, environ 1 200 familles comptant 2 200 enfants bénéficieront de la prestation pour enfants du Yukon.

Tableau 28 – Réinvestissements et investissements liés à la PNE par le Yukon

	Dépenses* 2000-2001 (en milliers de \$)	Estimations 2001-2002 (en milliers de \$)	Estimations 2002-2003 (en milliers de \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné			
Prestation pour enfants du Yukon**	357	317	350
Prestations d'assurance-maladie complémentaires			
Assurance-médicaments et soins visuels pour enfants	20	20	20
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
Fonds de loisirs pour enfants	60	60	60
Familles en santé	145	180	180
Alimentation à l'école	30	30	30
TOTAL	612	607	640

* Certaines des dépenses pour 2000-2001 diffèrent de celles qui sont indiquées dans le *Rapport d'étape de la PNE : 2001* en raison de la révision de données.

** Ne sont pas inclus les fonds récupérés auprès du ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord.

Remarque : Les totaux peuvent ne pas correspondre étant donné que les chiffres ont été arrondis.

Le gouvernement du Yukon a négocié la récupération auprès du ministère des Affaires indiennes et du Nord des coûts de la prestation pour enfants du Yukon versée aux enfants indiens inscrits du Yukon.

Assurance-médicaments et soins visuels pour enfants : réinvestissement

Ce programme vise à aider les familles à faible revenu à payer les frais des médicaments sur ordonnance et des soins de la vue pour les enfants jusqu'à 18 ans.

- Les familles doivent payer une franchise fondée sur le revenu et sur le nombre de personnes dans la famille. Il n'y a pas de franchise pour les familles à faible revenu.
- Un total de 392 enfants ont bénéficié de ce programme en 2000-2001.
- Un total de 324 enfants en ont bénéficié en 2001-2002.
- On prévoit que 375 enfants en bénéficieront en 2002-2003.

Fonds de loisirs pour enfants : réinvestissement

- Le fonds sert à payer les frais d'inscription, du matériel et des fournitures pour les activités sportives, artistiques, culturelles, récréatives ou sociales.
- En 2000-2001, 900 enfants ont bénéficié du programme. En 2001-2002, 743 enfants en ont bénéficié.
- On prévoit que 900 enfants en bénéficieront en 2002-2003.

Initiative pour des familles en santé : réinvestissement

Ce programme, en collaboration avec les infirmières de la santé publique et les travailleurs sociaux en santé, vise à procurer une aide à domicile et des services éducatifs aux nouveaux parents, pour que les nouveau-nés reçoivent des soins et les stimulations si importantes pour leur bien-être à long terme et leur développement en santé, ainsi que des

mesures de soutien aux parents qui s'adaptent à la vie avec un nourrisson et qui acquièrent les compétences nécessaires pour élever un enfant.

- En 2000-2001, 41 familles et 50 enfants ont bénéficié du programme, outre le dépistage de 251 naissances.
- En 2001-2002, 208 dépistages ont été faits, et 92 familles et 76 enfants ont bénéficié du programme.
- On prévoit que, en 2002-2003, il y aura 104 familles comptant 93 enfants qui bénéficieront du programme.

Alimentation à l'école : investissement

La « Yukon Food for Learning » Society verse des fonds pour aider les écoles à offrir des programmes d'alimentation, comme des petits déjeuners, des dîners ou des collations aux élèves qui, pour une raison ou l'autre, n'ont pas suffisamment à manger.

- Le gouvernement du Yukon a fait un réinvestissement unique de 30 000 \$ en 1998-1999 pour améliorer le projet d'alimentation à l'école, et sa contribution totale a été de 60 000 \$ (investissement de 30 000 \$).
- Le projet est administré actuellement par un organisme du secteur non-gouvernemental qui reçoit des fonds du gouvernement territorial, des dons et d'autres fonds.

Des rajustements à l'aide sociale sont apportés mensuellement par un calcul du montant réel du Supplément de la PNE reçu en tant que catégorie distincte de revenu. Il en résulte une déduction de l'aide sociale qui n'est pas assujettie soit au taux fixe d'exonération du revenu (150 \$ par famille par mois) ou à l'exemption des gains de travail (25 pour cent des revenus gagnés). Pour les personnes qui ne produisent pas de déclaration, le montant du Supplément de la PNE est couvert par l'aide sociale, mais le client doit signer un « engagement de remboursement » et le montant est perçu au moment où leur Supplément de la PNE est versé pour la fraction de l'aide sociale couverte par la prestation. Cette situation se produit rarement.

■ Territoires du Nord-Ouest

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest continue de réinvestir des fonds découlant de la PNE dans la prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest et dans l'initiative des enfants en santé. Pour éviter le double emploi et assurer l'efficacité, l'Agence des douanes et du revenu du Canada verse la prestation pour les Territoires du Nord-Ouest intégralement avec d'autres prestations fédérales pour enfants.

- **Prestation pour enfants des T.N.-O.** – Cette prestation est offerte aux familles à faible revenu des T.N.-O. comme il suit depuis trois ans :
 - 1999-2000 – 5 800 enfants dans 3 000 familles;
 - 2000-2001 – 5 100 enfants dans 2 600 familles;
 - 2001-2002 – 5 000 enfants dans 2 500 familles.

La prestation pour enfants des T.N.-O. est versée en espèces, et elle procure un maximum de 330 \$ par enfant par année aux familles dont le revenu est inférieur à 20 921 \$ dans l'année précédente. Le Supplément des travailleurs des territoires procure aux familles dont les revenus provenant d'un travail se situent entre 3 750 \$ et 10 000 \$ l'année

précédente des prestations annuelles jusqu'à concurrence de 275 \$ pour le premier enfant et de 75 \$ pour le deuxième.

- **Initiative des enfants en santé** – Bien que le réinvestissement initié en 1998-1999 serve encore à financer la prestation pour enfants des T.N.-O., les hausses ultérieures ont été affectées à l'initiative des enfants en santé, qui est offerte par le gouvernement des T.N.-O. depuis 1997. Ce programme est reconnu pour le rôle important qu'il joue dans les collectivités puisqu'il offre des programmes à l'intention des enfants jusqu'à six ans et à leur famille. Les fonds, attribués sur présentation de propositions écrites, sont versés à des groupes communautaires pour qu'ils planifient et offrent des programmes conçus expressément pour répondre aux besoins de leur milieu.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ajoute un investissement annuel de plus de 1,4 million de dollars pour financer son engagement dans le cadre de ces deux programmes.

La PNE joue un rôle important parce qu'elle encourage les gens à s'intégrer au marché du travail

Tableau 29 – Réinvestissements et investissements liés à la PNE par les Territoires du Nord-Ouest

	Dépenses 2000-2001 (en milliers de \$)	Estimations 2001-2002 (en milliers de \$)	Estimations 2002-2003 (en milliers de \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné			
Prestation pour enfants des T.N.-O. et Supplément pour les travailleurs des territoires	1 773	1 740	1 750
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
Initiative des enfants en santé	367	419	419
TOTAL	2 140	2 159	2 169

Remarque : Les totaux peuvent ne pas correspondre étant donné que les chiffres ont été arrondis.

ou à maintenir leur emploi du fait qu'elle leur procure une source stable de revenu pour leurs enfants. Le revenu qu'elle procure aide les familles lorsqu'elles sont entre deux emplois ou qu'elles viennent de terminer leurs études. Plutôt que d'avoir recours à l'aide au revenu pour alimenter leurs enfants, les familles à faible revenu qui sont dans le besoin peuvent utiliser l'argent qu'elles reçoivent par l'entremise du Supplément de la PNE et de la prestation pour enfants des T.N.-O. pour faire le pont. Avec le soutien que ces mesures procurent, et grâce à la vigueur de l'économie des T.N.-O., plus de familles à faible revenu ont haussé leur niveau de vie.

L'effet de ces nouvelles prestations et la vigueur de l'économie se reflètent dans la forte baisse des dépenses pour la prestation pour enfants des T.N.-O., soit d'environ 13 pour cent depuis son établissement en 1998, c.-à-d. de 2 000 000 \$ en 1999-2000 à 1 740 000 \$ en 2001-2002. Il est manifeste que les habitants des T.N.-O. profitent des possibilités d'emploi et de formation dans les secteurs des mines, du pétrole et du gaz, et des services.

Nunavut

Le Territoire du Nunavut existe depuis le 1^{er} avril 1999. Les réinvestissements et investissements liés à la PNE par le gouvernement du Nunavut sont les suivants : prestation pour enfants du Nunavut, supplément pour les travailleurs des territoires et initiative des enfants en santé. Le Supplément de la PNE est considéré comme un revenu au Nunavut, de sorte que le montant de l'aide sociale versé à une famille est réduit. L'Agence des douanes et du revenu du Canada verse la prestation pour enfants du Nunavut et le supplément pour les travailleurs des territoires en tant que paiement intégré avec les prestations fédérales pour enfants.

Voici les réinvestissements et les investissements par le Nunavut :

- **Prestation pour enfants du Nunavut** – Cette prestation en espèces est versée à toutes les familles dont le revenu net est de 20 921 \$ ou moins l'année précédente. Ces familles reçoivent 330 \$ pour chaque enfant admissible de moins de 18 ans qui habite le foyer familial. Environ 6 800 enfants dans 3 050 familles recevront la prestation pour enfants du Nunavut en 2002-2003.

- **Supplément des travailleurs des territoires** – Il s'agit d'une prestation supplémentaire versée aux familles de travailleurs avec enfants de moins de 18 ans vivant au foyer. Les personnes admissibles peuvent recevoir jusqu'à 275 \$ pour le premier enfant et 75 \$ pour le deuxième. Pour y avoir droit, la famille doit avoir des revenus gagnés d'au moins 3 750 \$ dans l'année précédente.
- **Initiative des enfants en santé** – Ce programme est axé sur le développement sain des enfants jusqu'à l'âge de six ans par l'amélioration ou l'expansion des programmes et des services communautaires pour les jeunes enfants et leur famille. Sur présentation de propositions écrites, les fonds sont versés à des groupes communautaires pour planifier et mettre en œuvre des programmes visant à répondre aux besoins de leur milieu.

Tableau 30 – Réinvestissements et investissements liés à la PNE par le Nunavut

	Dépenses 2000-2001 (en milliers de \$)	Estimations 2001-2002 (en milliers de \$)	Estimations 2002-2003 (en milliers de \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné			
Prestations pour enfants du Nunavut et Supplément pour les travailleurs des territoires	2 287	2 300	2 600
Services à la petite enfance et aux enfants à risque			
Initiative des enfants en santé	486	325	s.o.*
TOTAL	2 773	2 625	2 600

* Les dépenses estimées pour l'initiative des enfants en santé ne sont pas disponibles pour 2002-2003.

Remarque : Les totaux peuvent ne pas correspondre étant donné que les chiffres ont été arrondis.

■ Premières nations

Les Premières nations dans les réserves et le gouvernement fédéral répondent ensemble aux besoins des familles à faible revenu par l'entremise du volet de réinvestissements liés à la PNE des Premières nations. Environ 600 Premières nations au Canada participent à la PNE. Les programmes des Premières nations varient d'une collectivité à l'autre et s'étendent en général à un plus grand nombre de domaines que leurs équivalents provinciaux et territoriaux.

Dans l'examen des chiffres ci-après, il est important de savoir que les bandes financées dans le cadre d'ententes pluriannuelles sont exclues des totaux pour l'Atlantique, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Comme Affaires indiennes et du Nord

Canada n'administre pas les programmes d'aide sociale dans les Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, les réinvestissements dans ces régions ne sont pas inclus. Les bandes qui s'administrent elles-mêmes au Yukon sont exclues et les chiffres pour la région Atlantique ne comprennent pas Terre-Neuve-et-Labrador.

Les programmes de réinvestissement liés à la PNE par les Premières nations dans les réserves peuvent être classés en cinq secteurs d'activité :

- **Garde d'enfants et garderies** – Établissement et amélioration des services de garderie.
- **Alimentation des enfants** – Alimentation à l'école, et éducation des parents sur l'alimentation familiale et la préparation des repas.

Tableau 31 – Réinvestissements et investissements liés à la PNE par les Premières nations

Type de programme	Dépenses 2000-2001 (en milliers de \$)	Estimations 2001-2002 (en milliers de \$)	Estimations 2002-2003 (en milliers de \$)
Garde d'enfants et garderies	617,0	697,3	s.o.
Alimentation des enfants	5 002,7	6 652,3	s.o.
Développement de la petite enfance	3 463,2	1 246,3	s.o.
Possibilités d'emploi et formation	5 078,5	5 372,4	s.o.
Enrichissement communautaire	8 821,5	19 351,2	s.o.
Total partiel	22 982,9	33 319,5	s.o.
Dépenses supplémentaires par les Premières nations ayant conclues des ententes pluriannuelles et des ententes globales de financement	27 255,8	18 097,4	s.o.
Enveloppe supplémentaire de réinvestissements ³⁹	4 039,2	5 762,9	s.o.
TOTAL	54 277,9	57 179,8	51 900,0

Les estimations pour 2002-2003 ne sont pas disponibles.

Remarque : Les totaux peuvent ne pas correspondre étant donné que les chiffres ont été arrondis.

³⁹ L'enveloppe supplémentaire de réinvestissements comprend les fonds servant à rembourser la Saskatchewan et le Yukon pour le volet des prestations pour enfants des provinces et des territoires payées dans les réserves.

- **Développement de la petite enfance** – Réinvestissement portant sur l'intervention précoce auprès des parents pour assurer aux enfants un bon départ dans la vie.
- **Possibilités d'emploi et programmes de formation** – Programmes servant à favoriser les possibilités d'emploi pour les familles à faible revenu avec enfants.
- **Enrichissement communautaire** – Les réinvestissements ont servi à financer un certain nombre de programmes communautaires et culturels en vue du renforcement des collectivités et de l'instauration d'un sentiment d'appartenance communautaire de la PNE.

Tableau 32 – Réinvestissements et investissements liés à la PNE par les Premières nations par région

	Dépenses 2000-2001 (en milliers de \$)	Estimations 2001-2002 (en milliers de \$)	Estimations 2002-2003 (en milliers de \$)
Yukon	264,1	341,1	s.o.
Colombie-Britannique	4 324,0	4 174,1	s.o.
Alberta	9 667,2	8 566,1	s.o.
Saskatchewan	11 440,8	15 391,7	s.o.
Manitoba	7 785,6	5 322,1	s.o.
Ontario	5 217,5	7 355,3	s.o.
Québec	8 539,5	8 717,9	s.o.
Atlantique	3 000,0	1 548,6	s.o.
Total partiel	50 238,7	51 416,9	s.o.
Enveloppe supplémentaire de réinvestissements ⁴⁰ Saskatchewan et Yukon	4 039,2	5 762,9	s.o.
Total	54 277,9	57 179,8	51 900,0

Le budget détaillé pour 2002-2003 n'est pas disponible.

Remarque : Les totaux peuvent ne pas correspondre étant donné que les chiffres ont été arrondis.

⁴⁰ L'enveloppe supplémentaire de réinvestissements inclut des fonds pour le remboursement des portions des prestations pour enfants payées sur les réserves du Yukon et de la Saskatchewan.

■ Citoyenneté et Immigration Canada

Programme d'aide au rétablissement

Le Programme d'aide au rétablissement (PAR) destiné aux réfugiés parrainés par le gouvernement comprend des mesures de soutien du revenu et une gamme de services essentiels à l'intention des familles avec enfants. Le soutien du revenu est offert pendant 12 mois ou jusqu'à ce que les réfugiés deviennent autonomes, selon la première éventualité, pour un maximum de 24 mois pour les réfugiés ayant des besoins particuliers. Les personnes qui n'ont pas réussi à devenir autonomes à la fin de cette période ont droit à l'aide sociale provinciale ou territoriale.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a à cœur les objectifs du programme de la Prestation nationale pour enfants et il administre le programme par l'entremise de ses bureaux locaux et régionaux selon les lignes directrices provinciales ou territoriales en matière d'aide sociale, de façon à suivre une norme nationale pour les clients.

Les fonds disponibles en raison du rajustement du soutien du revenu sont réinvestis dans les prestations pour les familles de réfugiés avec enfants.

L'allocation de transport de la PNE procure un supplément qui aide les familles à payer leurs frais de transport. L'allocation pour les enfants de moins de six ans est une prestation qui tient compte des coûts supplémentaires associés à l'éducation de jeunes enfants. L'allocation pour l'entrée à l'école est un supplément qui est offert aux familles ayant des enfants d'âge scolaire. L'allocation pour les nouveau-nés sert à payer les frais à l'occasion de la naissance d'un bébé.

Le projet KOSOVO a été un projet ponctuel servant à verser des fonds pour une période de deux ans, et il est maintenant terminé. Il n'y aura plus de rapports à ce sujet après 2002. Il n'y a plus de clients du KOSOVO admissibles au soutien du revenu pour le PAR.

Tableau 33 – Réinvestissements et investissements liés à la PNE par Citoyenneté et Immigration Canada

	Estimations 2000-2001 (en milliers de \$)	Estimations* 2001-2002 (en milliers de \$)	Estimations* 2002-2003 (en milliers de \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné			
Allocation pour les enfants de moins de six ans, allocation pour les nouveau-nés, allocation pour l'entrée à l'école	563	562	400
Autres			
Transport	3 286	2 292	1 492
Total	3 849	2 854	1 892

* Les dépenses estimatives pour 2001-2002 et 2002-2003 ont diminué en raison de l'élimination graduelle de l'initiative du mouvement Kosovo.

Remarque : Les totaux peuvent ne pas correspondre étant donné que les chiffres ont été arrondis.



Annexe 3 : Résultats de l'analyse de l'EDTR

Tableau 34 – Variation de l'incidence du faible revenu parmi les familles selon le type de familles en raison de la PNE : janvier 2000 à décembre 2000

EDTR 2000	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles
SFR après impôt			
Baisse du nombre d'enfants vivant en situation de faible revenu	16 100	37 200	55 000
Baisse du nombre de familles vivant en situation de faible revenu	8 600	14 300	22 900
Variation en pourcentage du nombre de familles vivant en situation de faible revenu	-4,1 %	-6,0 %	-5,1 %
Baisse de l'incidence du faible revenu parmi les familles avec enfants*	1,2	0,5	0,6
SFR avant impôt			
Baisse du nombre d'enfants vivant en situation de faible revenu	13 100	27 900	41 200
Baisse du nombre de familles vivant en situation de faible revenu	7 000	11 600	18 600
Variation en pourcentage du nombre de familles vivant en situation de faible revenu	-2,5 %	-3,7 %	-3,2 %
Baisse de l'incidence du faible revenu parmi les familles avec enfants*	-1,0	-0,4	-0,5
MFR après impôt			
Baisse du nombre d'enfants vivant en situation de faible revenu	15 400	51 600	67 500
Baisse du nombre de familles vivant en situation de faible revenu	7 800	16 700	24 500
Variation en pourcentage du nombre de familles vivant en situation de faible revenu	-3,5 %	-6,6 %	-5,1 %
Baisse de l'incidence du faible revenu parmi les familles avec enfants*	1,1	0,5	0,6

* La baisse de l'incidence du faible revenu est exprimée en points de pourcentage.

Source : Selon des totalisations spéciales de Statistique Canada tirées de l'EDTR 2000.

Tableau 35 – Variation du revenu disponible attribuable à la PNE parmi les familles avec enfants selon le type de familles : janvier 2000 à décembre 2000

EDTR 2000	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles
SFR après impôt			
Sont restées dans une situation de faible revenu en 2000			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	500 \$	900 \$	700 \$
Augmentation du revenu en pourcentage	3,1 %	4,8 %	4,1 %
Qu'on a empêchées de vivre dans une situation de faible revenu en 2000			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	1 250 \$	2 100 \$	1 800 \$
Augmentation du revenu en pourcentage	6,0 %	8,3 %	7,5 %
Autres familles avec enfants qui ont reçu le Supplément de la PNE en 2000			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	500 \$	500 \$	500 \$
Augmentation du revenu en pourcentage	1,4 %	1,4 %	1,4 %
SFR avant impôt			
Sont restées dans une situation de faible revenu en 2000			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	450 \$	850 \$	700 \$
Augmentation du revenu en pourcentage	2,7 %	4,1 %	3,5 %
Qu'on a empêchées de vivre dans une situation de faible revenu en 2000			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	non disponible	non disponible	1 400 \$
Augmentation du revenu en pourcentage			5,2 %
Autres familles avec enfants qui ont reçu le Supplément de la PNE en 2000			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	500 \$	500 \$	500 \$
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	1,2 %	1,1 %	1,2 %

Source : Selon des totalisations spéciales de Statistique Canada tirées de l'EDTR 2000.

Tableau 35 – Variation du revenu disponible attribuable à la PNE parmi les familles avec enfants selon le type de familles : janvier 2000 à décembre 2000 (suite)

	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles
MFR après impôt			
Sont restées dans une situation de faible revenu en 2000			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	450 \$	950 \$	700 \$
Augmentation du revenu en pourcentage	3,0 %	5,0 %	4,2 %
Qu'on a empêchées de vivre dans une situation de faible revenu en 2000			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	1 200 \$	2 100 \$	1 850 \$
Augmentation du revenu en pourcentage	5,6 %	7,1 %	6,7 %
Autres familles avec enfants qui ont reçu le Supplément de la PNE en 2000			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	500 \$	500 \$	500 \$
Augmentation du revenu en pourcentage	1,4 %	1,2 %	1,3 %

Source : Selon des totalisations spéciales de Statistique Canada tirées de l'EDTR 2000.

Tableau 36 – Variation de l'étendue du faible revenu parmi les familles qui sont restées dans une situation de faible revenu en raison de la PNE : janvier 2000 à décembre 2000

EDTR 2000	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles
SFR après impôt			
Baisse de l'écart du faible revenu (M\$)	100 \$	220 \$	320 \$
Variation en pourcentage de l'écart du faible revenu	-7,6 %	-11,0 %	9,6 %
SFR avant impôt			
Baisse de l'écart du faible revenu (M\$)	123 \$	263 \$	389 \$
Variation en pourcentage de l'écart du faible revenu	-5,2 %	-7,8 %	-6,7 %
MFR après impôt			
Baisse de l'écart du faible revenu (M\$)	101 \$	228 \$	332 \$
Variation en pourcentage de l'écart du faible revenu	-7,6 %	-11,4 %	-9,9 %

Source : Selon des totalisations spéciales de Statistique Canada tirées de l'EDTR 2000.



Annexe 4 : Autres données statistiques

Les tableaux statistiques ci-après s'ajoutent aux données présentées dans le présent rapport. Ils définissent les tendances relatives au faible revenu et à la participation au marché du travail. On peut les trouver sur le site Web de la PNE à l'adresse suivante :
<http://www.prestationnationalepourenfants.ca>.

Tableau 1a : SFR après impôt, seuils de revenu selon la taille de la famille et de la collectivité, 2000

Tableau 1b : SFR avant impôt, seuils de revenu selon la taille de la famille et de la collectivité, 2000

Tableau 1c : MFR après impôt, seuils de revenu selon la taille de la famille et de la composition, 2000

Tableau 2 : SFR et MFR – Nombre et pourcentage de familles ayant des enfants de moins de 18 ans au-dessous du seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 2000

Tableau 2a : SFR et MFR – Nombre et pourcentage d'enfants de moins de 18 ans au-dessous du seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 2000

Tableau 3a : SFR après impôt – Pourcentage d'écart inférieur ou supérieur entre le revenu familial et le seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 2000

Tableau 3b : SFR avant impôt – Pourcentage d'écart inférieur ou supérieur entre le revenu familial et les seuils de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 2000

Tableau 3c : MFR après impôt – Pourcentage d'écart inférieur ou supérieur entre le revenu familial et le seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 2000

Tableau 4 : SFR et MFR – Revenu du marché des familles à faible revenu ayant des enfants de moins de 18 ans, exprimé en pourcentage du seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 2000

Tableau 5 : SFR et MFR – Pourcentage des familles à faible revenu ayant des enfants de moins de 18 ans et ayant occupé un emploi rémunéré au cours de l'année, selon le type de famille, Canada, 1984 à 2000

Tableau 6 : -Nombre estimatif de familles ayant des enfants de moins de 18 ans qui reçoivent des prestations d'aide sociale, selon le type de famille, Canada, 1987 à 2002

Tableau 7 : Dépenses fédérales pour les prestations de la PFCE (le Supplément de la PNE et la prestation de base de la PFCE) pour les bénéficiaires du Supplément de la PNE, par province/territoire, juillet 2001 à juin 2002.

Tableau 8 : Dépenses fédérales pour les prestations de la PFCE (le Supplément de la PNE et la prestation de base de la PFCE) pour les bénéficiaires de la PFCE, par province/territoire, juillet 2001 à juin 2002.

2002

La Prestation nationale pour enfants
Rapport d'étape : 2002

